

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2^e CONGRES MONDIAL DE LA CSI

VANCOUVER, DU 21 AU 25 JUIN 2010

MAINTENANT LE PEUPLE – DE LA CRISE À LA JUSTICE MONDIALE



ITUC CSI IGB

CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE

2^e CONGRÈS MONDIAL

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Pour la période de 2006 à 2009

Vancouver, du 21 au 25 juin 2010

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Nécrologie	1
Introduction	9
Chapitre 1: Organisations affiliées	13
1. Nombre de membres. 2. Nouvelles affiliations. 3. Changement de nom. 4. Transfert d'affiliation. 5. Organisations n'étant plus affiliées. 6. Organisations associées.	
Chapitre 2: Organes directeurs et administration	17
1. Congrès fondateur. 2. Conseil général. 3. Présidente, présidents adjoints et vice-président(e)s. 4. Bureau exécutif. 5. Représentation des FSI et de la TUAC. 6. Comités. 7. Secrétaire général. 8. Secrétaires généraux/ales adjoint(e)s. 9. Auditeurs. 10. Conseil de gestion du Fonds de solidarité. 11. Établissement. 12. Bâtiment du siège. 13. Organisations et structures régionales.	
Chapitre 3: Droits humains et syndicaux	39
1. Introduction. 2. Rapport annuel des violations des droits syndicaux. 3. Soutien au Fonds de solidarité de la CSI. 4. Organisation internationale du travail. 5. Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies. 6. Réseaux des DHS. 7. Afrique. 8. Les Amériques. 9. Asie-Pacifique. 10. Europe. 11. Moyen-Orient. 12. Campagne contre le travail forcé.	
Chapitre 4: Institutions mondiales, travail décent et crise économique mondiale	47
1. Introduction. 2. La crise financière et économique mondiale. 3. La mondialisation et le système commercial mondial. 4. Coopération politique pour faire face à la mondialisation. 5. Développement, emploi et Institutions financières internationales. 6. Santé et sécurité au travail, environnement et développement durable. 7. Les Nations unies. 8. Organisation internationale du travail.	
Chapitre 5: Entreprises multinationales et syndicalisation	65
1. Principes directeurs de l'OCDE et Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales. 2. Pacte mondial. 3. Entreprises et droits humains. 4. Global Reporting Initiative. 5. Codes de conduite pour les chaînes d'approvisionnement. 6. Groupe de travail de l'ISO sur la responsabilité sociétale. 7. Comité sur le capital des travailleurs. 8. Syndicalisation.	

Chapitre 6:	Promouvoir l'égalité au travail et dans les syndicats	71
	1. Unification régionale et internationale. 2. Le Comité mondial des femmes de la CSI. 3. Mise en œuvre des décisions du 1 ^{er} Congrès de la CSI en matière d'égalité. 4. Participation des femmes à la prise de décisions à la CSI. 5. Cohérence entre la CSI et ses organisations affiliées. 6. Programme de travail pour l'égalité. 7. Conférence mondiale des femmes. 8. Conseil des Global Unions. 9. Unité de travail. 10. Campagnes. 11. L'égalité de genre et les Nations unies. 12. L'égalité de genre à l'OIT. 13. Travailleurs migrants. 14. Racisme et xénophobie. 15. Publications. 16. Droits humains et syndicaux liés à la question de l'égalité. 17. Travailleurs/euses gays, lesbiennes, bisexuels et transgenres.	
Chapitre 7:	Campagnes et communications.....	81
	1. Communications régulières et médias. 2. Publications. 3. Campagnes et mobilisations. 4. Internet et les « nouveaux médias ». 5. Jeunes travailleurs. 6. Autres activités.	
Chapitre 8:	Coopération syndicale au développement et éducation	87
	1. Introduction. 2. De la consultation à l'action. 3. VIH/SIDA.	
Chapitre 9:	Groupement Global Unions.....	93
	1. Conseil des Global Unions. 2. Fédérations syndicales internationales. 3. Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE.	
Chapitre 10:	Afrique.....	97
	1. Établissement du siège de la CSI-Afrique et mise en place de son Plan d'action. 2. Plan stratégique. 3. Droits humains et syndicaux. 4. Échanges de solidarité. 5. Renforcement de la syndicalisation. 6. Interventions dans les politiques économiques et sociales. 7. Promotion de l'égalité et de la protection sociale. 8. Relations avec d'autres organismes.	
Chapitre 11:	Amériques	101
	1. Réforme syndicale interne. 2. Développement durable. 3. Démocratie, droits humains et des travailleurs et dialogue social. 4. Échanges commerciaux et investissements internationaux.	
Chapitre 12:	Asie et Pacifique	107
	1. Droits des travailleurs et action organisationnelle. 2. Politique en matière de travail. 3. Coopération et coordination.	
Chapitre 13:	Europe	111
	1. Fondation du CRPE. 2. Activités du CRPE. 3. Comités des femmes et des jeunes. 4. Activités sous-régionales. 5. Union européenne et Conseil de l'Europe.	

Chapitre 14: Moyen-Orient	115
1. Contexte général et principaux développements syndicaux.	
2. Activité dans la région et Programme régional pour le renforcement syndical.	
3. Promotion de la paix et résolution des conflits régionaux.	
Chapitre 15: Francophonie syndicale	119
Chapitre 16: Groupement syndical du Commonwealth	121
Annexe I: Liste des organisations affiliées	123
(<i>Effectifs déclarés</i>)	

NÉCROLOGIE

Saúl Edolver Ubaldini
Décédé le 20 novembre 2006

Saúl Ubaldini, syndicaliste argentin et député du parti péroniste, est décédé d'un cancer du poumon à l'âge de 69 ans.

Il avait été secrétaire général d'un petit syndicat des travailleurs du secteur des brasseries (FOCA) avant d'être élu secrétaire général de la Confederación General del Trabajo de la República Argentina (CGT) en 1979. Actif à l'échelon international, il devint membre titulaire du Comité exécutif de la CISL pour l'Amérique latine en mai 1984.

Il restera dans notre mémoire comme un syndicaliste combatif qui a défendu la démocratie et les droits des travailleurs, sous la dictature et après celle-ci.

Naotake Kaibara
Décédé le 13 janvier 2007

Naotake Kaibara débuta son travail syndical en 1965 à la division internationale de la Fédération japonaise des travailleurs de l'automobile. Pendant les années '80 et '90 caractérisées par le dynamisme et la vigueur du mouvement syndical japonais, avec la formation de RENGO pour le secteur privé et de JTUC-RENGO en 1987 et en 1989 respectivement, il n'a cessé d'être une figure de compétence et de dévouement, reliant les syndicats japonais à la scène internationale, car il a été le premier chargé des affaires internationales pour les deux centrales nouvellement établies.

En tant que membre du Comité exécutif de la CISL depuis 1986, il est resté actif aussi à l'échelon international pendant plus de 20 ans, jusqu'à ce qu'il prenne sa retraite du monde syndical en 1998. Il était âgé de 68 ans.

María Ednalva Bezerra de Lima
Décédée le 10 septembre 2007

María Ednalva Bezerra de Lima, secrétaire nationale des femmes travailleuses de la CUT, Brésil, était membre de la Commission des femmes de la Coordination des centrales syndicales du Cône Sud (CCSCS), qui regroupe des travailleurs du Brésil, d'Uruguay, d'Argentine, du Paraguay et du Chili. De 2001 à 2005, elle a été vice-présidente du Comité des femmes de l'Organisation régionale interaméricaine des travailleurs (CISL-ORIT). A l'échelle internationale, de 2002 jusqu'à cette année, elle a été membre du Comité des femmes de la

CISL, et par la suite de la CSI, où elle a également exercé les fonctions de membre du Conseil général et du Bureau exécutif et de vice-présidente.

Elle restera dans notre mémoire comme une fervente défenseur des syndicats libres, particulièrement active dans la promotion des droits des travailleuses.

Alioune Sow

Décédé le 8 octobre 2007

Alioune Sow a été un syndicaliste charismatique qui, malgré une longue maladie, a lutté pour défendre les droits des travailleurs sénégalais jusqu'à ses derniers jours.

Alioune Sow était un des fondateurs de l'UDTS, Sénégal, dont il est devenu secrétaire général. Il a en outre exercé la fonction de secrétaire général de l'Organisation démocratique syndicale des travailleurs africains (ODSTA) et de vice-président de la CMT pour l'Afrique. Au sein de ces deux organisations, il a joué un rôle actif qui lui a valu le respect et la reconnaissance des travailleurs et des syndicalistes d'Afrique et d'autres continents.

André Vanden Broucke

Décédé le 24 octobre 2007

Après des études à l'école sociale de Courtrai, André Vanden Broucke est engagé en 1951 à la FGTB, Belgique. Son parcours syndical l'amènera à jeter les bases du syndicalisme au Congo, RDC, pour rejoindre, en 1964, la Centrale générale où il devient secrétaire national adjoint, puis président de 1979 à 1982 pour finalement devenir, fin de cette même année 1982, président de l'interprofessionnelle FGTB, ce qu'il sera jusqu'à sa pension fin 1989. Au niveau international, c'est en 1986 qu'il est élu membre suppléant du Comité exécutif de la CISL.

Nous nous souviendrons de son message nous invitant au respect des valeurs de base du syndicalisme, dont la solidarité.

Heribert Maier

Décédé le 6 novembre 2007

Après ses études, Heribert Maier entre en 1955 à la centrale syndicale autrichienne ÖGB, qu'il quitte en 1958 pour rejoindre la CISL à Bruxelles. Il y est nommé secrétaire général adjoint pendant les années 1972-73. En 1973, il quitte la CISL pour devenir secrétaire général de la Fédération internationale des employés, techniciens et cadres (FIET), précurseur de l'UNI d'aujourd'hui. En 1989, il devient directeur général adjoint au BIT jusqu'à sa retraite en 1996.

En 1996, le gouvernement autrichien lui décerne le Grand insigne d'honneur en argent avec plaque pour ses services rendus à la République

d'Autriche. Depuis sa retraite du BIT, il siège avec le Premier ministre australien Bob Hawke et l'ancien secrétaire général de la CISL Johnny Vanderveken au Comité d'experts sur l'affiliation de l'Internationale de l'éducation (IE).

Il a gagné sa place dans l'histoire syndicale internationale et restera dans notre mémoire pour son engagement total dans l'amélioration de la vie des travailleurs dans le monde entier.

Douglas Andrew Fraser

Décédé le 23 février 2008

Né en Ecosse, le dirigeant syndical américain Douglas A. Fraser, président de l'United Auto Workers (UAW) de 1977 à 1983, est décédé à l'âge de 91 ans.

Bien connu pour le rôle clef qu'il a joué dans plusieurs négociations importantes en vue d'une amélioration des conditions sur les lieux de travail, il était un fervent défenseur des préoccupations syndicales par rapport à la gouvernance des entreprises, et était fermement engagé dans l'amélioration du bien-être économique et social des travailleurs/euses dans le monde entier.

Il a fait partie des instances de direction de plusieurs organisations et a été membre du Comité exécutif de la CISL de 1982 à 1987.

Douglas Fraser a pris sa retraite de l'UAW en 1983, mais est resté actif en matière de questions syndicales et de politique en enseignant le droit du travail à l'université Wayne State, qui a décidé en 1998 d'honorer sa contribution en créant le Centre Douglas A. Fraser pour les questions du travail.

Son message fondamental selon lequel « le réel esprit de notre société démocratique englobe les droits fondamentaux des travailleurs à s'organiser et à avoir un emploi sûr et sain sur des lieux de travail démocratiques », témoigne du travail qu'il a réalisé durant toute sa vie au service des travailleurs.

Jamshedpur Gopeshwar

Décédé le 23 mai 2008

Gopeshwar, personnage marquant du mouvement syndical indien, est décédé à l'âge de 87 ans.

Il était secrétaire général de la fédération indienne de la métallurgie Indian National Metal Workers' Federation pendant de nombreuses années, secrétaire général du syndicat Indian National Trade Union Congress (INTUC) de 1987 à 1997, et secrétaire général du syndicat Telco Workers' Union pendant pratiquement 30 ans, jusqu'à son décès.

Gopeshwar a joué un rôle actif aux échelons régional et international. En 1982, il a été élu vice-président de la CISL et a été membre de son Comité exécutif jusqu'en 1986. En 1988, il a participé à la fondation du Conseil régional sud-asiatique des syndicats (South Asian Regional Trade Union Council - SARTUC) et a, par la suite, dirigé cette organisation. Il a été président de l'Organisation régionale de la CISL pour l'Asie et le Pacifique de 1989 à 1994.

Ferme partisan de la « théorie de la tutelle » prononcée par Mahatma Gandhi, il défendait la cause de la participation des travailleurs à la gestion des entreprises. Il sera remémoré comme un défenseur fervent et efficace des intérêts des travailleurs au Parlement et dans la société indienne.

Georges Debunne

Décédé le 22 septembre 2008

En 1947, il a été élu secrétaire général de la Centrale générale des services publics (CGSP, Belgique), et président en 1956. Il a rejoint la direction de la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB) dès 1968 en tant que secrétaire général et est resté durant quatorze années à sa direction.

Outre son extraordinaire contribution au mouvement syndical belge, Georges Debunne a joué un rôle historique aux échelons européen et mondial. Il a été l'un des fondateurs de la Confédération européenne des syndicats (CES) en 1973, dont il est devenu président de 1982 à 1985.

Il a joué un rôle clef dans la création de la Fédération européenne des retraité(e)s et des personnes âgées (FERPA), dont il a été le président de 1988 à 2003. Au niveau international, il a été membre du Comité exécutif de la CISL pendant plus de dix ans et un de ses vice-présidents.

Fervent défenseur des droits des travailleurs, nous nous rappellerons aussi ses qualités de dirigeant, sa vision globale à long terme, qui ont fait de lui un précurseur dans de nombreux domaines dont la création du concept de « croissance qualitative », prélude au développement durable, dans les années 1970, et son engagement dans la lutte pour l'émancipation de la femme.

Frank Kooger

Décédé le 26 septembre 2008

Après avoir enseigné l'histoire et les études sociales au Lethbridge Christian High School, Canada, Frank Kooger a rejoint la Christian Labour Association of Canada (CLAC) en 1982 en tant que représentant des secteurs de la construction et des soins de santé.

Son expertise dans la construction industrielle a été reconnue lorsqu'il a été envoyé en 2004 à Fort McMurray, Alberta, où il a organisé avec succès des projets d'exploitation des sables pétrolifères. Ses qualités de dirigeant étant très appréciées par la CLAC, il a été élu dirigeant du Conseil du personnel en 2004 et nommé représentant de la CLAC auprès du Comité confédéral de la CMT.

Il était connu pour être une personne ayant des principes, ferme et digne de confiance. Son énergie débordante, son enthousiasme et son sens de l'humour ont fait de lui l'un des représentants les plus populaires de la CLAC ainsi qu'un mentor pour ses plus jeunes collègues.

Frank Kooger a contribué de manière extraordinaire à la CLAC et au mouvement syndical international. Il sera remémoré non seulement pour ses accomplissements, notamment son ascension dans le secteur de la construction industrielle, mais également pour son énorme influence sur son entourage.

Madia Diop

Décédé le 11 novembre 2008

Celui que l'on appelait affectueusement « père Madia », ancien secrétaire général de la Confédération nationale des travailleurs du Sénégal (CNTS), est décédé à l'âge de 80 ans.

Madia Diop a été responsable du Syndicat des industries alimentaires en 1957, avant de devenir, en 1978, le secrétaire général régional des syndicats CNTS. Il a dirigé ensuite les destinées de la CNTS de 1982 à 2002.

Madia a également été un acteur de premier plan du mouvement syndical africain et mondial. En 2004, il a été élu président de l'Organisation régionale africaine de la CISL, dont il a aussi été membre du Comité exécutif.

Cet illustre syndicaliste, également député, est à l'origine du syndicalisme dit de « participation responsable » et est considéré comme le père spirituel du mouvement syndical sénégalais. Ses enseignements resteront à jamais gravés dans les annales du mouvement syndical international.

José Olivio Miranda Oliveira
Décédé le 10 décembre 2008

Appelé affectueusement Zé Olivio, José Oliveira est décédé à l'âge de 61 ans à Salvador de Bahia.

Zé Olivio était ingénieur civil de formation. Il a enseigné à l'école polytechnique UFBA au Brésil. En 1981, il est devenu président du Syndicat des ingénieurs de l'Etat de Bahia. En 1984, il a été l'un des fondateurs de la CUT-Brésil où il a assumé un poste de direction.

Membre titulaire du Conseil d'administration de l'OIT, il a également représenté les travailleurs brésiliens au Mercosur et à l'Organisation des Etats américains, en qualité de vice-président d'une Commission de l'OAE, la COSATE. En 2002, il a été élu secrétaire général adjoint de la CISL, fonction qu'il a occupée jusqu'en 2007, lorsqu'il a rejoint le Bureau pour les activités des travailleurs ACTRAV de l'OIT en tant que spécialiste pour l'Amérique latine et les Caraïbes, poste qu'il a occupé jusqu'à son décès.

Son parcours syndical, tant au niveau national, régional qu'international, illustre la grandeur de son engagement dédié à la promotion de la démocratie et à la défense des travailleurs.

Outre sa profonde passion pour la justice, la dignité humaine et la solidarité, on se souviendra de Zé Olivio pour son humanité, son esprit positif et son agréable caractère.

Michalakis Ioannou
Décédé le 9 mars 2009

Ancien secrétaire général de la Confédération des travailleurs chypriotes (SEK), Michalakis Ioannou s'est éteint à l'âge de 75 ans.

Il a rejoint le mouvement syndical en 1955 et a occupé différents postes au sein de la SEK. Elu secrétaire général de la SEK en 1973, il occupera ce poste jusqu'en 1999. Il a été membre du Comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats (CES), puis entre 1972 et 1998, membre du Bureau exécutif de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL, qui a fait place à l'actuelle CSI).

Distingué pour sa sagesse et son leadership, Michalakis Ioannou a consacré 44 ans de sa vie au service du mouvement syndical, défendant avec ténacité les intérêts et les droits des travailleurs.

A Chypre comme à l'étranger, son nom restera gravé dans la mémoire collective pour son rôle de précurseur dans les progrès accomplis au plan social, économique et syndical.

Fernand Kikongi Di Mwinsa
Décédé le 1^{er} avril 2009

Le président honoraire de la Confédération syndicale du Congo (CSC - République démocratique du Congo), Fernand Kikongi di Mwinsa est décédé des suites d'une longue maladie à Kinshasa.

Après des études à la faculté des sciences sociales de Louvain, en Belgique, il a rejoint le mouvement syndical au Congo (RDC). Au niveau national, il a été secrétaire général de l'Union nationale des travailleurs du Congo (UNTC) et président de la Confédération syndicale du Congo (CSC). Au niveau régional et international, il a été membre du Comité confédéral de la Confédération mondiale du travail (CMT), membre du Comité de suivi ACP/UE, président de l'Organisation démocratique des travailleurs africains (ODSTA), membre du Conseil d'administration de l'OIT et président de la CMT, aujourd'hui CSI.

Défenseur acharné des droits des travailleurs, il a été une figure de proue du mouvement syndical congolais, africain et international et a grandement contribué à son développement.

Apecides Álviz Fernández
Décédé le 20 août 2009

Le président de la Confédération des travailleurs de la Colombie (CTC) a été foudroyé d'une crise cardiaque alors qu'il prononçait son discours devant le 1^{er} panel du sommet social et politique de l'université de la Salle. Le camarade Álviz nous quitte comme il a vécu, en allant jusqu'au bout.

A 19 ans commence sa vie syndicale, à Cartagena, dans le syndicat de l'imprimerie éditoriale Mogollón dont il deviendra président. Il dirigera ensuite la fédération Fetrabol, affiliée à la centrale CTC, dans l'État de Bolívar. En 1985 il sera élu président de la CTC, qu'il dirigera de façon interrompue durant 24 ans. Au niveau international, il a occupé les postes de vice-président de la CSI-CSA et de membre du Conseil général de la CSI. Il a été fondateur et directeur de la Coordination des centrales syndicales andines (CCSA) et membre du Conseil d'administration du BIT.

On se souviendra de lui pour sa loyauté indéfectible à la politique et aux principes syndicaux et sa lutte acharnée pour l'amélioration de la situation économique et sociale des travailleuses et des travailleurs de Colombie et du monde entier.

Puisse sa vision de paix et de démocratie pour le peuple colombien se réaliser dans un avenir proche.

Neil Kearney

Décédé le 18 novembre 2009

Le dirigeant d'une des Fédérations syndicales internationales, Neil Kearney, est décédé d'une crise cardiaque à Dhaka, Bangladesh, durant une mission syndicale.

Né en 1950 à Donegal, Irlande, Neil Kearney a occupé la fonction de secrétaire général de la Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir (FITTHC) depuis 1988, après avoir été durant 16 ans responsable syndical national au Royaume-Uni.

Durant sa longue et brillante carrière dans le mouvement syndical international, il a obtenu de nombreux résultats notables dans l'amélioration des salaires et des conditions de travail de certains travailleurs les plus exploités dans le monde, dans le secteur du textile et de l'habillement.

Animé par la passion, la détermination, le courage, la persévérance et la force de caractère, il a été un défenseur inlassable et fervent des droits des travailleurs, de la justice sociale, de la dignité et du respect de tous.

Son énorme héritage et son esprit combatif continueront de nous inspirer tous.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA CSI 2006 - 2009

INTRODUCTION

J'ai le plaisir de présenter le premier Rapport d'activités de la CSI, qui va du Congrès fondateur, en novembre 2006, jusqu'à fin 2009, période durant laquelle le monde a été confronté à une série d'épreuves d'une magnitude inédite depuis plus de 50 ans. L'énormité de ces défis, depuis la crise alimentaire mondiale jusqu'à la crise financière internationale, en passant par l'accélération du processus de changement climatique catastrophique, est venue souligner plus que jamais l'importance d'un mouvement syndical international uni, fort et efficace, capable de répondre aux effets immédiats de ces crises, capable aussi de formuler et de projeter une vision différente et progressiste de l'économie globalisée et de s'attaquer, en même temps, aux violations incessantes des droits des travailleurs, qui restent non moins drastiques et courantes que durant les années qui ont précédé la naissance de la CSI.

Ce rapport montre comment la CSI s'est mobilisée pour relever ces défis, tout en développant ses structures et ses activités et en donnant corps à l'aspiration à un nouvel internationalisme syndical, tel qu'envisagé dans ses documents fondateurs. Le Rapport sur le thème du Congrès et la Résolution qui l'accompagne, que je soumetts à la considération du 2^e Congrès mondial de la CSI, ont pour propos d'identifier les domaines où notre activité devra être renforcée à l'avenir, ainsi que les démarches internationales pertinentes à la prochaine phase de son développement.

Le Congrès fondateur a réuni 304 organisations de 153 pays et territoires, représentant un effectif total de 168 millions de membres. À la fin de 2009, la CSI comptait 311 organisations affiliées, portant son affiliation totale à 175 millions de membres, dans 155 pays et territoires. Alors que le Congrès fondateur marquait l'aboutissement du processus d'unification au niveau mondial, la constitution des Organisations régionales de la CSI pour l'Asie-Pacifique et l'Afrique et la création du Conseil régional paneuropéen (CRPE) en 2007, suivi des Amériques en 2008, sont venues parachever le processus de création de structures unifiées au niveau des régions. Les activités des Organisations régionales et du CRPE depuis leur création sont résumées aux chapitres 10 à 13 du présent rapport et sont également abordées sous différentes rubriques thématiques dans les chapitres consacrés aux activités de la CSI, mettant en relief les liens de réciprocité étroits existant entre nos structures mondiales et régionales. Depuis l'établissement de la CSI, une excellente coopération a été maintenue avec la Confédération européenne des syndicats, notamment par le biais du CRPE.

La création, début 2007, du Conseil des Global Unions (CGU), qui englobe la CSI, les Fédérations syndicales internationales et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC) a représenté un autre développement structurel déterminant. Un élément marquant du travail du Conseil a été la tenue, en décembre 2007, d'une conférence internationale sur l'organisation et la négociation collective, le premier événement en son genre à ce niveau. Les membres du CGU ont mené une collaboration fructueuse dans un vaste éventail d'autres domaines, notamment la problématique des droits syndicaux.

La crise économique mondiale est un autre domaine où la CSI et la TUAC ont œuvré en collaboration étroite, contribuant à la prise en considération des recommandations détaillées du mouvement syndical international adressées au G20 dans les décisions des Sommets de Londres et de Pittsburgh. Les travaux préparatoires intensifs

entrepris avec les organisations affiliées des pays du G20 en prévision de ces Sommets ont eu pour point culminant une série d'entretiens avec les chefs d'État et de gouvernement de nombreux pays du G20, tant avant que durant les Sommets, où les demandes du mouvement syndical international ont été placées au centre des débats. Parallèlement à cela, la CSI a joué un rôle déterminant envers l'adoption par l'OIT de son Pacte mondial pour l'emploi en 2009 et a eu une influence considérable sur les réponses du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à la crise financière et économique mondiale. Alors que l'attention suscitée par les activités de l'Organisation mondiale du commerce a été comparativement moindre, particulièrement durant la deuxième moitié de la période couverte par ce rapport, la CSI, en collaboration avec ses organisations régionales, a maintenu une présence active à la fois au niveau de l'OMC et dans le cadre des discussions commerciales régionales et interrégionales. Les rapports soumis dans le cadre des Examens des politiques commerciales des États membres de l'OMC ont permis de centrer l'attention de façon continue sur les liens entre les échanges commerciaux internationaux et les violations des normes fondamentales du travail.

La Conférence sur le climat de Copenhague 2009 a constitué un important point de ralliement pour les activités de lutte contre le changement climatique et a donné lieu à une collaboration intense avec les organisations affiliées et les partenaires du groupement Global Unions sur des politiques syndicales favorisant une transition ambitieuse, contraignante et équitable vers une économie mondiale plus respectueuse de l'environnement et la mobilisation du soutien international en faveur d'un tel cadre auprès d'autres organisations et de l'opinion publique. D'importantes délégations syndicales ont assisté aux réunions préparatoires de l'ONU en prévision du Sommet de Copenhague, alors qu'une délégation internationale constituée de plusieurs centaines de syndicalistes a assisté à la Conférence elle-même.

La promotion et la défense des droits syndicaux, une des responsabilités primordiales de la CSI telles qu'énoncées aux termes des Statuts et du Programme adoptés lors du Congrès fondateur ont constitué une priorité absolue dès l'établissement de la CSI. Les campagnes de solidarité avec des syndicats faisant l'objet d'attaques dans un grand nombre de pays, notamment la Birmanie, la Colombie, le Guatemala, la Guinée, l'Iran et le Zimbabwe, ont figuré au cœur de l'action, alors que les interventions à l'OIT sur la liberté d'association et d'autres normes du travail ont été doublées d'actions ciblées sur les gouvernements, les instances régionales et les processus onusiens pertinents. La publication phare de la CSI, le Rapport annuel des violations des droits syndicaux, a servi de point de référence international faisant autorité sur ces questions et a suscité une attention accrue auprès de l'opinion publique grâce à la mise à jour du format et de la diffusion du rapport. L'aide émanant des Organisations de soutien internationales a contribué à la mise sur pied de réseaux internationaux et régionaux des droits syndicaux, en collaboration avec les Organisations régionales et le CRPE, rendant possibles des interventions plus efficaces et opportunes et étayant le renforcement des capacités en matière de droits syndicaux avec les organisations affiliées. Un nouveau programme sur le travail forcé a contribué à donner une visibilité accrue à l'action syndicale dans ce domaine, tant au sein du mouvement syndical qu'au-delà de celui-ci, et a conduit à une collaboration plus étroite avec d'autres organisations actives à ce niveau.

La tenue de la première Conférence mondiale des femmes de la CSI en 2009, qui a réuni 450 femmes syndicalistes de 100 pays, a constitué le point culminant du travail de la CSI sur le thème de l'égalité. Diverses initiatives ont également été lancées sur le racisme et la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Le soutien aux activités des organisations affiliées et des FSI consacrées aux droits des travailleurs migrants ont inclus la facilitation de la coopération pratique entre les

organisations affiliées dans les pays d'origine et de destination, de même qu'une action politique à l'échelon mondial, pour mettre en exergue les enjeux liés au monde du travail dans les débats internationaux sur la migration. Les activités dans le cadre de la Journée internationale de la femme et le lancement d'une initiative de la CSI contre la violence à l'égard des femmes ont constitué les aspects saillants du programme « Un travail décent, une vie décente pour les femmes », qui était centré sur l'emploi et les droits des travailleurs pour les femmes et a constitué un véhicule important dans le cadre des efforts globaux de promotion de l'égalité hommes-femmes au sein des syndicats. Les rapports capitaux lancés en 2008 et 2009 concernant l'écart salarial entre hommes et femmes au niveau mondial ont contribué à positionner la CSI au centre du débat international sur cette problématique et ont fourni aux organisations affiliées des informations utiles, de même qu'un examen de la situation mondiale dans ce domaine, qui leur a permis de mettre en avant leurs propres actions sur l'égalité salariale.

Les mobilisations internationales dans le cadre de la Journée mondiale pour le travail décent, les 7 octobre 2008 et 2009, ont permis à des centaines de milliers de syndicalistes d'entrer en contact direct avec le mouvement syndical international, une première pour beaucoup d'entre eux. Dans les deux cas, des centaines d'événements ont été organisés dans plus de 100 pays, y compris des rassemblements massifs, des marches, des activités culturelles, ainsi que de nombreuses activités extrêmement novatrices qui visaient à mobiliser l'attention et la participation publiques. Le succès des événements du 7 octobre, avec des mises à jour diffusées en temps réel et à partir des différents fuseaux horaires sur les sites web de la CSI spécialement dédiés à la « JMTD » a marqué un jalon décisif vers la construction du nouvel internationalisme syndical, soulignant le potentiel des mobilisations internationales futures. À l'occasion du Forum social mondial en 2007, la CSI, en collaboration avec la CES, Solidar, Social Alert et le Forum progressiste mondial, a lancé une campagne conjointe sur le travail décent, qui a inclus un appel à l'action mondial pour « Un travail décent, une vie décente ».

Parallèlement au renforcement et à la promotion de la visibilité de la CSI dans les médias traditionnels, l'accent a été fortement mis sur le développement du recours aux « nouveaux médias » – vidéo internet, réseaux sociaux et outils web interactifs – dans le travail de communication de la CSI. Le programme de la CSI sur les jeunes travailleurs a figuré en avant-plan des nouveaux développements médiatiques, avec le Blog des jeunes, qui permet aux jeunes travailleurs d'avoir des discussions en ligne et d'échanger des informations concernant leurs activités d'organisation et de proximité et la diffusion de matériels au format électronique ou papier visant à sensibiliser les jeunes à propos de l'action syndicale internationale. Outre le Rapport annuel et les rapports sur l'écart salarial entre hommes et femmes, la publication de rapports thématiques, comme celui consacré à la crise alimentaire mondiale, de même que les rapports de pays ont fait l'objet d'une attention considérable de la part des médias internationaux. Le rapport intitulé « Quand la banque gagne à tous les coups » publié par la CSI en 2007 a mis en évidence de multiples failles dans la réglementation financière qui, un an plus tard, devait provoquer l'éruption de la crise financière mondiale. La campagne « PlayFair » menée avec le concours de la FITTHC et d'ONG partenaires et portant sur les industries des équipements et des événements sportifs a bénéficié d'une diffusion et d'un soutien larges à l'échelle mondiale et a conduit à un mouvement, quoique discret, de la part du Comité international olympique concernant cette question. La campagne de la CSI contre les armes nucléaires, en prévision de la Conférence de l'ONU sur cette question en 2010, a rallié le soutien de plusieurs millions de personnes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du mouvement syndical.

Les activités de la CSI en matière de coopération au développement ont joué un rôle-clef envers la consolidation et l'expansion des activités relevant de son programme

d'action global. La mise sur pied d'un Réseau syndical de coopération au développement a fourni une assise pour des niveaux de collaboration sans précédent entre les Organisations solidaires, la CSI et ses Organisations régionales et le CRPE. Ceci a permis à la CSI de devenir un acteur significatif au niveau international, régional et national en matière de coopération au développement et a jeté des bases solides pour les activités de projets propres à la CSI, alors que les Organisations solidaires fournissent une aide de financement importante pour les activités dans divers domaines, complétant les ressources propres de la CSI. Le programme sur le VIH/sida mis en œuvre en coopération avec les Fédérations syndicales internationales a contribué à maintenir et à amplifier la présence du mouvement syndical international sur cette question d'une importance cruciale et a facilité le travail des organisations affiliées et des Organisations régionales en vue de nouvelles actions sur le VIH/sida et le monde du travail.

Le Fonds de solidarité de la CSI, sous la supervision du Conseil de gestion, a bénéficié d'un bon niveau de soutien de la part des organisations affiliées donatrices durant la période examinée. Des dispositions préliminaires ont été prises en vue d'une réforme du fonctionnement du Fonds et du renforcement de son incidence directe et de sa pertinence, de même que pour accroître à la fois le nombre d'organisations contributrices et son champ d'application.

D'autres domaines d'activité notables ont inclus le soutien de la CSI au travail de ses organisations affiliées des pays arabophones, l'action sur le travail informel et non protégé, le soutien à l'organisation et à la négociation collective dans les zones franches d'exportation dans divers pays et les activités sur le travail des enfants menées en collaboration avec les FSI, l'OIT et la Marche mondiale contre le travail des enfants.

Durant les premières années d'existence de la CSI, il a été possible, grâce au soutien des organisations affiliées, de construire des structures et des programmes durables et opérationnels et d'apporter des solutions efficaces lorsque des problèmes ont surgi. Les accomplissements rapportés n'ont été possibles que grâce à l'engagement actif des organisations affiliées. Les organisations affiliées ont assumé leur part de la tâche en faisant de la CSI l'instrument d'un nouvel internationalisme syndical, à même de procurer une représentation effective aux travailleuses et aux travailleurs dans l'économie globalisée. Elles ont fait preuve de solidarité, mais aussi de respect envers la nature unitaire et pluraliste de la CSI, sans laquelle elle ne pourrait être la porte-parole unique et unie des travailleuses et des travailleurs du monde qu'elle est aujourd'hui. Ceux et celles qui travaillent pour la CSI à Bruxelles, dans les différentes Organisations régionales et les autres bureaux extérieurs ont, eux aussi, contribué par leurs efforts à la tâche de la construction de la CSI.

Quelle satisfaction qui puisse être tirée du travail décrit dans les pages qui suivent devra être tempérée par la réalisation qu'il ne s'agit que d'un commencement. C'est donc avec des expressions de sincère appréciation pour toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ce travail que nous adressons des mots d'encouragement pour la tâche encore plus considérable qu'il nous reste à accomplir au cours des prochaines années.



Guy Ryder
Secrétaire général
Bruxelles, juin 2010

CHAPITRE 1

ORGANISATIONS AFFILIÉES

1. Nombre de membres

À son Congrès fondateur, en novembre 2006, la CSI comptait 304 organisations affiliées dans 153 pays et territoires, avec un nombre total de 168.199.402 membres.

En octobre 2009, la CSI comptait 311 organisations affiliées dans 155 pays et territoires, avec un nombre total de 175.710.343 membres.

Une liste reprenant le nombre de membres des organisations affiliées figure à l'annexe I.

2. Nouvelles affiliations

Lors de ses diverses réunions au cours de la période couverte par le présent rapport, le Conseil général a décidé d'accepter l'affiliation des 20 organisations suivantes:

Juin 2007

1. Croatie Independent Trade Unions of Croatia (ITUC) / Nezavisni hrvatski sindikati (NHS)

Décembre 2007

2. Botswana Botswana Federation of Trade Unions (BFTU)
3. Brésil União Geral dos Trabalhadores (UGT) (*)
4. Comores Confédération des travailleurs et travailleuses des Comores (CTC)
5. Rép. dominicaine Confederación Nacional de Unidad Sindical (CNUS)
6. Irlande Irish Congress of Trade Unions (ICTU)
7. Sri Lanka National Trade Union Federation (NTUF)
8. Suriname Algemeen Verbond van Vakverenigen in Suriname 'De Moederbond' (AVVS)
9. Thaïlande State Enterprises Workers' Relations Confederation (SERC)

Décembre 2008

10. Guatemala Unión Sindical de Trabajadores de Guatemala (UNSI TRAGUA)
11. Liechtenstein Liechtensteinischer ArbeitnehmerInnenverband (LANV)
12. Namibie Trade Union Congress of Namibia (TUCNA)
13. Nicaragua Frente Nacional de los Trabajadores (FNT)
14. Sri Lanka Sri Lanka Nidahas Sewaka Sangamaya (SLNSS)

Octobre 2009

15. Birmanie Federation of Trade Unions – Burma (FTUB)
16. Cap-Vert Confederação Caboverdiana dos Sindicatos Livres (CCSL)
17. Libéria Liberian Labour Congress (LLC) (*)
18. Namibie National Union of Namibian Workers (NUNW)
19. Népal Nepal Trade Union Congress - Independent (NTUC-I) (*)
20. Niger Confédération démocratique des travailleurs du Niger (CDTN)

(*) fusion - transfert d'affiliation

3. **Changement de nom**

Le Conseil général, lors de sa 2^e session, a pris note que le Kongres Serikat Pekerja Indonesia (KSPI), Indonésie, lors de son 2^e Congrès national, avait changé son nom en Konfederasi Serikat Pekerja Indonesia (KSPI) - Confederation of Indonesian Trade Unions (CITU).

4. **Transfert d'affiliation**

Les organisations affiliées à la CSI au Brésil, la Central Autonoma de Trabalhadores (CAT), la Confederação Geral dos Trabalhadores (CGT) et la Social Democracia Sindical (SDS), conjointement avec plusieurs fédérations de Força Sindical (FS), ont informé la CSI de la création, en juillet 2007, d'une nouvelle centrale syndicale, l'União Geral dos Trabalhadores (UGT). Le Congrès fondateur s'est tenu à São Paulo du 19 au 21 juillet. Juste après son établissement, la nouvelle organisation a demandé à la CSI de transférer l'affiliation de la CAT, de la CGT et de la SDS à l'UGT, qui a été acceptée par le Conseil général, lors de sa 3^e session en décembre 2007. L'affiliation de l'UGT a pris effet en avril 2008 après que l'UGT a rempli les formalités administratives et que la CGT (l'une des organisations membres de l'UGT) a assumé ses obligations financières.

Le Conseil général, lors de sa 4^e session, a été informé de la fusion de deux des organisations affiliées au Libéria, la Liberia Federation of Labour Unions (LFLU) et le Congress of National Trade Unions of Liberia (CONATUL), et a pris note de la demande de transfert de leur affiliation à l'organisation nouvellement créée, le Liberian Labour Congress (LLC). Une fois remplies les obligations administratives et financières, l'affiliation du LLC a été acceptée formellement par le Conseil général, lors de sa 5^e session.

Le transfert d'affiliation du Nepal Trade Union Congress (NTUC) et de la Democratic Confederation of Nepalese Trade Unions (DECONT), organisations affiliées à la CSI, au Nepal Trade Union Congress - Independent (NTUC-I), qui vient d'être créé, a en principe été accepté par le Conseil général, lors de sa 4^e session en décembre 2008, sous réserve de l'accomplissement des formalités administratives. Ces formalités ont été dûment remplis en septembre 2009 et l'affiliation du NTUC-I à la CSI a été acceptée formellement par le Conseil général, lors de sa 5^e session.

5. **Organisations n'étant plus affiliées**

Au cours de la période en examen, les 13 organisations suivantes ont été retirées de la liste des organisations affiliées à la CSI:

a) Fusion en une nouvelle organisation (transfert de l'affiliation à la CSI)

1. Brésil Central Autonoma de Trabalhadores (CAT)
2. Confederação Geral dos Trabalhadores (CGT)
3. Social Democracia Sindical (SDS)
4. Libéria Congress of National Trade Unions of Liberia (CONATUL);
5. Liberia Federation of Labour Unions (LFLU);
6. Népal Nepal Trade Union Congress (NTUC);
7. Democratic Confederation of Nepalese Trade Unions (DECONT);

b) Fusion avec une organisation non affiliée

8. Moldavie Consiliul Confederatiei Sindicatelor din Republica Moldova (CSRM);

En décembre 2007, le Conseil général, lors de sa 3^e session, a pris note que la CSRM avait fusionné avec Solidaritate (une

organisation non affiliée) pour créer la Confederatia Nationala a Sindicatelor din Moldova (CNSM) et a décidé de retirer la CSRM de la liste des organisations affiliées à la CSI.

c) Retraits

Aux termes de l'article XXXII(b) des Statuts relative aux cotisations d'affiliation, le Conseil général, lors de sa 5^e session, a ratifié la décision prise par le Bureau exécutif, lors de sa 6^e session, de retirer l'affiliation à la CSI des organisations suivantes, qui étaient en retard de huit versements trimestriels ou plus des cotisations d'affiliation et qui n'avaient pas répondu aux contacts pris par la CSI en la matière:

- | | |
|-------------------------------------|--|
| 9. Belize | Christian Workers' Union (CWU); |
| 10. Guyane | Guyana Trades Union Congress (GTUC); |
| 11. Mexique | Confederación Obrera Revolucionaria (COR); |
| 12. Paraguay | Confederación Paraguaya de Trabajadores (CPT); |
| 13. Saint-Vincent-et-les-Grenadines | Commercial, Technical and Allied Workers' Union (CTAWU). |

6. Organisations associées (OA)

Au cours de la période en examen, le statut d'Organisation associée a été accordé aux organisations suivantes:

Organisations	Statut d'OA
Arménie Confederation of Trade Unions of Armenia (CTUA)	– accordé par le 5 ^e Conseil général – octobre 2009
Bolivie Corriente de Renovación Independiente y Solidaridad Laboral (CRISOL)	– accordé par le Congrès fondateur de la CSI – novembre 2006 – prolongé pendant 2 ans par le 4 ^e Conseil général – décembre 2008
Birmanie Federation of Trade Unions of Burma (FTUB)	– accordé par le Congrès fondateur de la CSI – novembre 2006 – prolongé pendant 2 ans par le 4 ^e Conseil général – décembre 2008 – affiliation à la CSI acceptée par le 5 ^e Conseil général – octobre 2009
Cambodge Cambodian Labor Confederation (CLC)	– accordé par le Congrès fondateur de la CSI – novembre 2006 – prolongé pendant 2 ans par le 4 ^e Conseil général – décembre 2008
Cameroun Confédération des syndicats autonomes du Cameroun (CSAC)	– accordé par le 4 ^e Conseil général – décembre 2008
Cap-Vert Confederação Caboverdiana dos Sindicatos Livres (CCSL)	– accordé par le 3 ^e Conseil général – décembre 2007 – affiliation à la CSI acceptée par le 5 ^e Conseil général – octobre 2009
Croatie Hrvatska Udruga Sindikata (HUS) / Union of Croatian Trade Unions	– accordé par le 5 ^e Conseil général – octobre 2009

Cuba Consejo Unitario de Trabajadores Cubanos – Solidaridad de Trabajadores Cubanos (CUTC–STC)	– accordé par le Congrès fondateur de la CSI – novembre 2006 – prolongé pendant 2 ans par le 4 ^e Conseil général – décembre 2008
Egypte Egyptian Trade Union Federation (ETUF)	– accordé par le Congrès fondateur de la CSI – novembre 2006 <i>Le statut n'a pas pris effet durant la période couverte par le présent rapport</i>
Guinée Union démocratique des travailleurs de Guinée (UDTG)	– accordé par le 2 ^e Conseil général – juin 2007 – prolongé jusqu'en 2010 par le 5 ^e Conseil général – octobre 2009
Inde Confederation of Free Trade Unions of India (CFTUI)	– accordé par le Congrès fondateur de la CSI – novembre 2006 – prolongé pendant 2 ans par le 4 ^e Conseil général – décembre 2008
Inde Indian Confederation of Labour (ICL)	– accordé par le Congrès fondateur de la CSI – novembre 2006 – retiré par le 4 ^e Conseil général – décembre 2008
Kirghizistan Federation of Trade Unions of Kyrgyzstan (FPKg)	– accordé par le 2 ^e Conseil général – juin 2007 – retiré par le 4 ^e Conseil général – décembre 2008
Liban Confédération générale des travailleurs au Liban (CGTL)	– accordé par le Congrès fondateur de la CSI – novembre 2006 – prolongé pendant 2 ans par le 4 ^e Conseil général – décembre 2008
Lesotho Congress of Democratic Unions (LECODU)	– accordé par le 2 ^e Conseil général – juin 2007 – prolongé jusqu'en 2010 par le 5 ^e Conseil général – octobre 2009
Libye Union Générale des Producteurs de la Jamahiriyah Arabe Libyenne (UGPJAL)	– accordé par le Congrès fondateur de la CSI – novembre 2006 – prolongé pendant 2 ans par le 4 ^e Conseil général – décembre 2008
Papouasie-Nouvelle-Guinée Papua New Guinea Trade Union Congress (PNGTUC)	– accordé par le Congrès fondateur de la CSI – novembre 2006 – n'a pas pris effet – accordé par le 5 ^e Conseil général – octobre 2009
République slovaque Independent Christian Trade Union of Slovakia/ Nezavisle Krestanske Odbory Slovenska (NKOS)	– accordé par le Congrès fondateur de la CSI – novembre 2006 – prolongé pendant 2 ans par le 4 ^e Conseil général – décembre 2008
Timor-Leste Timor Leste Trade Union Confederation (TLTUC)	– accordé par le 5 ^e Conseil général – octobre 2009

CHAPITRE 2

ORGANES DIRECTEURS ET ADMINISTRATION

1. Congrès fondateur

La CSI a été fondée en novembre 2006 à la suite de l'unification de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL, fondée en 1949), de la Confédération mondiale du travail (CMT, fondée en 1920 sous l'appellation de Fédération internationale des syndicats chrétiens et reconstituée en 1968 sous la nouvelle appellation) et de huit organisations syndicales nationales.

À l'invitation de l'Österreichischer Gewerkschaftsbund (ÖGB), la CSI a tenu son Congrès fondateur à Vienne du 1^{er} au 3 novembre 2006, auquel ont assisté 304 organisations fondatrices provenant de 153 pays et territoires.

Le Congrès a adopté à l'unanimité les Statuts de la CSI qui garantissent les principes de la démocratie et de l'indépendance syndicales, ainsi que le Programme de la CSI visant à défendre et à promouvoir les droits des travailleurs/euses en encourageant la coopération entre syndicats, et à travers des campagnes et des actions de défense à l'échelle mondiale. Les principaux domaines d'activités qui ont été établis sont les droits syndicaux et humains; l'économie, la société et le lieu de travail; l'égalité et la non-discrimination; et la solidarité internationale.

2. Conseil général

2.1. Réunions du Conseil général

De novembre 2006 à décembre 2009, le Conseil général a tenu cinq réunions:

1 ^e réunion	Vienne	3 novembre 2006
2 ^e "	Bruxelles	20 - 22 juin 2007
3 ^e "	Washington	12 - 14 décembre 2007
4 ^e "	Bruxelles	16 - 18 décembre 2008
5 ^e "	Berlin	6 - 8 octobre 2009

2.2. Composition du Conseil général

Le Conseil général, élu lors du 1^{er} Congrès mondial en vertu de l'article XIX des Statuts de la CSI, était composé comme suit:

Membre titulaire	Premier suppléant	Second suppléant
Afrique		
1. Ana da Conceição Pedro Garcia (Angola - CGSILA)	Eric Manzi Mwezi (Rwanda - CESTRAR)	João Sousa Pontes Tavares (São Tomé - ONTSTP)
2. John Odah (Nigeria - NLC)	Kwasi Adu-Amankwah (Ghana - TUC)	Kandeh Yilla (Sierra Leone - SLLC)
3. Francis Atwoli (Kenya - COTU)	N. Maskini (Tanzanie - TUCTA)	Dativa Mukaruzima (Rwanda - CESTRAR)
4. Abdessalem Jerad (Tunisie - UGTT)	Mahjoub Ben Seddik (Maroc - UMT)	Abdelmadjid Sidi Said (Algérie - UGTA)
5. Mody Guiro (Sénégal - CNTS)	Mariatou Coulibaly (Côte d'Ivoire - UGTCD)	Júlio Ascensão Da Silva (Cap-Vert - UNTC-CS)

- | | | |
|--|---|---|
| 6. Zwelinzima Vavi
(Afrique du Sud - COSATU) | Mahlomola Skhosana
(Afrique du Sud - NACTU) | Dawn Le Roux
(Afrique du Sud - FEDUSA) |
| 7. Angélique Kipulu
(Rép. dém. du Congo - CSC) | Pascal D. Todjinou
(Bénin - CGTB) | Jeanne Clairette Razanarimanana
(Madagascar - SEKRIMA) |
| 8. Thelma Louw
(Afrique du Sud - CONSAWU) | Mohamed Benjelloun Andaloussi
(Maroc - UGTM) | Laurent Ouedraogo
(Burkina Faso - CNTB) |
| 9. Toolsyraj Benyidin
(Maurice - NTUC) | Pa M. Faal
(Gambie - GWC) | Sako Mamadou
(Niger - CNT) |
| 10. Nicoué Octave Broohm
(Togo - CSTT) | Amaoui Noubir
(Maroc - CDT) | Ould Beye Samory
(Mauritanie - CLTM) |
| 11. Maria Fernanda Carvalho Francisco
(Angola - UNTA) | John Kolawole
(Nigeria - TUCN) | José Bertin Randrianasolo
(Madagascar - FISEMA) |

Amériques

- | | | |
|---|--|---|
| 1. Gerardo Alberto Martínez
(Argentine - CGT) | Jorge Lobais
(Argentine - CGT) | Jose Manuel Díaz
(Chili - CUT) |
| 2. Maria E. Bezerra de Lima
(Brésil - CUT) | Luiz Carlos Motta
(Brésil - FS) | Otton Mata Roma
(Brésil - CGT) |
| 3. Israël Salinas
(Honduras - CUTH) | Madelaine Escribano
(Panama - CTRP) | Delvia Herrera
(Nicaragua - CUS) |
| 4. Jaime O. Arciniega Aguirre
(Equateur - CEOSL) | Betty Cortéz Benites
(Pérou - CUT) | Carmen Omaira Arismendi
(Venezuela - CTV) |
| 5. Vacant
(Mexique) | Vacant
(Mexique) | Vacant
(Mexique) |
| 6. Manuel Cova
(Venezuela - CTV) | Apecides Alviz Fernández
(Colombie - CTC) | Mario Vilchez
(Costa Rica - CTRN) |
| 7. Kenneth Georgetti
(Canada - CLC) | Barbara Byers
(Canada - CLC) | Stephen Benedict
(Canada - CLC) |
| 8. Henri Massé
(Canada - CLC) | Claudette Carbonneau
(Canada - CSN) | Hassan Yussuff
(Canada - CLC) |
| 9. John J. Sweeney
(États-Unis - AFL-CIO) | Richard L. Trumka
(États-Unis - AFL-CIO) | Jerry Zellhoefer
(États-Unis - AFL-CIO) |
| 10. Linda Chavez Thompson
(États-Unis - AFL-CIO) | Elizabeth Bunn
(États-Unis - AFL-CIO) | Barbara Shailor
(États-Unis - AFL-CIO) |
| 11. William Lucy
(États-Unis - AFL-CIO) | R. Thomas Buffenbarger
(États-Unis - AFL-CIO) | Penny Schantz
(États-Unis - AFL-CIO) |
| 12. C. LeRoy Trotman
(Barbade - BWU) | Robert Giuseppi
(Trinidad-et-Tobago - NATUC) | Vacant |
| 13. Julio Roberto Gómez Esguerra
(Colombie - CGT) | Juan C. Torales
(Paraguay - CNT) | José Pinzon
(Guatemala - CGTG) |
| 14. Laerte Teixeira Da Costa
(Brésil - CAT) | Pedro Robles Saavedra
(Chili - CAT) | Vacant |
| 15. Gabriel Del Rio Doñe
(Rép. dominicaine - CASC) | François Vaudreuil
(Canada - CSD) | Louise Lebrun
(Haïti - CTH) |
| 16. Mariano Mena
(Panama - CGTP) | Daniel Duron
(Honduras - CGT) | Altagracia Jiménez
(Rép. dominicaine - CASC) |
| 17. Miryam Luz Triana
(Colombie - CGT) | Nilda Danila
(Porto Rico - CPT) | Roland H. Ignacio
(Curaçao - CGTC) |
| 18. Carlos A. Rodríguez Díaz
(Colombie - CUT) | Vacant | Vacant |

Asie Pacifique

- | | | |
|--|--|---|
| 1. Lee Cheuk-yan
(Hong Kong, RAS Chine - HKCTU) | Chen Chien
(Taïwan, Chine - CFL) | Cheung Lai-Ha
(Hong Kong, RAS Chine - HKCTU) |
| 2. G. Sanjeeva Reddy
(Inde - INTUC) | Umraomal Purohit
(Inde - HMS) | Naata Bali
(Inde - SEWA) |
| 3. Tsuyoshi Takagi
(Japon - RENGO) | Nobuaki Koga
(Japon - RENGO) | Tsutomu Arai
(Japon - RENGO) |
| 4. Masako Uemoto
(Japon - RENGO) | Yoko Yamaguchi
(Japon - RENGO) | Naomi Okamoto
(Japon - RENGO) |
| 5. Vacant
(Corée) | Magvan Altantsetseg
(Mongolie - CMTU) | Sukbaatar Zalma
(Mongolie - CMTU) |
| 6. G. Rajasekaran
(Malaisie - MTUC) | Vacant
(Philippines - TUCP) | Vacant
(Philippines - TUCP) |
| 7. John De Payva
(Singapour - NTUC) | Thain Mosee
(Indonésie - CSI/KSPI) | Noorfarahin Ahmad
(Singapour - NTUC) |
| 8. Khurshid Ahmed
(Pakistan - PWF) | Harry Sandrasekera
(Sri Lanka - CWC) | Vacant
(Bangladesh) |
| 9. Felix Anthony
(Fidji - FTUC) | Ephraim Kalsikau
(Vanuatu - VCTU) | Taupisioletoga Faamau
(Samoa - STUC) |
| 10. Sharan Burrow
(Australie - ACTU) | Ross Wilson
(Nouvelle-Zélande - NZCTU) | Carol Beaumont
(Nouvelle-Zélande - NZCTU) |
| 11. Ofer Eini
(Israël - HISTADRUT) | Nawaf Massalha
(Israël - HISTADRUT) | Nihad Elmas
(Chypre - TÜRK-SEN) |
| 12. Shaher Sae'd
(Palestine - PGFTU) | Redha A. Qarhash
(Yémen - GFTWTUY) | Abdul Ghaffar A. Hussein
(Bahreïn - GFBTU) |
| 13. Salih Kiliç
(Turquie - TÜRK-IS) | Salim Uslu
(Turquie - HAK-IS) | Süleyman Çelebi
(Turquie - DISK) |
| 14. Rekson Silaban
(Indonésie - SBSI) | Ali Shouket
(Pakistan - APTUC) | Vacant |
| 15. Kazi Rina Reza
(Bangladesh - BSSF) | Marie Ruvini Jayatilaka
(Sri Lanka - NWC) | Bishnu Rimal
(Népal - GEFONT) |

Europe

- | | | |
|---|---|--|
| 1. Renate Csörgits
(Autriche - ÖGB) | Jean-Claude Prince
(Suisse - USS) | Yannis Panagopoulos
(Grèce - GSEE) |
| 2. Hans Jensen
(Danemark - LO) | Wanja Lundby-Wedin
(Suède - LO) | Gerd Liv Valla
(Norvège - LO) |
| 3. Lauri Ihalainen
(Finlande - SAK) | Sture Nordh
(Suède - TCO) | Bente Sorgenfrey
(Danemark - FTF) |
| 4. François Chérèque
(France - CFDT) | Jean-Claude Mailly
(France - CGT-FO) | Michael Parnis
(Malte - GWU) |
| 5. Michael Sommer
(Allemagne - DGB) | Annelie Buntenbach
(Allemagne - DGB) | Jürgen Eckl
(Allemagne - DGB) |
| 6. Ingrid Sehrbrock
(Allemagne - DGB) | Ulrich Thone
(Allemagne - DGB) | Wolfgang Lutterbach
(Allemagne - DGB) |
| 7. Brendan Barber
(Grande-Bretagne - TUC) | Gloria Mills
(Grande-Bretagne - TUC) | Tony Woodley
(Grande-Bretagne - TUC) |
| 8. Sally Hunt
(Grande-Bretagne - TUC) | Sue Rogers
(Grande-Bretagne - TUC) | Owen Tudor
(Grande-Bretagne - TUC) |
| 9. Rudy De Leeuw
(Belgique - FGFB) | Vacant
(Belgique - CGSLB) | Vacant |
| 10. José M ^a Fidalgo Velilla
(Espagne - CC.OO.) | João A. G. Proença
(Portugal - UGTP) | Cándido Méndez
(Espagne - UGT) |

11. Luigi Angeletti (Italie - UIL)	Guglielmo Epifani (Italie - CGIL)	Luigi Cal (Italie - CISL)
12. Raffaele Bonanni (Italie - CISL)	Giacomo Barbieri (Italie - CGIL)	Cinzia Del Rio (Italie - UIL)
13. Andrzej Adamczyk (Pologne - NSZZ Solidarnosc)	Lina Carr (Estonie - EAKL)	Aldona Jašinskienė (Lituanie - LPS-Solidarumas)
14. Zdenek Málek (République tchèque - CMKOS)	Péter Pataky (Hongrie - ZOSZ)	Miroslav Gazdík (Slovaquie - KOZ SR)
15. Ana Knezevic (Croatie - UATUC)	Marius Petcu (Roumanie - CNSLR-Fratia)	Jeliazko Hristov (Bulgarie - CITUB)
16. Mikhail Shmakov (Russie - FNPR)	Evgueny Sidorov (Russie - FNPR)	Svetlana Razina (Russie - VKT)
17. Jamila Sattarova (Azerbaïdjan - AHIK)	Nina Zghibarta (Moldavie - CSRM)	Mykhail Volynets (Ukraine - KVPU)
18. Oleksander Yurkin (Ukraine - FPU)	Irakli Petriashvili (Géorgie - GTUC)	Alexander Yaroshuk (Biélarus - BKDP)
19. Agnes Jongerius (Pays-Bas - FNV)	Jean-Claude Reding (Luxembourg - CGTL)	Vacant (Chypre - SEK)
20. Luc Cortebeek (Belgique - CSC)	Viviane Goergen (Luxembourg - LCGB)	Eugenija Sniutiene (Lituanie - LDF)
21. René Paas (Pays-Bas - CNV)	M. Joseph Thouvenel (France - CFTC)	Joanna Achilleos Pilavaki (Chypre - DEOK)
22. Bogdan Iuliu Hossu (Roumanie - Cartel Alfa)	Judith Ivany Czugler (Hongrie - MOSZ)	Srbijanka Rafailovic (Serbie - CATUS)
23. Manuel Zaguirre Cano (Espagne - USO)	Laura González de Txabarri (Espagne; Pays basque - ELA-STV)	Oleksandr Dzhulyk (Ukraine - VOST)
24. Bernard Thibault (France - CGT)	Jan Guz (Pologne - OPZZ)	Vacant

Comité des femmes

1. Mariana Guambo Moreno (Equateur - CEOSL)	Dalila del Carmen Alemán García (Nicaragua - CST)	Petra Hernández (République dominicaine - CNTD)
2. Rabiadou Serah Diallo (Guinée - CNTG)	Ann Van Laer (Belgique - CSC)	Zuleima Laines (Pérou - CAT)
3. Danuta Wojdat (Pologne - NSZZ Solidarnosc)	Nana Corossacz (Italie - CGIL)	Vacant
4. Diana Holland (Grande-Bretagne - TUC)	Vacant	Vacant
5. Noorlaila Aslah (Malaisie - MTUC)	Yoko Yamaguchi (Japon - JTUC-RENGO)	Noga Butensky (Israël - HISTADRUT)
6. Gladys Branche (Sierra Leone - SLLC)	Amal El Amri (Maroc - UMT)	Marie Josée Lokongo Bosiko (Rép. dém. du Congo - UNTC)

Comité de la jeunesse

1. Yemisi Ilesanmi (Nigeria - NLC)	Jonathan Monge (Costa Rica - CMTC)	Markus Kristiansson (Suède - LO)
2. Amarsanaa Enebish (Mongolie - CMTU)	Claire Delobel (Belgique - CSC)	Alexsandra Vitirovic (Serbie - UGS - NEZAVISNOST)
3. Vacant		
4. Vacant		

Membres ex officio

Guy Ryder	Secrétaire général
Mamounata Cissé	Secrétaire général adjointe
Jaap Wiene	Secrétaire général adjoint

À la suite de la confirmation par le Conseil général de leur élection comme secrétaires généraux régionaux, Víctor Báez (CSI-CSA), Kwasi Adu-Amankwah (CSI-Af) et Noriyuki Suzuki (CSI-AP) sont devenus membres ex officio du Conseil général.

Membres partenaires Représentants des FSI et de la TUAC

Une composition provisoire du Comité des femmes et du Comité de la jeunesse et, par conséquent, de leurs représentants au Conseil général et au Bureau exécutif a été d'application jusqu'à l'achèvement de l'unification des trois organisations régionales.

Entre le 1^{er} Congrès mondial et le 5^e Conseil général, la composition du Conseil général a été modifiée comme suit:

2^e Conseil général

- Le siège de membre titulaire pour les Amériques a été attribué à tour de rôle à la CTM, à l'UNT et à la CROC, Mexique: la CTM représentée par Graciela Larios Rivas durant 2007-2008, l'UNT représentée par Francisco Hernández Juárez en 2009 et la CROC représentée par José del Valle Pérez en 2010. Le siège de premier suppléant a initialement été occupé par l'UNT et le siège de second suppléant par la CROC;
- Rudolf Hundstorfer (Autriche - ÖGB) a remplacé Renate Csörgits en tant que membre titulaire pour l'Europe;
- Jan Vercat (Belgique - CGSLB) a occupé le siège vacant en tant que premier suppléant du membre titulaire pour l'Europe, Rudy De Leeuw (Belgique - FGFB);
- Roar Flåthen (LO - Norvège) a remplacé Gerd Liv Valla en tant que second suppléant du membre titulaire pour l'Europe Hans Jensen (Danemark - LO);
- Reyes Soberanis Moreno (COR - Mexique) est devenu second suppléant du membre titulaire pour les Amériques, Laerte Teixeira Da Costa (Brésil - CAT);
- Le siège de premier suppléant du membre titulaire pour les Amériques, Carlos A. Rodríguez Díaz (Colombie – CUT), a été attribué à la CTA – Argentine;
- Le Comité des femmes, qui avait élu, lors de sa réunion en avril 2007, Diana Holland (TUC, Grande-Bretagne) présidente et Rabiadou Serah Diallo (CNTG, Guinée) et Mariana Guambo (CEOSL, Équateur) vice-présidentes, a désigné ses représentantes au Conseil général comme suit:
- Mariana Guambo Moreno (Équateur - CEOSL) avec Dalila del Carmen Alemán García (Nicaragua - CST) et Petra Hernández (République dominicaine - CNTD) en tant que première et seconde suppléantes; Rabiadou Serah Diallo (Guinée - CNTG) avec Ann Van Laer (Belgique - CSC) et Zuleima Laines (Pérou - CAT) en tant que première et seconde suppléantes; Danuta Wojdat (Pologne - NSZZ Solidarnosc) avec Nana Corossacz (Italie - CGIL) en tant que première suppléante, le siège de seconde suppléante étant à pourvoir; Diana Holland (Grande-Bretagne - TUC) avec Karin Ennod (LO – Norvège) et Elisa García Rodríguez (UGT - Espagne) en tant que première et seconde suppléantes, toutes deux occupant des sièges restés vacants; Noorlaila Aslah (Malaisie - MTUC) avec Yoko Yamaguchi (Japon - JTUC-RENGO) et Noga Butensky (Israël - HISTADRUT) en tant que première et seconde suppléantes; et Gladys Branche (Sierra Leone - SLLC) avec Amal El Amri (Maroc -

UMT) et Marie Josée Lokongo Bosiko (Rép. dém. du Congo - UNTC) en tant que première et seconde suppléantes.

3^e Conseil général

- Manene Samela (Afrique du Sud - NACTU) a remplacé Mahlomola Skhosana en tant que premier suppléant du membre titulaire pour l’Afrique, Zwelinzima Vavi (Afrique du Sud - COSATU);
- João Antonio Felicio (Brésil - CUT) a remplacé feu María Ednalva Bezerra de Lima en tant que membre titulaire pour les Amériques;
- Graciela Larios Rivas (Mexique - CTM) a remplacé Joaquim Gamboa en tant que membre titulaire pour les Amériques;
- Naomi Okamoto (Japon - RENGO) a remplacé Masako Uemoto en tant que membre titulaire pour l’Asie-Pacifique, Naomi Okamoto a été à son tour remplacée en tant que seconde suppléante par Mutsuko Takahashi, et Chihiro Ikusawa a remplacé Tsutomu Arai en tant que seconde suppléante du membre titulaire Tsuyoshi Takagi;
- Lee Suk-Haeng (Corée - KCTU) est devenu membre titulaire pour l’Asie-Pacifique pour les années 2007 et 2009, et Yong-Deuk Lee (Corée - FKTU) pour les années 2008 et 2010, occupant le siège attribué à la Corée qui était antérieurement vacant;
- Cedric R. Bagtas et Florencia Cabatingan (Philippines - TUCP) sont devenus respectivement premier et seconde suppléants du membre titulaire pour l’Asie-Pacifique G. Rajasekaran (Malaisie - MTUC). Ces deux sièges étaient à pourvoir;
- Helen Kelly (Nouvelle-Zélande - NZCTU) a remplacé Ross Wilson en tant que première suppléante du membre titulaire pour l’Asie-Pacifique, Sharan Burrow (Australie - ACTU);
- Jean Christophe Schwaab (Suisse - SGB-USS) a remplacé Jean-Claude Prince en tant que premier suppléant du membre titulaire pour l’Europe, Rudolf Hundstorfer (Autriche - ÖGB);
- Harald Børsting (Danemark - LO) a remplacé Hans Jensen en tant que membre titulaire pour l’Europe;
- Michel Arsenault (CLC - Canada) a remplacé Henri Massé en tant que membre titulaire pour les Amériques;
- Mustafa Kumlu (TÜRK-IS - Turquie) a remplacé Salih Kiliç en tant que membre titulaire pour l’Asie-Pacifique;
- Le siège précédemment occupé par Nina Zghibarta (Moldavie - CSRМ) en tant que première suppléante du membre titulaire pour l’Europe Jamila Sattarova (Azerbaïdjan - AHIK) est resté vacant.

4^e Conseil général

- Aux termes de l’article XX(b) des Statuts, le siège de membre titulaire pour l’Afrique occupé par Ana da Conceição Pedro Garcia (Angola - CGSILA) est resté vacant; Kofi Asamoah (Ghana - TUC) a remplacé Kwasi Adu-Amankwah en tant que premier suppléant du membre titulaire pour l’Afrique, John Odah (Nigeria - NLC);

- Augustin Blaise Hien (Burkina Faso - CNTB) a remplacé Laurent Ouedraogo en tant que second suppléant du membre titulaire pour l'Afrique, Thelma Louw (Afrique du Sud - CONSAWU);
- Ayikoué Tevi (Togo - CSTT) a remplacé Nicoué Octave Broohm en tant que membre titulaire pour l'Afrique;
- À la suite du transfert de l'affiliation de la CAT, de la CGT et de la SDS (Brésil) à l'UGT, qui a pris effet en avril 2008, les sièges de membre titulaire pour les Amériques et de second suppléant du membre titulaire João Antonio Felicio (Brésil - CUT) précédemment occupés par la CGT et la CAT ont été transférés à l'UGT. Arnaldo de Souza Benedetti a remplacé Laerte Teixeira Da Costa en tant que membre titulaire et Otton Mata Roma a continué d'occuper le siège en tant que second suppléant;
- Tarcisio Mora Godoy (Colombie - CUT) a remplacé Carlos A. Rodríguez Díaz en tant que membre titulaire pour les Amériques;
- Lucien Royer (Canada - CLC) a remplacé Stephen Benedict en tant que second suppléant du membre titulaire pour les Amériques, Kenneth Georgetti, dès janvier 2009;
- Seok-Chun, Jang (Corée - FKTU) a remplacé Yong-Deuk, Lee en tant que membre titulaire pour l'Asie-Pacifique étant donné que la FKTU partageait avec la KCTU, sur la base d'une rotation annuelle, le siège de membre titulaire;
- A. Hussain (Bahreïn - GFBTU) a remplacé Abdul Ghaffar A. Hussein en tant que second suppléant du membre titulaire pour l'Asie-Pacifique, Shaher Sae'd (Palestine - PGFTU);
- Erich Foglar (Autriche - ÖGB) a remplacé Rudolf Hundstorfer en tant que membre titulaire pour l'Europe;
- Wolfgang Lutterbach (Allemagne - DGB) a remplacé Jürgen Eckl en tant que second suppléant du membre titulaire pour l'Europe, Michael Sommer. Le siège de second suppléant du membre titulaire Ingrid Sehrbrock, précédemment occupé par W. Lutterbach, est resté vacant;
- Javier Doz (Espagne - CC.OO.) a remplacé José M. Fidalgo Velilla en tant que membre titulaire pour l'Europe;
- Sur la base d'un accord de rotation entre l'USO et l'ELA-STV, le siège de membre titulaire au Conseil général pour l'Europe a été occupé par Laura González de Txabarri (Espagne, Pays basque - ELA-STV) et le siège de premier suppléant par Manuel Zaguirre Cano (Espagne - USO) pour les années 2009 et 2010;
- Selon un accord de rotation entre les organisations affiliées italiennes, leur représentation au Conseil général a été modifiée en janvier 2008 comme suit: Guglielmo Epifani (Italie - CGIL) en tant que membre titulaire pour l'Europe avec Raffaele Bonanni (Italie - CISL) et Cinzia Del Rio (Italie - UIL) en tant que suppléants; et Luigi Angeletti (Italie - UIL) en tant que membre titulaire avec Luigi Cal (Italie - CISL) et Giacomo Barbieri (Italie - CGIL) en tant que suppléants. Le siège de Giacomo Barbieri en tant que second suppléant est resté vacant;
- Ihor Lutsyshyn (Ukraine - FPU) a remplacé Oleksander Yurkin en tant que membre titulaire pour l'Europe;
- Sur la base d'un accord de rotation des sièges pour 2009, Lee Cheuk-yan (Hong Kong, RAS Chine - HKCTU) est devenu membre titulaire pour l'Asie-Pacifique et Chen Chien (Taipei chinois - CFL) son premier suppléant;

- À la suite de sa réunion en avril 2007, la représentation du Comité de la jeunesse a été modifiée comme suit: Jefferson Coriteac (Brésil - FS), président du Comité, et Nadia Shabana (Palestine - PGFTU), vice-présidente du Comité, sont devenus membres titulaires avec respectivement comme premiers suppléants Vasyl Andreyev (Ukraine - FPU) et Erin Harrison (Canada - CLC) et comme seconds suppléants Drissa Soare (Burkina Faso - CNTB) et Mina Vukojicic (Serbie - NEZAVISNOST).

5^e Conseil général

- Hamid Chabat (Maroc - UGTM) a remplacé Mohamed Benjelloun Andaloussi en tant que premier suppléant du membre titulaire pour l'Afrique, Thelma Louw (Afrique du Sud - CONSAWU);
- Lucas Arnulfo Muñoz (Colombie - CTC) a remplacé feu Apecides Álvarez Fernández en tant que premier suppléant du membre titulaire pour les Amériques, Manuel Cova (Venezuela - CTV);
- Ricardo Patah (Brésil - UGT) a remplacé Arnaldo de Souza Benedetti en tant que membre titulaire pour les Amériques;
- Luis Alejandro Pedraza (Colombie – CUT) a remplacé Tarcisio Mora Godoy en tant que membre titulaire pour les Amériques;
- Julio César Bazán Figueroa (Pérou - CUT) a remplacé Betty Cortéz Benites, qui a quitté l'organisation, en tant que premier suppléant du membre titulaire pour les Amériques, Jaime O. Arciniega Aguirre (Équateur - CEOSL);
- Lim Sung-Kyu (Corée - KCTU) a remplacé Lee Suk-Haeng en tant que membre titulaire pour l'Asie-Pacifique (la KCTU partage avec la FKTU, sur une base de rotation annuelle, le siège de membre titulaire);
- Naata Bali (Inde - SEWA) a quitté l'organisation et son siège de seconde suppléante du membre titulaire pour l'Asie et le Pacifique G. Sanjeeva Reddy (Inde - INTUC) est resté vacant;
- Lauri Lyly (Finlande - SAK) a remplacé Lauri Ihalainen en tant que membre titulaire pour l'Europe;
- Roberto Treu (Italie - CGIL) est devenu second suppléant du membre titulaire pour l'Europe Luigi Angeletti (Italie - UIL), occupant le siège précédemment vacant;
- Vasyl Khara (Ukraine - FPU) a remplacé Ihor Lutsyshyn en tant que membre titulaire pour l'Europe;
- Bert van Boggelen (Pays-Bas - CNV) a remplacé René Paas en tant que membre titulaire pour l'Europe;
- Le siège occupé par Reyes Soberanis Moreno (Mexique - COR) en tant que second suppléant du membre titulaire pour les Amériques Ricardo Patah (Brésil - UGT) est resté vacant à la suite de la désaffiliation de la COR.

Entre la 5^e réunion du Conseil général et décembre 2009, les changements suivants ont été apportés:

- Nobuaki Koga (Japon - JTUC-Rengo), précédemment premier suppléant, a remplacé Tsuyoshi Takagi en tant que membre titulaire pour l'Asie-Pacifique, étant, à son tour, remplacé par Hiroyuki Nagumo;

- Peter Conway (Nouvelle-Zélande - NZCTU) a remplacé Carol Beaumont en tant que second suppléant du membre titulaire pour l'Asie-Pacifique, Sharan Burrow (Australie - ACTU).

La toute dernière composition du Conseil général incorporant tous ces changements, comme établi immédiatement après sa 5^e session (Berlin, du 6 au 8 octobre 2009), était la suivante:

Membre titulaire	Premier suppléant	Second suppléant
Afrique		
1. Vacant (Angola - CGSILA)	Eric Manzi Mwezi (Rwanda - CESTRAR)	João Sousa Pontes Tavares (São Tomé - ONTSTP)
2. John Odah (Nigeria - NLC)	Kofi Asamoah (Ghana - TUC)	Kandeh Yilla (Sierra Leone - SLLC)
3. Francis Atwoli (Kenya - COTU)	N. Maskini (Tanzanie - TUCTA)	Dativa Mukaruzima (Rwanda - CESTRAR)
4. Abdessalem Jerad (Tunisie - UGTT)	Mahjoub Ben Seddik (Maroc - UMT)	Abdelmadjid Sidi Said (Algérie - UGTA)
5. Mody Guiro (Sénégal - CNTS)	Mariatou Coulibaly (Côte d'Ivoire - UGTCI)	Júlio Ascensão Da Silva (Cap-Vert - UNTC-CS)
6. Zwelinzima Vavi (Afrique du Sud - COSATU)	Manene Samela (Afrique du Sud – NACTU)	Dawn Le Roux (Afrique du Sud – FEDUSA)
7. Angélique Kipulu (Rép. dém. du Congo – CSC)	Pascal D. Todjinou (Bénin – CGTB)	Jeanne Clairette Razanarimanana (Madagascar – SEKRIMA)
8. Thelma Louw (Afrique du Sud – CONSAWU)	Hamid Chabat (Maroc – UGTM)	Augustin Blaise Hien (Burkina Faso – CNTB)
9. Toolsyraj Benyudin (Maurice – NTUC)	Pa Faal (Gambie – GWC)	Sako Mamadou (Niger – CNT)
10. Ayikoué Tevi (Togo – CSTT)	Amaoui Noubir (Maroc – CDT)	Ould Beye Samory (Mauritanie – CLTM)
11. Maria Fernanda Carvalho Francisco (Angola – UNTA)	John Kolawole (Nigeria – TUCN)	José Bertin Randrianasolo (Madagascar – FISEMA)
Amériques		
1. Gerardo Alberto Martínez (Argentine – CGT)	Jorge Lobais (Argentine – CGT)	Jose Manuel Díaz (Chili – CUT)
2. João Antonio Felicio (Brésil – CUT)	Luiz Carlos Motta (Brésil – FS)	Otton Mata Roma (Brésil – UGT)
3. Israël Salinas (Honduras – CUTH)	Madelaine Escribano (Panama – CTRP)	Delvia Herrera (Nicaragua – CUS)
4. Jaime O. Arciniega Aguirre (Équateur – CEOSL)	Julio César Bazan Figueroa (Pérou – CUT)	Carmen Omaira Arismendi (Venezuela – CTV)
5. Année 2009: Francisco Hernández Juárez (UNT – Mexique)	José del Valle Pérez (CROC – Mexique)	Graciela Larios Rivas (CTM – Mexique)
6. Manuel Cova (Venezuela – CTV)	Lucas Arnulfo Muñoz (Colombie – CTC)	Mario Vilchez (Costa Rica – CTRN)
7. Kenneth Georgetti (Canada – CLC)	Barbara Byers (Canada – CLC)	Lucien Royer (Canada – CLC)
8. Michel Arsenault (Canada – CLC)	Claudette Carbonneau (Canada – CSN)	Hassan Yussuff (Canada – CLC)

9. John J. Sweeney (États-Unis – AFL-CIO)	Richard L. Trumka (États-Unis – AFL-CIO)	Jerry Zellhoefer (États-Unis – AFL-CIO)
10. Linda Chavez Thompson (États-Unis – AFL-CIO)	Elizabeth Bunn (États-Unis – AFL-CIO)	Barbara Shailor (États-Unis – AFL-CIO)
11. William Lucy (États-Unis – AFL-CIO)	R. Thomas Buffenbarger (États-Unis – AFL-CIO)	Penny Schantz (États-Unis – AFL-CIO)
12. C. LeRoy Trotman (Barbade – BWU)	Robert Giuseppe (Trinité-et-Tobago – NATUC)	Vacant
13. Julio Roberto Gómez Esguerra (Colombie – CGT)	Juan C. Torales (Paraguay – CNT)	José Pinzon (Guatemala – CGTG)
14. Ricardo Patah (Brésil – UGT)	Pedro Robles Saavedra (Chili – CAT)	Vacant
15. Gabriel Del Rio Doñe (Rép. dominicaine – CASC)	François Vaudreuil (Canada – CSD)	Louise Lebrun (Haïti – CTH)
16. Mariano Mena (Panama – CGTP)	Daniel Duron (Honduras – CGT)	Altagracia Jiménez (Rép. dominicaine – CASC)
17. Miryam Luz Triana (Colombie – CGT)	Nilda Danila (Porto Rico – CPT)	Roland H. Ignacio (Curaçao – CGTC)
18. Luis Alejandro Pedraza (Colombie – CUT)	Vacant (CTA – Argentine)	Vacant

Asie-Pacifique

1. Années 2009-2010: Chen Chien (Taïpei chinois – CFL) <i>Années 2007 et 2008:</i> <i>Lee Cheuk-yan HKCTU</i>	Lee Cheuk-yan (Hong Kong, RAS Chine – HKCTU)	Cheung Lai-Ha (Hong Kong, RAS Chine – HKCTU)
2. G. Sanjeeva Reddy (Inde – INTUC)	Umraomal Purohit (Inde – HMS)	Vacant (Inde – SEWA)
3. Tsuyoshi Takagi (Japon – RENGO)	Nobuaki Koga (Japon – RENGO)	Chihiro Ikusawa (Japon – RENGO)
4. Naomi Okamoto (Japon – RENGO)	Yoko Yamaguchi (Japon – RENGO)	Mutsuko Takahashi (Japon – RENGO)
5. Années 2008 and 2010: Seok-Chun, Jang (Corée – FKTU) <i>Années 2007 et 2009:</i> <i>Lim Sung-Kyu (Corée – KCTU)</i>	Magvan Altantsetseg (Mongolie – CMTU)	Sukbaatar Zalma (Mongolie – CMTU)
6. G. Rajasekaran (Malaisie – MTUC)	Cedric R. Bagtas (Philippines – TUCP)	Florencia Cabatingan (Philippines – TUCP)
7. John De Payva (Singapour – NTUC)	Thamrin Mosee (Indonésie – CSI/KSPI)	Noorfarahin Ahmad (Singapour – NTUC)
8. Khurshid Ahmed (Pakistan – PWF)	Harry Sandrasekera (Sri Lanka – CWC)	Vacant (Bangladesh)
9. Felix Anthony (Fidji – FTUC)	Ephraim Kalsikau (Vanuatu – VCTU)	Taupisioletoga Faamau (Samoa – STUC)
10. Sharan Burrow (Australie – ACTU)	Helen Kelly (Nouvelle-Zélande– NZCTU)	Carol Beaumont (Nouvelle-Zélande– NZCTU)
11. Ofer Eini (Israël– HISTADRUT)	Nawaf Massalha (Israël– HISTADRUT)	Nihad Elmas (Chypre – TÜRK-SEN)
12. Shaher Sae'd (Palestine – PGFTU)	Redha A. Qarhash (Yémen – GFTWTUY)	A. Hussain (Bahreïn – GFBTU)

- | | | |
|---|--|-------------------------------------|
| 13. Mustafa Kumlu
(Turquie – TÜRK-IS) | Salim Uslu
(Turquie – HAK-IS) | Süleyman Çelebi
(Turquie – DISK) |
| 14. Rekson Silaban
(Indonésie – SBSI) | Ali Shouket
(Pakistan – APTUC) | Vacant |
| 15. Kazi Rina Reza
(Bangladesh – BSSF) | Marie Ruvini Jayatilaka
(Sri Lanka – NWC) | Bishnu Rimal
(Népal – GEFONT) |

Europe

- | | | |
|--|---|---|
| 1. Erich Foglar
(Autriche – ÖGB) | Jean Christophe Schwaab
(Suisse – USS) | Yannis Panagopoulos
(Grèce - GSEE) |
| 2. Harald Børsting
(Danemark – LO) | Wanja Lundby-Wedin
(Suède – LO) | Roar Flåthen
(Norvège – LO) |
| 3. Lauri Lyly
(Finlande – SAK) | Sture Nordh
(Suède – TCO) | Bente Sorgenfrey
(Danemark – FTF) |
| 4. François Chérèque
(France – CFDT) | Jean-Claude Mailly
(France – CGT-FO) | Michael Parnis
(Malte – GWU) |
| 5. Michael Sommer
(Allemagne – DGB) | Annelie Buntenbach
(Allemagne – DGB) | Wolfgang Lutterbach
(Allemagne – DGB) |
| 6. Ingrid Sehrbrock
(Allemagne – DGB) | Ulrich Thone
(Allemagne – DGB) | Vacant
(Allemagne – DGB) |
| 7. Brendan Barber
(Grande-Bretagne – TUC) | Gloria Mills
(Grande-Bretagne – TUC) | Tony Woodley
(Grande-Bretagne – TUC) |
| 8. Sally Hunt
(Grande-Bretagne – TUC) | Sue Rogers
(Grande-Bretagne – TUC) | Owen Tudor
(Grande-Bretagne – TUC) |
| 9. Rudy De Leeuw
(Belgique – FGTB) | Jan Vercamst
(Belgique – CGSLB) | Vacant |
| 10. Javier Doz
(Espagne – CC.OO.) | João A. G. Proença
(Portugal – UGTP) | Cándido Méndez
(Espagne – UGT) |
| 11. Guglielmo Epifani
(Italie – CGIL) | Raffaele Bonanni
(Italie – CISL) | Cinzia Del Rio
(Italie – UIL) |
| 12. Luigi Angeletti
(Italie – UIL) | Luigi Cal
(Italie – CISL) | Roberto Treu
(Italie – CGIL) |
| 13. Andrzej Adamczyk
(Pologne – NSZZ Solidarnosc) | Lina Carr
(Estonie – EAKL) | Aldona Jašinskienė
(Lituanie– LPS-Solidarumas) |
| 14. Zdenek Málek
(République tchèque–
CMKOS) | Péter Pataky
(Hongrie – MSZOSZ) | Miroslav Gazdík
(Slovaquie – KOZ SR) |
| 15. Ana Knezevic
(Croatie – UATUC) | Marius Petcu
(Roumanie – CNSLR-Fratia) | Jeliazko Hristov
(Bulgarie – CITUB) |
| 16. Mikhail Shmakov
(Russie – FNPR) | Evgueny Sidorov
(Russie – FNPR) | Svetlana Razina
(Russie – VKT) |
| 17. Jamila Sattarova
(Azerbaïdjan – AHIK) | Vacant | Mykhail Volynets
(Ukraine – KVPU) |
| 18. Vasyl Khara
(Ukraine – FPU) | Irakli Petriashvili
(Géorgie – GTUC) | Alexander Yaroshuk
(Belarus – BKDP) |
| 19. Agnes Jongerius
(Pays-Bas – FNV) | Jean-Claude Reding
(Luxembourg – CGTL) | Vacant
(Chypre – SEK) |
| 20. Luc Cortebecq
(Belgique – CSC) | Viviane Goergen
(Luxembourg – LCGB) | Eugenija Sniutiene
(Lituanie– LDF) |
| 21. Bert van Boggelen
(Pays-Bas – CNV) | Joseph Thouvenel
(France – CFTC) | Joanna Achilleos Pilavaki
(Chypre – DEOK) |

22. Bogdan Iuliu Hossu (Roumanie – Cartel Alfa)	Judith Ivany Czugler (Hongrie – MOSZ)	Srbijanka Rafailovic (Serbie – CATUS)
23. Laura González de Txabarri (Espagne; Pays basque – ELA-STV)	Manuel Zaguirre Cano (Espagne – USO)	Oleksandr Dzhulyk (Ukraine – VOST)
24. Bernard Thibault (France – CGT)	Jan Guz (Pologne – OPZZ)	Vacant

Comité des femmes

1. Mariana Guambo Moreno (Équateur – CEOSL)	Dalila del Carmen Alemán García (Nicaragua – CST)	Petra Hernández (République dominicaine – CNTD)
2. Rabiadou Serah Diallo (Guinée – CNTG) <i>Vice-présidente du Comité des femmes</i>	Ann Van Laer (Belgique – CSC)	Zuleima Laines (Pérou – CAT)
3. Danuta Wojdat (Pologne – NSZZ Solidarnosc)	Nana Corossacz (Italie – CGIL)	Vacant
4. Diana Holland (Grande-Bretagne – TUC) <i>Présidente du Comité des femmes</i>	Karin Ennod (Norvège – LO)	Elisa García Rodríguez (Espagne – UGT)
5. Noorlaila Aslah (Malaisie – MTUC)	Yoko Yamaguchi (Japon – JTUC-RENGO)	Noga Butensky (Israël – HISTADRUT)
6. Gladys Branche (Sierra Leone – SLLC)	Amal El Amri (Maroc – UMT)	Marie Josée Lokongo Bosiko (Rép. dém. du Congo – UNTC)

Comité de la jeunesse

1. Jefferson Coriteac (Brésil – FS) <i>Président du Comité de la jeunesse</i>	Vasyl Andreyev (Ukraine – FPU)	Drissa Soare (Burkina Faso – CNTB)
2. Nadia Shabana (Palestine – PGFTU) <i>Viceprésidente du Comité de la jeunesse</i>	Erin Harrison (Canada – CLC)	Mina Vukojicic (Serbie – NEZAVISNOST)
3. Vacant		
4. Vacant		

Membres ex officio

Guy Ryder	Secrétaire général
Mamounata Cissé	Secrétaire générale adjointe
Jaap Wiene	Secrétaire général adjoint
Kwasi Adu-Amankwah	Secrétaire général adjoint, CSI – Af
Víctor Báez Mosqueira	Secrétaire général adjoint, CSI – CSA
Noriyuki Suzuki	Secrétaire général adjoint, CSI – AP

Représentants des FSI et de la TUAC

3. Présidente, présidents adjoints et vice-président(e)s

Lors de la 1^e session du Conseil général, Luc Cortebeek (Belgique - CSC) a désigné Sharan Burrow au poste de présidente de la CSI, qui a été élue à l'unanimité par le Conseil.

Michael Sommer, président de la Deutscher Gewerkschaftsbund (Allemagne - DGB), et Luc Cortebeek (Belgique - CSC) ont été élus par le 1^{er} Conseil général en qualité de présidents adjoints de la CSI et ont exercé la fonction respectivement de président du Bureau exécutif et de président du Conseil de gestion du Fonds de solidarité.

Le Conseil général, lors de sa 2^e session, a élu, aux termes de l'article XXXI(b) des Statuts de la CSI, les 34 vice-président(e)s suivants de la CSI, notamment les présidentes du Comité des femmes et du Comité de la jeunesse:

- | | | |
|-----|-----------------------------------|-------------------------------------|
| 1. | Maria Fernanda Carvalho Francisco | Angola - UNTA |
| 2. | Kazi Rina Reza | Bangladesh - BSSF |
| 3. | C. LeRoy Trotman | Barbade - BWU |
| 4. | Rudy De Leeuw | Belgique - FGTB |
| 5. | Maria Ednalva Bezerra de Lima | Brésil - CUT |
| 6. | Ken Georgetti | Canada - CLC |
| 7. | Claudette Carbonneau | Canada - CSN |
| 8. | Julio Roberto Gómez Esguerra | Colombie - CGT |
| 9. | Angélique Kipulu | Rép. dém. du Congo - CSC |
| 10. | Anna Knezevic | Croatie – UATUC |
| 11. | Hans Jensen | Danemark – LO |
| 12. | Mariana Guambo | Équateur – CEOSL |
| 13. | Jean-Claude Mailly | France - CGT-FO |
| 14. | Brendan Barber | Grande-Bretagne - TUC |
| 15. | Rabiatou Serah Diallo | Guinée – CNTG |
| 16. | G. Sanjeeva Reddy | Inde - INTUC |
| 17. | Rekson Silaban | Indonésie - SBSI |
| 18. | Ofer Eini | Israël- HISTADRUT |
| 19. | Guglielmo Epifani | Italie - CGIL |
| 20. | Tsuyoshi Takagi | Japon - JTUC-Rengo |
| 21. | Viviane Goergen | Luxembourg - LCGB |
| 22. | Noorlaila Asla | Malaisie - MTUC |
| 23. | Toolsyraj Benyadin | Maurice - NTUC |
| 24. | Agnes Jongerius | Pays-Bas - FNV |
| 25. | Betty Cortéz Benites | Pérou - CUT |
| 26. | Danuta Wojdat | Pologne - NSZZ Solidarnosc |
| 27. | Bogdan Iuliu Hossu | Roumanie - Cartel Alfa |
| 28. | Mikhail Shmakov | Russie - FNPR |
| 29. | Gladys Branche | Sierra Leone - SLLC |
| 30. | Wanja Lundby-Wedin | Suède - LO |
| 31. | Abdessalem Jerad | Tunisie - UGTT |
| 32. | John J. Sweeney | États-Unis - AFL-CIO |
| 33. | Diana Holland | Présidente du Comité des femmes |
| 34. | Yemisi Ilesanmi | Présidente du Comité de la jeunesse |

L'élection par le Conseil général de trois autres vice-président(e)s exerçant la fonction de président(e)s des Organisations régionales de la CSI a été reportée jusqu'à l'établissement de ces Organisations régionales. Les vice-président(e)s suivants ont par la suite été élus:

- | | | |
|-----|-----------------------|---|
| 35. | Mody Guiro | Président CSI-Afrique
(3 ^e réunion du Conseil général de la CSI) |
| 36. | G. Rajasekaran | Président CSI-Asie Pacifique
(3 ^e réunion du Conseil général de la CSI) |
| 37. | Linda Chávez-Thompson | Présidente CSI-CSA
(4 ^e réunion du Conseil général de la CSI) |

Durant la période couverte par le présent rapport, le Conseil général a ratifié les changements suivants dans la liste des vice-président(e)s de la CSI:

- Harald Børsting (Danemark - LO) a remplacé Hans Jensen (3^e Conseil général);
- João Antonio Felicio (Brésil - CUT) a remplacé feu Maria Ednalva Bezerra de Lima (3^e Conseil général);
- Jefferson Coriteac (Brésil - FS) a remplacé Yemisi Ilesanmi en tant que président du Comité de la jeunesse de la CSI (4^e Conseil général);
- Raffaele Bonanni (Italie - CISL) a remplacé Guglielmo Epifani (Italie - CGIL) (4^e Conseil général);
- Julio César Bazán Figueroa (Pérou - CUT) a remplacé Betty Cortéz Benites (5^e Conseil général).

Entre le 5^e Conseil général et décembre 2009, la désignation suivante a été reçue:

- Nobuaki Koga (Japon - JTUC-Rengo), en remplacement de Tsuyoshi Takagi en tant que vice-président de la CSI.

4. Bureau exécutif

4.1. Réunions du Bureau exécutif

Entre 2006 et 2009, le Bureau exécutif a tenu six réunions: le 20 juin 2007 à Bruxelles, le 12 décembre 2007 à Washington, le 17 juin 2008 à Bruxelles, le 16 décembre 2008 à Bruxelles, le 22 juin 2009 à Bruxelles et le 6 octobre 2009 à Berlin.

4.2. Composition du Bureau exécutif

Au cours de sa session ayant suivi immédiatement le Congrès, le Conseil général a élu, conformément à l'article XXV des Statuts, le Bureau exécutif composé de la présidente, du secrétaire général et de vingt-cinq membres titulaires, dont la présidente et la vice-présidente du Comité des femmes et la présidente du Comité de la jeunesse, à condition que plusieurs sièges suppléants soient restés vacants en attendant une nouvelle consultation et que les sièges vacants pour le Comité des femmes soient pourvus dès réception des nominations de ce Comité.

Membre titulaire	Premier suppléant	Second suppléant
Zwelinzima Vavi (Afrique du Sud - COSATU)	Eric Manzi Mwezi (Rwanda - CESTRAR)	Vacant
Abdessalem Jerad (Tunisie - UGTT)	Abdelmadjid Sidi Said (Algérie - UGTA)	Júlio Ascensão Da Silva (Cap-Vert - UNTC-CS)
Angélique Kipulu (Rép. dém. Congo - CSC)	Mohamed Benjelloun Andaloussi (Maroc - UGTM)	Jeanne Clairette Razanarimanana (Madagascar - SEKRIMA)
Maria Fernanda Carvalho Francisco (Angola - UNTA)	Vacant	Vacant
John J. Sweeney (États-Unis - AFL-CIO)	Barbara Shailor (États-Unis - AFL-CIO)	Penny Schantz (États-Unis - AFL-CIO)
Kenneth Georgetti (Canada - CLC)	Barbara Byers (Canada - CLC)	Stephen Benedict (Canada - CLC)
Julio Roberto Gómez Esguerra (Colombie - CGT)	Nilda Danila (Porto Rico - CPT)	Altagracia Jiménez (Rép. dominicaine - CASC)
Maria E. Bezerra de Lima (Brésil - CUT)	Manuel Cova (Venezuela - CTV)	Israël Salinas (Honduras - CUTH)
Carlos A. Rodríguez Díaz (Colombie - CUT)	Vacant	Vacant
G. Sanjeeva Reddy (Inde - INTUC)	G. Rajasekaran (Malaisie - MTUC)	Vacant
Tsuyoshi Takagi (Japon - RENGO)	Masako Uemoto (Japon - RENGO)	Nobuaki Koga (Japon - RENGO)
Sharan Burrow (Australie - ACTU)	Ross Wilson (Nouvelle-Zélande - NZCTU)	Felix Anthony (Fidji - FTUC)
Ofer Eini (Israël - HISTADRUT)	Shaher Sae'd (Palestine - PGFTU)	Salih Kiliç (Turquie - TÜRK-IS)
Rekson Silaban (Indonésie - SBSI)	Marie Ruvini Jayatilaka (Sri Lanka - NWC)	Vacant
Hans Jensen (Danemark - LO)	Wanja Lundby-Wedin (Suède - LO)	Lauri Ihalainen (Finlande - SAK)
Michael Sommer (Allemagne - DGB)	Renate Csörgits (Autriche - ÖGB)	Ingrid Sehrbrock (Allemagne - DGB)
Brendan Barber (Grande-Bretagne - TUC)	Sally Hunt (Grande-Bretagne - TUC)	Owen Tudor (Grande-Bretagne - TUC)
Luigi Angeletti (Italie - UIL)	Raffaele Bonanni (Italie - CISL)	José M ^a Fidalgo Velilla (Espagne - CC.OO.)
Zdenek Málek (République tchèque - CMKOS)	Andrzej Adamczyk (Pologne - NSZZ SOLIDARNOSC)	Ana Knezevic (Croatie - UATUC)
Mikhail Shmakov (Russie - FNPR)	Oleksander Yurkin (Ukraine - FPU)	Jamila Sattarova (Azerbaïdjan - AHIK)
François Chérèque (France - CFDT)	Bernard Thibault (France - CGT)	Vacant
Rudy De Leeuw (Belgique - FGTB)	Jean-Claude Reding (Luxembourg - CGTL)	Agnes Jongerius (Pays-Bas - FNV)
Bogdan Iuliu Hossu (Roumanie - Cartel Alfa)	Joseph Thouvenel (France - CFTC)	Joanna Achilleos Pilavaki (Chypre - DEOK)
Vacant	Vacant	Vacant
Présidente du Comité des femmes	Comité des femmes	Comité des femmes
Vacant	Vacant	Vacant
Vice-présidente du Comité des femmes	Comité des femmes	Comité des femmes
Yemisi Ilesanmi (NLC Nigeria)	Vacant	Vacant
Présidente du Comité de la jeunesse		

Membres ex officio

Guy Ryder	Secrétaire général
Mamounata Cissé	Secrétaire général adjointe
Jaap Wiene	Secrétaire général adjoint

À la suite de la confirmation par le Conseil général de leur élection en tant que secrétaires généraux/ales adjoint(e)s, Víctor Báez (CSI-CSA), Kwasi Adu-Amankwah (CSI-Af) et Noriyuki Suzuki (CSI-AP) sont devenus membres ex officio du Bureau exécutif.

Président du Conseil de gestion du Fonds de solidarité

Luc Cortebecq (Belgique - CSC)

Représentant(e)s des FSI et de la TUAC

Membres titulaires

Fred Van Leeuwen (IE)
Anita Normark (IBB)
John Evans (TUAC)

Le Conseil général, lors de ses sessions subséquentes, a ratifié les changements suivants dans la composition du Bureau exécutif:

2^e Conseil général

- Rudolf Hundstorfer (Autriche - ÖGB) a remplacé Renate Csörgits en tant que premier suppléant du membre titulaire Michael Sommer (Allemagne - DGB);
- Représentantes du Comité des femmes: Diana Holland (Grande-Bretagne - TUC) en tant que membre titulaire avec Mariana Guambo (Équateur - CEOSL) et Gladys Branche (Sierra Leone- SLLC) en tant que première et seconde suppléantes; et Rabiattou Diallo (Guinée - CNTG) en tant que membre titulaire avec Noorlaila Bte Aslah (Malaisie - MTUC) et Danuta Wodjat (Pologne - NSZZ) en tant que suppléantes.

3^e Conseil général

- João Antonio Felicio (Brésil - CUT) a remplacé feu Maria Ednalva Bezerra de Lima en tant que membre titulaire;
- Naomi Okamoto (Japon - RENGO) a remplacé Masako Uemoto en tant que première suppléante du membre titulaire Tsuyoshi Takagi;
- Helen Kelly (Nouvelle-Zélande - NZCTU) a remplacé Ross Wilson en tant que première suppléante du membre titulaire Sharan Burrow (Australie - ACTU);
- Harald Børsting (Danemark - LO) a remplacé Hans Jensen en tant que membre titulaire;
- Salih Kiliç (Turquie - TÜRK-IS) a remplacé Mustafa Kumlu en tant que second suppléant du membre titulaire Ofer Eini (Israël - HISTADRUT).

4^e Conseil général

- Tarcisio Mora Godoy (Colombie - CUT) a remplacé Carlos A. Rodríguez Díaz en tant que membre titulaire;
- Lucien Royer (Canada - CLC) a remplacé Stephen Benedict en tant que second suppléant du membre titulaire Kenneth Georgetti, dès janvier 2009;

- Javier Doz (Espagne - CC.OO.) a remplacé José M^a Fidalgo Velilla en tant que second suppléant du membre titulaire Guglielmo Epifani (Italie - CGIL);
- Guglielmo Epifani (Italie - CGIL) est devenu membre titulaire en janvier 2008 avec Luigi Angeletti (Italie - UIL) en tant que premier suppléant, conformément à un accord de rotation entre les organisations affiliées italiennes;
- Ihor Lutsyshyn (Ukraine - FPU) a remplacé Oleksander Yurkin en tant que premier suppléant du membre titulaire Mikhail Shmakov (Russie - FNPR);
- Bernard Thibault (France - CGT) est devenu membre titulaire dès novembre 2008 avec François Chérèque (France - CFDT) en tant que premier suppléant, conformément à un accord de rotation entre les organisations affiliées françaises;
- John De Payva (Singapour - NTUC) est devenu second suppléant du membre titulaire G. Sanjeeva Reddy (Inde - INTUC), occupant le siège vacant;
- Erich Foglar a remplacé Rudolf Hundstorfer en tant que premier suppléant au Bureau exécutif du membre titulaire Michael Sommer (Allemagne - DGB);
- Jefferson Coriteac (Brésil - FS), président du Comité de la jeunesse, a remplacé Yemisi Ilesanmi (NLC Nigeria) en tant que membre titulaire du Bureau exécutif pour le Comité de la jeunesse et, occupant les sièges vacants, Nadia Shabana et Vasyl Andreyev sont devenus première et second suppléants.

5^e Conseil général

- Hamid Chabat (Maroc - UGTM) a remplacé Mohamed Benjelloun Andaloussi en tant que premier suppléant du membre titulaire Angélique Kipulu (Rép. dém. du Congo - CSC);
- Luis Alejandro Pedraza (Colombie - CUT) a remplacé Tarcisio Mora Godoy en tant que membre titulaire;
- Lauri Lyly (Finlande - SAK) a remplacé Lauri Ihalainen en tant que second suppléant du membre titulaire Harald Børsting (Danemark - LO);
- Raffaele Bonanni (Italie - CISL) a remplacé Guglielmo Epifani (Italie - CGIL) en tant que membre titulaire de mai 2009 à mai 2010, conformément à un accord de rotation entre les organisations affiliées italiennes;
- Vasyl Khara (Ukraine - FPU) a remplacé Ihor Lutsyshyn en tant que premier suppléant du membre titulaire Mikhail Shmakov (Russie - FNPR).

Entre le 5^e Conseil général et décembre 2009, les changements suivants ont été apportés:

- Nobuaki Koga (Japon - RENGO), antérieurement second suppléant, a remplacé Tsuyoshi Takagi en tant que membre titulaire et a été remplacé en tant que second suppléant par Hiroyuki Nagumo.

5. Représentation des FSI et de la TUAC

Toutes les Fédérations syndicales internationales (FSI) ont été invitées à être représentées, avec droit de parole, au Congrès fondateur de la CSI et aux réunions du Conseil général tout au long de cette période, tandis que leurs représentant(e)s accrédité(e)s ont été invité(e)s aux réunions du Bureau exécutif.

En novembre 2006, à la suite de son établissement, le Conseil général, lors de sa première réunion, a ratifié un accord de partenariat avec les Fédérations syndicales internationales (FSI) et la Commission syndicale consultative auprès de l'Organisation

de coopération et de développement économiques (TUAC), qui avaient déjà ratifié l'accord, afin de former un Conseil des Global Unions en vue de promouvoir l'affiliation syndicale et de faire avancer les intérêts syndicaux communs dans le monde entier.

Le Conseil s'est réuni pour la première fois les 9 et 10 janvier 2007.

Les représentant(e)s des FSI au Bureau exécutif étaient le président et la vice-présidente du Conseil des Global Unions durant cette période, Fred Van Leeuwen (IE) et Anita Normark (IBB), remplacés en 2009 respectivement par Anita Normark (IBB) et Aidan White (FIJ).

La TUAC a été invitée au Congrès fondateur de la CSI et aux réunions des organes directeurs de la CSI, avec droit de parole, comme cela était déjà le cas pour les FSI. La TUAC a ainsi été invitée à être représentée aux réunions du Conseil général ainsi qu'aux réunions du Bureau exécutif par un(e) représentant(e).

6. Comités

Le Congrès fondateur de la CSI a accordé le statut statutaire au Comité des femmes et au Comité des jeunes et a confirmé le rôle du Comité des droits humains et syndicaux.

6.1. Comité des femmes

Le Conseil général, lors de sa 2^e session, a ratifié la composition, le mandat et le Règlement d'ordre intérieur du Comité des femmes, adoptés par le Comité lors de sa réunion les 19 et 20 avril 2007 à Bruxelles.

En juin 2007, après avoir décidé qu'en attendant l'achèvement des processus d'unification de toutes les Organisations régionales de la CSI des dispositions provisoires seraient appliquées en ce qui concerne la composition du Comité des femmes, le Conseil général, lors de sa 2^e session, a désigné les membres suivants pour siéger au Comité des femmes:

Gladys Branche (Sierra Leone - SLLC), un siège pour le TUCTA-Tanzanie qui était resté vacant; Amal El Amri (Maroc - UMT); Mahjouba Mint Saleck (Mauritanie - CGTM); Marie Josée Lokongo Bosiko (Congo - UNTC); Julia Santos Alves (Cap-Vert - UNTC-CS); Rabiadou Sérah Diallo (Guinée - CNTG) vice-présidente; Touria Lahrech (Maroc - CDT); un siège pour le NZCTU - Nouvelle-Zélande qui était resté vacant; Helen Maunga (îles Cook - CIWA); Noorlaila Bte Aslah (Malaisie - MTUC); Carmen Solinap (Philippines - TUCP); Champa Verma (Inde - HMS); M. Umanagendramani (Inde - INTUC); Yoko Yamaguchi (Japon - JTUC Rengo); Young-Sook Jung (Corée - FKTU) partageant un siège avec la KCTU - Corée qui a laissé le siège vacant; Noga Butensky (Israël- HISTADRUT); un siège pour GFWTU- Yémen resté vacant; Segve Goyce (Turquie - KESK) remplacée par Songül Morsümbül; Sule Ozkuzukiran (Turquie - TÜRK-Is) remplacée par Hülya Uzuner / Despina Isaia (Chypre - SEK); un siège pour la KSBSI - Indonésie qui était resté vacant et occupé par la suite par Kelly Chan (Hong Kong - JOU); un siège pour le Sri Lanka - NWC resté vacant et occupé par la suite par Sulistri Afrileston (Indonésie - SBSI); Petra Hernández (République dominicaine - CNTD); Maria Ednalva Bezerra de Lima (Brésil - CUT) qui, à la suite de son décès, a été remplacée par Carmen Helena Ferreira Foro, par la suite remplacée par Rosane da Silva; Noemí Ruiz Menéndez (Argentine - CGT); Mariana Guambo (Équateur - CEOSL) vice-présidente; Carmen Omaira Arismendi (Venezuela - CTV); Myriam Luz Triana (Colombie - CGT); Francisca Altagracia Jiménez (République dominicaine - CAST); Zuliana Lainez (Pérou - CAT); Rosanne Sasse (Brésil - CAT) remplacée par Tereza Cristina Teixeira Delgado (Brésil - UGT); Jacqueline Jack (Trinité-et-Tobago - NATUC); un siège vacant; Patricia Friend (États-Unis - AFL-CIO); Karen Nussbaum

(États-Unis - AFL-CIO) remplacée par Penny Schantz; Barbara Byers (Canada - CLC); Joanne Vaillancourt (Canada - CLC) remplacée par Louise Mercier; Michèle Biaggi (France - CGT-FO) remplacée par Marie-Alice Medeuf-Andrieu; Laurence Laigo (France - CFDT); Claudia Menne (Allemagne - DGB); Danièle Nieves (Luxembourg - CGT); Lucia Van Westerlaak (Pays-Bas - FNV); Giuseppina Desimone (Belgique - FGFB); Ann Van Laer (Belgique - CSC); María Susmozas Ortiz (Espagne - USO); Natalie Imboden (Suisse - SGB) remplacée par Christina Werder; Renate Csörgits (Autriche - ÖGB) remplacée par Brigitte Ruprecht; Diana Holland (Grande-Bretagne - TUC); présidente; un siège pour la Grande-Bretagne - TUC resté vacant et occupé par la suite par Narmadha Thiranagama; Elisa Isabel García (Espagne - UGT); Carmen Bravo (Espagne - CC.OO.); Ana Paula Esteves (Portugal - UGT); Nirvana Nisi (Italie - UIL); Nana Corossacz (Italie - CGIL); Liliana Ocmin a remplacé Anna Maria Parente (Italie - CISL); Tine Moller Kristensen (Danemark - LO) remplacée par Lizette Risgaard; Karin Enodd (Norvège - LO); Marjaana Valkonen (Finlande - SAK) remplacée par Katja Lehto-Komulainen; Berit Göthberg (Suède - LO) remplacée par Ellen Nygren; Birgitta Sjöström (Suède - TCO) remplacée par Helena Johanson; Tatiana Frolova (Russie - FNPR); Sophia Tutberidze (Géorgie - GTUA); Naile Prokesova (Slovaquie - KOZ); Sandorné Völgyi (Hongrie - ZOSZ); Mirela Caravan (Roumanie - BNS) dont le siège est par la suite devenu vacant; siège vacant (Bulgarie - CITUB); Danuta Wojdat (Pologne - NSZZ); Rosa Popovic (Monténégro - CITUM); et un siège supplémentaire qui est resté vacant.

Les FSI ont été représentées par Rebecca Sevilla (IE), Carol Bruce (ICEM), Crecentia Mofokeng (IBB), Pamela Morinière (FIJ), Jenny Holdcroft (FIOM), Sarah Finke (ITF), Anne Margarethe Pedersen (FITTHC) remplacée par Montserrat López García, Barbro Budin (UITA), Chidi King (ISP), et Monique Marti et par la suite par Verónica Fernández Mendez (UNI). La TUAC a été représentée par Jo Morris et Catelene Passchier a représenté la CES en qualité d'observatrice.

Le Conseil général, lors de sa 5^e session, a approuvé la révision dont ont fait l'objet le mandat et le Règlement d'ordre intérieur du Comité des femmes, établissant un Comité composé de 33 membres, dont chaque Comité des femmes régional est représenté par minimum trois membres, tout en permettant une plus grande participation des femmes syndicalistes provenant des organisations affiliées. Il a également approuvé la recommandation du Comité des femmes soumise lors de sa réunion en février 2009 selon laquelle sa composition ferait l'objet d'une révision pour la période 2010-2014.

La 1^e Conférence mondiale des femmes de la CSI s'est tenue en octobre 2009 à Bruxelles.

6.2 Comité de la jeunesse

Le Conseil général, lors de sa 2^e session, a approuvé le mandat et le Règlement d'ordre intérieur du Comité de la jeunesse, adoptés par le Comité lors de sa première réunion les 3 et 4 juin 2007 à Berlin.

À l'instar du Comité des femmes, une composition provisoire du Comité de la jeunesse et de ses représentants au Conseil général et au Bureau exécutif a été d'application jusqu'à l'achèvement du processus d'unification des trois Organisations régionales. Le Comité de la jeunesse, composé des membres désignés par les Organisations régionales et le CRPE, s'est réuni à Kiev les 5 et 6 juin 2008. Après avoir amendé son mandat, le Comité a élu, au lieu de deux co-présidents, un président et une vice-présidente, Jefferson Coriteac (Brésil - FS) et Nadia Shabana (Palestine -

PGFTU), qui ont également exercé la fonction de représentants titulaires du Comité de la jeunesse au Conseil général.

Au début de la période couverte par le présent rapport, la liste des membres du Comité de la jeunesse désignés par le Conseil général lors de sa 4^e session, amendée par le Conseil général lors de sa 5^e session, était la suivante: Godfrey Mutinba (Zimbabwe - ZCTU) en tant que membre titulaire; Christina Chikaonda (Malawi - MCTU) en tant que membre suppléant; Drissa Soare (Burkina Faso - CNTB) en tant que membre titulaire; un siège de membre suppléant pour le TUCTA- Tanzanie, qui était vacant; Emelyne Uungi (Rwanda - COTRAF) en tant que membre titulaire; Robel Yemane (Érythrée - NCEW) en tant que membre suppléant; Amy Boubacar Konté (Mauritanie - CGTM) en tant que membre titulaire; un siège vacant de membre suppléant pour l'UGTA - Algérie; Mohnish Asish Dutt (Fidji - FTUC) en tant que membre titulaire; Saeed-Ul-Hassan Malik (Pakistan - PWF) en tant que membre suppléant; Victorina Nimfa Vedrero (Philippines - TUCP) remplacée par Ahn Eun-Mi (Corée du Sud - FKTU) en tant que membre titulaire; Ingrid Beckers (Nouvelle-Zélande - NZCTU) en tant que membre suppléant; Pankaj Sharma (Inde - HMS) en tant que membre titulaire; Benjamin Tang (Singapour - SNTUC) en tant que membre suppléant; Nadia Shabana (Palestine - PGFTU), vice-présidente, en tant que membre titulaire; Ahn Eun-Mi (Corée du Sud - FKTU) en tant que membre suppléant; Erin Harrison (Canada - CLC) en tant que membre titulaire; Jefferson Coriteac (Brésil - FS) en tant que membre titulaire; Hellen Rivas Martínez (Costa Rica - CTRN) en tant que membre titulaire; un siège de membre titulaire resté vacant occupé par la suite par Juan David Millán García (Colombie - CGT); Vasyl Andreyev (Ukraine - FPU) remplacé par Benoît Constant (Belgique - CSC-ACV) en tant que membre titulaire; Evgeny Sivaykin (Russie - FNPR) remplacé par Andrea Mone (Italie - CISL) en tant que membre suppléant; Robert Hansen (Norvège - LO) remplacé par Hans R. Schmidt-Nielsen (Danemark - AC) en tant que membre titulaire; Mikel Paños Bartolomé (Espagne - CC.OO.) remplacé par Alexei Slyazin (Russie - FNPR) en tant que membre suppléant; Tania Matias (Luxembourg - LCGB) remplacée par Daniela Aleksieva (Bulgarie - CITUB) en tant que membre titulaire; Erika Brselova (Slovaquie - KOZ) remplacée par Ilze Mihailova (Lettonie - LBAS) en tant que membre suppléant; Mina Vukojevic (Serbie - NEZAVISNOST) remplacée par Tugba Balci (Turquie - HAK-IS) en tant que membre titulaire; un siège de membre suppléant pour la GTUC – Géorgie, resté vacant et occupé par la suite par Ivana Prnjat (Monténégro - SSSCG). Quatre sièges de membres suppléants sont restés vacants pour les Amériques.

Le Comité de la jeunesse a tenu sa 3^e réunion du 4 au 6 juin 2009, à Praia Grande, Brésil.

6.3. Comité des droits humains et syndicaux

Aux termes de l'article XXVI (b) des Statuts de la CSI, le Conseil général, lors de sa 1^e session (Vienne, novembre 2006), a décidé d'établir un Comité des droits humains et syndicaux de la CSI (CDHS) chargé d'orienter le travail mené par la CSI en matière de droits humains et syndicaux.

Lors de ses réunions subséquentes, le Conseil général a établi le Règlement, la durée, la composition, la périodicité et le budget du Comité et a approuvé son mandat et sa composition.

En l'absence d'une liste formelle des membres du Comité, qui ne pouvait être établie avant la fin des processus d'unification à l'échelle régionale, une réunion de consultation ad hoc sur les questions liées aux droits humains et syndicaux s'est tenue le 15 décembre 2008 en vue de décider des membres du Comité, d'établir son

programme de travail et de procéder à l'élection des responsables du Comité, comme suit:

Présidente: Agnes Jongerius, Pays-Bas - FNV
Vice-présidente: Alina Rantsolase, Afrique du Sud - COSATU
Vice-président: LeRoy Trotman, Barbade - BWU
Vice-président: Roy Ramesh Chandra, Bangladesh - JSL

Le Comité a tenu sa première réunion à Berlin, le 4 octobre 2009.

7. Secrétaire général

Le 1^{er} Congrès mondial (novembre 2006) a élu Guy Ryder secrétaire général, qui a exercé cette fonction jusqu'à la fin de la période considérée.

8. Secrétaires généraux/ales adjoint(e)s

Le 1^{er} Conseil général a élu Mamounata Cissé et Jaap Wienen secrétaires généraux adjoints, qui ont tous deux continué d'exercer cette fonction jusqu'à la fin de la période considérée.

Aux termes de l'article XXVII(e) des Statuts, le 3^e Conseil général a confirmé l'élection de Kwasi Adu-Amankwah, de Víctor Báez et de Noriyuki Suzuki en tant que secrétaires généraux respectivement de la CSI-Afrique, de la CSI-TUCA et de la CSI-AP, leur accordant le statut de secrétaires généraux adjoints de la CSI. Ils ont exercé cette fonction jusqu'à la fin de la période considérée.

9. Auditeurs

Le 1^{er} Congrès mondial a élu Luis Eduardo Gauterio Gallo (Brésil, UGT), Arto Kuusiola (Finlande - SAK) et Barbara Easterling (États-Unis - AFL-CIO) comme les trois auditeurs de la CSI. Ils ont continué d'exercer leur fonction jusqu'à la fin de la période considérée.

10. Conseil de gestion du Fonds de solidarité

Aux termes de l'article XXXIII(b) des Statuts de la CSI, un Fonds de solidarité a été créé, géré sous l'autorité d'un Conseil de gestion. Le Conseil général, lors de sa 2^e session, a décidé qu'outre le président du Conseil de gestion, Luc Cortebeeck, le secrétaire général et les secrétaires généraux des Organisations régionales, le Conseil se composerait d'un représentant de chacune des organisations suivantes: LO-Suède, FNV et CNV-Pays-Bas, DGB-Allemagne et USO-Espagne, ainsi que d'un représentant des auditeurs internes.

En 2007, le Conseil s'est réuni le 21 juin (Bruxelles), le 15 novembre (Bruxelles) et le 12 décembre (Washington DC); en 2008, le 16 juin et le 15 décembre (les deux réunions à Bruxelles); et en 2009, le 6 octobre (Berlin).

11. Établissement

Sièges, bureaux locaux et bureaux de projet

Le Congrès fondateur a décidé que le siège de la Confédération serait établi à Bruxelles. Le siège est situé dans le bâtiment de l'International Trade Union House (ITUH).

Le Conseil général, lors de sa 1^e session, a autorisé le secrétaire général à prendre les mesures nécessaires pour remplir les conditions juridiques liées à la formation

d'une nouvelle organisation, notamment l'autorisation des signataires des comptes bancaires de la CSI, et à entreprendre les démarches juridiques en vue du fonctionnement adéquat de la CSI.

En décembre 2009, le nombre des membres du personnel employés au siège de la CSI à Bruxelles et couverts par le Fonds général était de 60 personnes, contre 62 juste après le Congrès fondateur. L'engagement de dix autres membres du personnel a été financé à travers des détachements des organisations affiliées et des projets de coopération au développement. Le Fonds général a également couvert les coûts de trois membres du personnel au Bureau de la CSI à Genève, d'un membre au Bureau à New York, d'un membre au Bureau à Amman et d'un membre au Bureau à Moscou, ainsi que la contribution de la CSI aux coûts de deux membres au Bureau CSI/Global Unions à Washington et d'un membre du personnel au Bureau de liaison CSI/FSI/HKCTU/HKTUC (IHLO) à Kowloon.

En outre, le soutien financier apporté par les organisations affiliées et les OS a permis de couvrir les coûts du personnel dans les bureaux de projet de la CSI à Sarajevo et à Vilnius ainsi que l'engagement d'une coordinatrice du Réseau des femmes d'Europe centrale et de l'Est, dont le siège est situé à Zagreb.

12. Bâtiment du siège

La CSI a partagé avec la Confédération européenne des syndicats (CES) la location de six étages (sur dix) d'un bâtiment, propriété d'une société privée à responsabilité limitée, la Maison syndicale internationale (MSI), édifée par la CISL, la CES et un certain nombre d'organisations affiliées.

Pour gérer le bâtiment, les copropriétaires, la MSI et la société BG-Objektverwaltungsgesellschaft mbH, qui est propriétaire des quatre étages supérieurs, ont établi une organisation sans but lucratif, l'International Trade Union House (ITUH). L'ITUH a été gérée par des membres des secrétariats de la CSI et de la CES. Un administrateur et un assistant ont assuré la gestion quotidienne, notamment la sous-location des salles de réunion au premier étage pour le compte de la CSI et de la CES.

L'Assemblée générale de la MSI s'est réunie le 20 juin 2007, le 17 juin 2008 et le 22 juin 2008. Pour la période couverte par le présent rapport, Guy Ryder a assuré la fonction de directeur gérant de la MSI. Pour des raisons pratiques et légales liées à l'organisation de réunions régulières indépendamment de l'Assemblée générale, le Conseil des directeurs était composé de Guy Ryder et de John Monks. Les auditeurs de la CSI ont agi en tant qu'auditeurs de la MSI. Au 31 décembre 2009, Guy Ryder, en sa qualité de secrétaire général et pour le compte de la CSI, détenait 1.683 parts de la MSI sur un total de 10.000 parts.

13. Organisations et structures régionales

Le 1^{er} Congrès a déterminé les régions pour lesquelles une Organisation ou structure régionale devait être établie. Les Organisations régionales, parties organiques de la Confédération, ont été créées dès l'achèvement du processus d'unification à l'échelle régionale. Les informations concernant les Organisations régionales et le CRPE sont reprises dans les chapitres pertinents du présent Rapport.

CHAPITRE 3

DROITS HUMAINS ET SYNDICAUX

1. Introduction

La défense et la promotion des droits syndicaux et d'autres droits humains constituent une priorité fondamentale de la CSI, conformément aux Statuts et au Programme de la CSI adoptés lors du Congrès fondateur. Son travail s'est principalement axé sur la coordination des actions de solidarité internationale et l'apport d'un soutien direct et de réactions aux nombreux cas de violation des droits syndicaux, ou de menaces, au cours de la période en examen.

Au total 275 lettres de protestation ont été envoyées, condamnant les violations et exhortant les gouvernements à adopter des mesures correctives immédiates, y compris la libération des syndicalistes détenus, la réintégration de travailleurs licenciés et l'amendement de législations. Les lettres rappelaient aux gouvernements leur obligation de respecter les normes du travail reconnues internationalement et les avertissaient du regard que le mouvement syndical international porte constamment sur leurs actions. Au total, 47 lettres de protestation ont été envoyées à des gouvernements en Afrique; 110 dans les Amériques, dont 41 en Colombie; 51 en Asie et dans le Pacifique, dont 3 en Birmanie; 31 en Europe, dont 16 en Turquie, et 36 au Moyen-Orient. Le cas échéant, la CSI a demandé à ses organisations affiliées d'envoyer des lettres de protestation de même nature. Au total 68 lettres ont été envoyées au cours de la période en examen, dont 14 ayant trait à des violations en Afrique, 14 dans les Amériques et les Caraïbes, 16 en Asie et dans le Pacifique, 5 en Europe et 19 au Moyen-Orient, dont 13 concernant l'Iran. Une étroite collaboration avec les Organisations régionales et le CRPE a été mise en place à travers l'ensemble des activités menées en matière de droits syndicaux.

Un soutien et des expressions de solidarité ont été apportés en outre sous forme de conseils juridiques, à travers l'analyse de projets de lois, l'utilisation des procédures de l'Organisation internationale du travail (OIT), et la présentation de rapports d'*amicus curiae* auprès des tribunaux. La CSI a écrit à 18 reprises pour demander l'intervention de l'OIT au nom des syndicalistes: 6 fois pour des cas en Afrique, 1 dans les Amériques, 5 dans la région Asie-Pacifique, 1 en Europe et 10 au Moyen-Orient, dont 6 concernant l'Iran.

Parmi les actions de solidarité avec les organisations confrontées à de graves violations des droits syndicaux, il convient de citer des visites à des détenus en Indonésie (2007) et des missions de solidarité en Guinée (2007), au Honduras (2008) et en Corée (2009), ainsi qu'une mission de la CSI au Guatemala (2008) et deux délégations de la CSI-ITF au Guatemala (2007). D'autres actions concernant le Guatemala comprenaient une conférence internationale contre l'impunité (2009) ainsi qu'une mission syndicale guatémaltèque aux pays membres de l'Union européenne (2008). Une mission a été organisée au Zimbabwe en 2009 en vue de préparer la Commission d'enquête de l'OIT dans ce pays.

La CSI a, en outre, pris part à plusieurs conférences sur les droits humains et/ou d'autres questions de droit, à l'échelon européen et mondial, y compris en France, au

Canada, au Royaume-Uni, au Népal, en République tchèque, en Thaïlande, en Irlande et en Malaisie.

À la suite des discussions préliminaires engagées lors du 3^e Conseil général à Washington, en décembre 2008, le Conseil général, lors de sa 4^e session, a adopté la composition et le mandat du Comité des droits humains et syndicaux de la CSI.

2. Rapport annuel des violations des droits syndicaux

La CSI a continué de publier son Rapport annuel des violations des droits syndicaux, couvrant 138 pays en 2007 et en 2008 et 149 en 2009.

Le Rapport est publié par la CSI en anglais, en français, en allemand et en espagnol. Des versions électroniques du Rapport ont été placées sur le site web de la CSI dans les langues de publication, ainsi que sur des clefs USB en 2009 remplaçant les anciennes versions sur CD-ROM.

Le Rapport a bénéficié d'une vaste couverture médiatique mondiale et a été diffusé dans une grande mesure aux syndicats, aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales, au milieu universitaire et aux centres de recherche.

Le travail visant à améliorer le contenu et le format du Rapport, y compris le développement d'une base de données accessible électroniquement, a été amorcé en janvier 2009.

3. Soutien au Fonds de solidarité de la CSI

Le Fonds de solidarité de la CSI a fourni une source importante de soutien financier aux actions de solidarité et d'assistance juridique afin d'aider les organisations syndicales à faire face aux violations ainsi que des syndicalistes particuliers victimes de répression et dont l'intégrité physique était en danger.

L'aide du Fonds de solidarité a été fournie, en 2007, aux syndicats en Birmanie, au Tchad, en République dominicaine, en Érythrée, en Géorgie, au Guatemala, en Guinée, à Hong Kong, en Iran, au Népal et en République démocratique du Congo. En 2008, un soutien a été fourni aux syndicats en Birmanie, au Zimbabwe, au Cambodge, au Tchad, au Guatemala, en Colombie et en Iran, ainsi qu'aux activités de formation en matière de travail forcé. En 2009, un soutien a été fourni aux syndicats en Birmanie, au Honduras à travers la CSA, au Nicaragua, au Paraguay, à la Turquie et dans d'autres pays.

4. Organisation internationale du travail

Le recours aux mécanismes de contrôle de l'OIT comprenait la présentation de plaintes auprès du Comité de la liberté syndicale (CLS) de l'OIT pour des violations des conventions n°87 et n°98 et une aide aux organisations affiliées nationales et aux FSI dans le cadre de la préparation de leurs propres plaintes. La CSI s'est également associée à de nombreuses plaintes présentées par des organisations affiliées et des FSI. Des communications approfondies ont été envoyées à la Commission d'experts pour l'application des conventions et des recommandations (CEACR) de l'OIT, portant sur une diversité de Conventions. L'encouragement des organisations affiliées par la CSI, à travers des circulaires et des rappels ciblés, a donné lieu à une augmentation significative, durant la période considérée, du nombre d'observations présentées par les

organisations affiliées à la CEACR, 500 observations ayant été envoyées en 2007 et en 2008 et un nombre plus élevé en 2009.

La CSI a joué un rôle actif au sein de la Commission de l'application des normes (CAN) de la Conférence de l'OIT et a pris des mesures afin d'améliorer la coordination avec les organisations affiliées dans la préparation des affaires. Ce travail a été réalisé dans un contexte d'offensive concertée par les membres du « mouvement des pays non alignés » en vue d'affaiblir l'efficacité de la CEACR et de la CAN et de tentatives systématiques pour contester la jurisprudence constituée de longue date du Comité de la liberté syndicale (CLS) de l'OIT par le Groupe des employeurs à l'OIT. Tout au long de la période en examen, la CSI a porté une assistance au Groupe des travailleurs pour affronter ces graves menaces aux procédures de contrôle et aux principes de l'OIT.

Les efforts déployés par la CSI pour augmenter le nombre de communications envoyées par les organisations affiliées au titre du mécanisme de suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ont cessé en 2009, en raison d'un changement apporté dans le système d'envoi des rapports. La CSI a participé à la révision de ce système et a exhorté l'OIT à augmenter les ressources destinées à faciliter le suivi des rapports présentés aux termes de l'article 22 de la Constitution de l'OIT.

5. Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies

Au cours de la période en examen, la CSI a continué de participer aux sessions annuelles du Conseil des droits de l'homme de l'ONU (CDH) à Genève. Des représentants de la CSI ont contribué aux débats sur les violations des droits syndicaux et d'autres droits humains et ont soumis des rapports au titre de l'Examen périodique universel (EPU) de la Chine, de la Corée du Sud, du Pérou, du Guatemala, du Cambodge et de l'Iran.

6. Réseaux des DHS

La CSI a lancé un Réseau mondial d'experts sur les droits humains et syndicaux et a organisé la première activité de ce Réseau à Turin en collaboration avec le Centre de formation de l'OIT, en novembre 2008. En 2009, les Réseaux régionaux ont été lancés avec le soutien des Organisations régionales et du CRPE (São Paulo, le 6 juillet; Lomé, du 17 au 19 août; Bratislava, du 7 au 9 septembre; et Cebu, le 12 novembre). Des représentants de ces Réseaux se sont réunis à Turin, en septembre 2009. Les Réseaux mondial et régionaux sont orientés par les priorités, les politiques et les décisions prises par le Comité des droits humains et syndicaux et adoptées par le Conseil général et portent une assistance dans le cadre du suivi, de la présentation de rapports et du développement de campagnes par le mouvement syndical international en ce qui concerne les questions liées aux droits humains et syndicaux.

7. Afrique

Au cours de la période en examen, la CSI est intervenue dans des cas de violation des droits syndicaux dans 21 pays africains: l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Burundi, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Gambie, la Guinée équatoriale, le Liberia, le Mali, Maurice, le Maroc, le Niger, le Nigeria, la République démocratique du Congo, le Swaziland, le Tchad, le Togo, la Tunisie et le Zimbabwe. Les violations sont allées de l'ingérence dans les affaires syndicales à l'arrestation et à l'incarcération de syndicalistes.

Des lettres de protestation ont été envoyées à l'ensemble de ces gouvernements, à l'exception du Togo, et dans certains cas à plusieurs reprises.

Bon nombre des affaires ci-dessus ont donné lieu à des appels à l'intention des organisations affiliées et des FSI pour qu'elles aussi envoient des lettres de protestation. Au cours de la période en examen, la CSI a envoyé au total 14 appels de cette nature, concernant l'Égypte, l'Éthiopie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Libye et le Zimbabwe.

Des plaintes ont également été déposées par la CSI auprès du Comité de la liberté syndicale de l'OIT, contre les gouvernements de Maurice, du Tchad, du Togo et du Zimbabwe. La CSI s'est associée à des plaintes déposées contre les gouvernements du Botswana et de l'Éthiopie.

Dans le cas du Zimbabwe, une communication approfondie a été envoyée au Comité de la liberté syndicale de l'OIT en mai 2008 concernant une longue liste de violations. En décembre, deux communications supplémentaires ont été envoyées concernant l'arrestation et la détention de plus de 68 syndicalistes par rapport à une grève générale destinée à protester contre l'imposition de limites au retrait d'argent et la crise financière et humanitaire frappant actuellement de plein fouet le Zimbabwe.

En outre, la CSI a écrit au directeur général du BIT pour demander son intervention personnelle dans plusieurs affaires, notamment au Swaziland et au Zimbabwe.

Le Groupe des travailleurs de l'OIT a lancé une procédure au titre de l'article 26 des Statuts de l'OIT contre le gouvernement du Zimbabwe en juin 2008. La CSI a représenté le plaignant à cette Commission d'enquête et a envoyé un rapport détaillé concernant plusieurs violations des droits syndicaux. Elle a, en outre, envoyé des informations complémentaires à deux occasions. La CSI a également comparu devant la Commission en soulignant la nécessité de garantir enfin la justice aux victimes des violations des droits syndicaux au Zimbabwe et l'importance de prendre des mesures adéquates visant à une réforme en matière des droits humains.

8. Les Amériques

Au cours de la période en examen, la CSI est intervenue dans des cas de violation des droits syndicaux dans 14 pays d'Amérique latine: l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, la Guyane, le Honduras, le Mexique, le Panama, le Paraguay, le Pérou et le Venezuela.

Des lettres de protestation et des appels ont été envoyés aux gouvernements, dans certains cas régulièrement, en vue de protester contre l'assassinat de syndicalistes en Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie, au Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Mexique et au Panama. 41 lettres de protestation ont été envoyées en ce qui concerne la Colombie et 37 concernant le Guatemala.

Dans d'autres cas, des lettres ont été envoyées pour protester contre des violations allant de l'ingérence dans les affaires syndicales à l'arrestation et à l'emprisonnement de syndicalistes. Dans le cas de la Colombie, des lettres de protestation ont également été envoyées en ce qui concerne des menaces de mort, des enlèvements et des agressions dont ont fait l'objet des syndicalistes, des licenciements collectifs ou des appels téléphoniques par le Département administratif de sécurité (DAS). Dans le cas du Guatemala, des lettres ont été envoyées pour dénoncer

l'impunité, la corruption du système judiciaire, les actes d'intimidation, les menaces de mort, des descentes dans les bureaux syndicaux et des attaques contre les domiciles de syndicalistes.

Bon nombre des cas susmentionnés ont donné lieu à des appels envoyés aux organisations affiliées et aux FSI pour qu'elles envoient des lettres de protestation de même nature. Au cours de la période en examen, la CSI a envoyé au total 14 appels de cette nature concernant les pays suivants: la Colombie, le Guatemala, le Honduras, le Mexique et le Panama.

Des plaintes ont été déposées auprès du Comité de la liberté syndicale de l'OIT dans le cadre du cas n°1787 concernant la Colombie et une plainte conjointe CSI-ITF a été soumise dans le cas de l'assassinat de Pedro Zamora au Guatemala.

Plusieurs activités ont été menées durant la période en examen en ce qui concerne le Guatemala. Deux délégations internationales de la CSI-ITF se sont rendues au Guatemala pour exhorter les autorités à enquêter sur l'assassinat de Pedro Zamora, secrétaire général du Sindicato de Trabajadores de la Empresa Portuaria Quetzal (Syndicat des travailleurs de l'entreprise portuaire Quetzal), et à traduire en justice les auteurs et les instigateurs du crime.

Une Conférence de la CSI sur « Le rôle des organisations syndicales dans la lutte contre l'impunité », en janvier 2008, a réuni quelque 170 participants. Dans le sillage de la Conférence, la CSI a lancé une campagne visant à soutenir la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG) et une mission conjointe de la CSI/CSA/FSI a été organisée en juillet 2008. La CSI et plusieurs organisations affiliées ont également organisé une mission de représentants du mouvement syndical, indigène et paysan guatémaltèque dans sept pays de l'Union européenne, en novembre 2008. Cette délégation s'est également réunie avec l'OIT.

Au Honduras, une délégation de la CSI a demandé, en juillet 2008, aux autorités honduriennes de mener une enquête complète et approfondie sur l'assassinat brutal d'Altagria Fuentes, secrétaire générale de la Confederación de Trabajadores de Honduras (CTH). Suite au coup militaire en juin 2009, la CSI et la CSA ont suivi de près la situation en matière de droits politiques, humains et syndicaux au Honduras. Des lettres de protestation, des appels et des déclarations concernant les violations des droits ont été envoyés.

Les réseaux des droits syndicaux ont, en outre, soutenu la campagne du Conseil des Global Unions visant à obtenir le soutien à l'échelle mondiale à l'Employee Free Choice Act (loi sur le libre choix des travailleurs – EFCA) aux États-Unis.

9. Asie-Pacifique

Au cours de la période en examen, la CSI est intervenue dans des cas de violations des droits dans 14 pays et territoires de la région Asie-Pacifique: le Bangladesh, la Birmanie, le Cambodge, la Chine, la Corée, Hong Kong, l'Indonésie, Macao RAS, la Malaisie, le Népal, le Pakistan, les Philippines, le Sri Lanka et le Vietnam. Des protestations ont été envoyées aux gouvernements de l'ensemble de ces pays, notamment 12 en ce qui concerne la Chine et la Corée.

Bon nombre des cas susmentionnés ont donné lieu à des appels envoyés aux organisations affiliées et aux FSI pour qu'elles envoient des lettres de protestation de même nature. Au cours de la période en examen, la CSI a envoyé au total 16 appels de

cette nature concernant les pays suivants: la Birmanie, le Cambodge, la Chine, le Pakistan et la Corée du Sud. Six de ces appels concernaient la Birmanie.

L'action menée par la CSI en ce qui concerne le Cambodge, conjointement avec Amnesty International, Human Rights Watch et l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), a contribué à obtenir la libération, après cinq ans de prison, de deux personnes accusées à tort d'assassinat du dirigeant syndical Hy Vuthy en janvier 2009. Toutefois, les accusations à leur encontre sont restées en place et la CSI a continué de faire pression pour qu'elles soient retirées et pour qu'une enquête appropriée soit menée sur l'assassinat.

12 lettres de protestation ont été envoyées au gouvernement de la République de Corée. À trois reprises, les organisations affiliées et les FSI ont été invitées à entreprendre des actions de même nature et une intervention directe a été demandée à l'OIT à la suite de l'arrestation du président de la KCTU en 2008. La CSI a également répondu à une lettre qui lui avait été envoyée directement par le gouvernement coréen au sujet des violations des droits syndicaux.

Une attention toute particulière a été portée à la Birmanie compte tenu des violations continues et graves qui sont commises dans ce pays. Les entreprises entretenant des relations commerciales avec la Birmanie ont été ajoutées à la base de données de la CSI sur la Birmanie et ont été exhortées à mettre fin à leurs relations avec ce pays. Des communications annuelles ont été soumises à la CEACR en ce qui concerne le recours au travail forcé par la junte et un soutien continu a été apporté au Groupe des travailleurs de l'OIT dans le cadre du Conseil d'administration de l'OIT et de la Commission d'application des normes de la CIT.

Une Conférence syndicale internationale sur la démocratie pour la Birmanie s'est tenue à Katmandou (Népal) en avril 2007, au cours de laquelle ont été élaborées une déclaration détaillant la position syndicale internationale ainsi que des lignes directrices concernant l'action visant à soutenir les droits des travailleurs et la démocratie en Birmanie. Par ailleurs, la CSI a coordonné des actions de protestation avec les organisations affiliées et les FSI à la suite de la répression dont a fait l'objet le mouvement en faveur de la démocratie en septembre 2007. La coopération avec des ONG soutenant la campagne pour la démocratie en Birmanie a également continué d'être développée durant la période en examen.

Au total 16 lettres et appels ont été envoyés aux autorités chinoises, y compris à la Fédération des syndicats de Chine (sigle anglais: ACFTU) en réponse aux violations des droits dans ce pays, principalement des cas de détention et, dans certains cas, l'emprisonnement de défenseurs des droits des travailleurs. Une protestation a également été présentée concernant la violation des droits des travailleurs chinois en Guinée équatoriale. Tout au long de la période en examen, la CSI a contribué à la coordination, à l'obtention de financement et à la diffusion publique du travail mené par le Bureau de liaison international à Hong Kong (sigle anglais: IHLO). Cette aide a inclus l'assistance à l'IHLO pour la réalisation de certaines des interventions susmentionnées face à des violations des droits humains et syndicaux et l'édition d'une série d'importants rapports sur la Chine. Parmi eux, un rapport exhaustif sur le respect par la Chine des obligations en matière de droits humains conformément à la procédure d'Examen périodique universel du CDH et la présentation de commentaires sur le projet de législation dans la RAS de Macao.

10. Europe

Au cours de la période en examen, la CSI a réagi aux violations des droits syndicaux dans neuf pays européens: la Grèce, le Kirghizistan, le Kosovo, la Moldavie, la Macédoine, la Roumanie, la Fédération de Russie, la Suisse et la Turquie.

Des lettres de protestation ont été envoyées aux gouvernements ou aux autorités publiques. En outre, cinq lettres de protestation ont été suivies d'appels lancés aux organisations affiliées et aux FSI pour qu'elles envoient des lettres de même nature. Les violations sont allées des agressions et des actes de harcèlement à l'encontre des membres ou de dirigeants syndicaux à l'arrestation et à l'emprisonnement de syndicalistes.

Durant la période en examen, la CSI a considérablement mis l'accent sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête de l'OIT sur le Belarus. Le secrétaire général de la CSI a participé à un Séminaire tripartite national sur la liberté syndicale et le partenariat social, en janvier 2009, afin de faire avancer la mise en œuvre des recommandations et de rédiger un plan d'action. La CSI a continué d'exercer des pressions sur l'UE afin d'éviter que le Belarus ne bénéficie de son Système de préférences généralisées.

En août 2009, des observations concernant le respect de la Convention n°105 par la République d'Ouzbékistan sur l'abolition du travail forcé ont été envoyées à la CEACR. Un soutien technique a été fourni, à plusieurs reprises, aux organisations affiliées, notamment en Ukraine, en Arménie et en Albanie, en ce qui concerne les mécanismes de contrôle et la jurisprudence de l'OIT.

La CSI a prêté une attention toute particulière à la Turquie et a envoyé 16 lettres de protestation au gouvernement turc. Un observateur de la CSI a également assisté au procès de 32 membres de la confédération KESK et de son syndicat membre des enseignants Egitim-Sen, qui ont été emprisonnés sur la base d'accusations forgées de toutes pièces d'adhésion à une organisation terroriste. Ces membres étaient toujours emprisonnés fin 2009.

11. Moyen-Orient

Les actions relatives aux violations des droits syndicaux au Moyen-Orient ont augmenté au cours de la période en examen, notamment en Arabie saoudite, au Bahreïn, en Irak, en Iran, en Jordanie, au Koweït, en Palestine et au Yémen. Au total 36 lettres de protestation ont été envoyées à ces pays, dont 22 au gouvernement de l'Iran. Dans le cas de ce dernier pays, les protestations ont donné lieu à 19 appels lancés aux organisations affiliées et aux FSI. Six lettres ont été envoyées au directeur général du BIT afin de demander l'intervention du Bureau. La CSI a présenté à deux occasions des informations sur la violation du droit à la liberté syndicale au Comité de la liberté syndicale de l'OIT.

En ce qui concerne l'Iran, les actions menées par la CSI ont contribué à la libération de l'ancien président du Syndicat des boulangers en 2008, alors que le dirigeant du syndicat des travailleurs des autobus a été emprisonné depuis juillet 2007, à la suite de sa détention juste trois semaines après sa visite à la CSI et à l'ITF. Les campagnes lancées en faveur des droits des travailleurs en Iran, en collaboration avec les FSI, ont été placées au rang de priorité durant la période en examen, notamment des journées d'action organisées par Amnesty International en août 2007, en mars 2008 et en juin 2009. La CSI et les FSI ont publié une déclaration publique appelant à la libération des travailleurs détenus et à la fin de la répression dont ont été

victimes les travailleurs à la suite de la réponse violente du régime iranien aux manifestations qui ont suivi les élections dans ce pays en 2009.

12. Campagne contre le travail forcé

À la suite d'un processus de consultation avec les organisations affiliées, les FSI et l'OIT-ACTRAV, qui comprenait une conférence interrégionale à Kuala Lumpur en septembre 2007 et une réunion de consultation à Turin en octobre de cette même année, le Conseil général a adopté un cadre d'action en matière de travail forcé en décembre 2007. Une personne a été engagée au sein du personnel par la CSI pour travailler en la matière en qualité de coordinateur d'une « Alliance syndicale mondiale contre le travail forcé et la traite des êtres humains », grâce au soutien du Programme d'action spécial de l'OIT pour combattre le travail forcé. Les actions étaient basées sur les résultats d'une enquête et comprenaient la production d'une brochure, d'un miniguide d'action et d'un manuel de meilleures pratiques, ainsi que la tenue de réunions régionales à Nairobi (2008) et à Athènes (2008). Les réunions nationales à Bahreïn et au Népal se sont tenues en novembre 2009.

Le travail réalisé avec d'autres organisations de la société civile, axé sur le lien entre le travail forcé et la traite des personnes, incluait des initiatives conjointes avec Anti-Slavery International et la Commission des églises pour les migrants en Europe. Cet aspect du travail a également été intégré dans les activités de la CSI concernant les travailleurs migrants.

Une liste d'envoi électronique de 2.000 membres a été utilisée pour diffuser un bulletin d'information électronique trimestriel en anglais, en français, en espagnol et en allemand et pour permettre un échange d'informations et de matériel entre les membres de la liste. En outre, des pages spéciales sur le site web de la CSI ont été utilisées pour publier des documents pertinents de la CSI, des liens à des organisations connexes et des exemples de « meilleures pratiques » des organisations affiliées.

CHAPITRE 4

INSTITUTIONS MONDIALES, TRAVAIL DÉCENT ET CRISE ÉCONOMIQUE MONDIALE

1. Introduction

Durant le second semestre de 2008, plus au moins au milieu de la période entre deux Congrès, une crise financière et économique mondiale à des proportions catastrophiques s'est développée à une rapidité vertigineuse. L'effondrement le plus important de l'activité économique depuis plus de 60 ans a ultérieurement été enregistré, entraînant une explosion concomitante des niveaux de chômage et de pauvreté déjà élevés à un point inacceptable, dont les pires effets touchent les femmes et les travailleurs vulnérables, en particulier dans les pays en développement.

Les réponses de la CSI à la situation économique mondiale et à la crise mondiale se sont déployées sur la base des lignes directrices politiques adoptées par le Congrès fondateur de la CSI. Des stratégies et des politiques spécifiques ont été mises au point à travers de fréquents débats du Conseil général et du Bureau exécutif de la CSI, du groupe de travail sur le commerce, l'investissement et les normes du travail (sigle anglais: TILS), des réunions syndicales du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale ainsi que grâce au travail de la CSI avec ses partenaires du Conseil des Global Unions (CGU), les Fédérations syndicales internationales (FSI) et le Comité syndical consultatif (sigle anglais: TUAC) auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le travail de la CSI est exposé dans le chapitre suivant.

2. La crise financière et économique mondiale

La CSI a immédiatement réagi à la crise en collaborant avec la TUAC en vue d'intervenir dans une plus grande mesure au premier sommet du groupe des pays du G20 (Washington, novembre 2008). Sur la base d'une déclaration dénommée « Déclaration de Washington du groupement Global Unions », et sous les auspices de l'AFL-CIO des États-Unis, une délégation syndicale a engagé des réunions avec le directeur général du FMI, le président de la Banque mondiale et des chefs de gouvernement, notamment le président du Brésil et les Premiers ministres du Japon et d'Australie. La CSI a postérieurement engagé des discussions intenses sur la crise lors des réunions du 4^e Conseil général (Bruxelles, décembre 2008), du 5^e Bureau exécutif (Bruxelles, juin 2009) et du 5^e Conseil général (Berlin, octobre 2009). À l'échelle régionale, des conférences ont été organisées par la CSI-Asie Pacifique (Singapour, mars 2009), la Confédération syndicale des travailleurs des Amériques (CSI-CSA) (Trinidad-et-Tobago, avril 2009) et la CSI-Afrique (Togo, septembre 2009), outre des réunions des organisations affiliées du Moyen-Orient (Bruxelles, juillet 2009) et du Conseil régional paneuropéen (CRPE) (Slovaquie, septembre 2009). La page web *Financial Crisis Unions' Watch* a été lancée sur le site web de la CSI en avril 2009 en vue de contribuer à partager et à divulguer des points de vue et des propositions concernant les actions et les solutions syndicales à la crise actuelle.

La CSI et la TUAC ont soumis, début 2009, des déclarations syndicales formelles aux quatre groupes de travail du G20 mis sur pied pour préparer des propositions globales sur la gouvernance et la réforme du secteur financier. Les points de vue

syndicaux ont été soumis à la Commission d'experts de l'ONU sur les réformes du système monétaire et financier, présidée par Joseph Stiglitz, et la CSI a participé aux auditions interactives organisées par cette Commission à New York en mars 2009. Une « Déclaration de Londres » sur les priorités syndicales a été élaborée pour le deuxième Sommet du G20 (Londres, avril 2009). Selon les recommandations du Conseil général de la CSI, les organisations affiliées à la CSI ont été invitées à présenter la Déclaration syndicale de Londres au G20 à leur gouvernement respectif le même jour dans le monde entier, le lundi 23 mars 2009. Les syndicats dans de nombreux pays, notamment au Mali, au Japon, en Belgique, en France et en Espagne, ont, ce même jour, organisé des réunions avec leur Premier ministre ou président en vue de débattre des propositions syndicales, à l'instar de la Confédération européenne des syndicats (CES) avec le président de la Commission européenne. Toujours ce même jour, le secrétaire général de la CSI a exposé les points de vue syndicaux lors d'une discussion de haut niveau de l'OIT sur la crise économique et financière à Genève.

La Déclaration de Londres a été présentée à une réunion des ministres du Travail des pays du G8/G14 à Rome en mars 2009 lors d'une session de consultation entre les ministres et les partenaires sociaux axée sur l'incidence de la crise sur l'emploi. La CSI et la TUAC, de concert avec la centrale syndicale britannique TUC, ont organisé un sommet des dirigeants syndicaux du G20 à Londres, le 31 mars et le 1^{er} avril 2009, au cours duquel des réunions ont eu lieu avec les Premiers ministres du Royaume-Uni et d'Australie, les présidents d'Afrique du Sud et du Brésil et le ministre des Finances d'Italie, ainsi qu'avec le directeur général du FMI et le directeur général de l'OMC. Dans la déclaration finale du Sommet de Londres, les questions sociales et d'emploi ont occupé un rang nettement plus élevé dans le programme que celui du Sommet du G20 en novembre 2008, indiquant la reconnaissance gouvernementale de certaines priorités syndicales fondamentales.

À la suite des réunions avec le secrétariat du Conseil de stabilité financière (CSF), nouvellement créé, (Bâle, avril 2009 et Paris, mai 2009), la CSI a profité de nouvelles occasions pour mettre en exergue les réponses syndicales à la crise, notamment moyennant la participation du secrétaire général de la CSI à un Symposium de la CNUCED sur la crise (Genève, mai 2009) et des interventions syndicales à la Conférence de l'ONU sur la crise (New York, juin 2009), abordées dans le chapitre « Les Nations unies » ci-dessous. Les syndicats ont joué un rôle majeur dans la négociation d'un Pacte mondial pour l'emploi, à la Conférence internationale du travail en juin 2009, exposé au chapitre sur « L'Organisation internationale du travail » ci-dessous. Les points de vue syndicaux ont été transmis à la réunion des pays du G8 en Italie au travers d'une session de consultation avec le Premier ministre italien, organisée en juin 2009 par la TUAC conjointement avec les organisations affiliées à la CSI en Italie.

Durant le troisième Sommet du G20 (Pittsburgh, septembre 2009), la CSI et la TUAC ont collaboré dans la préparation d'une « Déclaration de Pittsburgh » sur les priorités syndicales, à nouveau transmise à toutes les organisations affiliées pour qu'elles la soumettent à leur gouvernement. À Pittsburgh, des réunions ont été organisées avec les présidents du Brésil et des États-Unis, les Premiers ministres d'Australie, du Canada, du Japon et du Royaume-Uni, le président d'Espagne, la chancelière d'Allemagne et le président de la Commission européenne, ainsi qu'avec les directeurs généraux de l'OIT et de l'OMC, le secrétaire général de l'OCDE et le directeur général du FMI. La déclaration finale des dirigeants du G20 a convenu de donner priorité à la nécessité de conserver et de créer des emplois décents et ont décidé d'organiser une réunion des ministres du Travail du G20, notamment une consultation des partenaires sociaux début 2010, dont l'objectif central serait la mise en œuvre du

Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT. Fin 2009, la CSI continuait de souligner la nécessité de déployer des efforts fiscaux significatifs pour faire face à l'augmentation du chômage, conjugués à des réformes structurelles dans la gouvernance de l'économie mondiale afin de donner priorité aux préoccupations sociales et du travail plutôt qu'au programme de libéralisation commerciale et financière.

3. La mondialisation et le système commercial mondial

L'objectif fondamental du travail de la CSI par rapport à la mondialisation a continué d'être l'obtention du travail décent pour tous – emploi, droits, protection et dialogue social – comme principe universel et objectif des politiques et des actions de tous les gouvernements, institutions internationales et autres organisations.

Les activités de la CSI ont été considérablement appuyées par un projet de longue date, « La promotion des normes du travail et des priorités sociales dans le commerce international et les institutions financières », qui a bénéficié du soutien de la LO, Norvège. L'information sur le travail de la CSI relatif au commerce international et à l'OMC a été diffusée dans le cadre de débats électroniques et par le recours à la liste de distribution TILS, outre les réunions du groupe de travail TILS à Genève en mars 2007, en mars 2008 et en novembre 2009. Sur la base des échanges au sein du groupe TILS, des déclarations du point de vue syndical sur le programme de négociations commerciales de l'OMC ont été adoptées par la CSI en juin 2007 et à l'occasion de la 7^e Conférence ministérielle de l'OMC (Genève, novembre-décembre 2009). Sur la base de ces déclarations, la CSI a soutenu de vastes actions de campagnes, de recherches et de pressions menées par ses organisations affiliées à Genève lors de toutes les sessions de négociation importantes de l'OMC. La réunion TILS en mars 2008 a été précédée de réunions de pressions de deux jours à l'intention des syndicalistes des organisations affiliées des pays en développement les plus touchés par les négociations sur l'accès au marché pour les produits non agricoles (AMNA). Les déclarations ont été complétées par des documents de la CSI analysant de manière approfondie des aspects spécifiques de la politique commerciale, en particulier concernant les négociations sur l'AMNA, des analyses et mises à jour périodiques pour les membres TILS sur les négociations de l'OMC et la coordination des réseaux syndicaux et des activités de pression. La CSI a également participé activement à diverses réunions sur le commerce à Genève durant cette période. En outre, la CSI a publié des rapports sur le respect des normes fondamentales du travail, les faisant coïncider avec chacune des réunions du Conseil général de l'OMC chargées de passer en revue les politiques commerciales de pays particuliers, au total pour 88 pays qui ont été examinés au cours de cette période.

Le travail de la CSI a été entrepris en étroite collaboration avec les FSI et la TUAC, et la CSI a pris part à une session du Comité du commerce de l'OCDE en mars 2007 en vue de débattre d'une importante étude conjointe OIT-OMC intitulée « Le commerce et l'emploi: un défi pour la recherche sur les politiques », publié en février 2007. Le secrétaire général de la CSI a fait partie des délégations de la TUAC, qui se sont réunies avec les hôtes des Sommets du G8 à Heiligendamm, Allemagne (juin 2007) et à Niigata et à Tokyo, Japon (mai 2008), ainsi qu'aux sommets en Italie en 2009, dont mention est faite ci-dessus. La CSI a participé à toutes les réunions du comité sur le commerce de la CES, ainsi qu'aux réunions publiques de dialogue avec la société civile organisées régulièrement par la Commission européenne à Bruxelles, et a apporté des contributions et formulé des déclarations dans le cadre des évaluations de l'impact sur la durabilité (EID) de l'UE. Le secrétaire général de la CSI a pris la parole lors des réunions de la Commission européenne sur le commerce et la mondialisation en décembre 2006, en avril 2008 et en mai 2009. La CSI a participé à des réunions sur l'OMC organisées par la centrale britannique TUC (Wilton Park, Royaume-Uni,

novembre 2006 et octobre 2008) ainsi qu'aux dialogues plurilatéraux organisés par la FES et le Groupe Evian (Lausanne, novembre 2006, septembre 2007 et octobre 2008).

La CSI a organisé des tables rondes qui ont pu compter sur une forte présence à chacun des trois forums publics annuels de l'OMC avec la société civile, organisés durant cette période, en octobre 2007, en septembre 2008 et en septembre 2009. La représentante de la CSI auprès de l'OMC a maintenu des contacts continus avec le groupe d'ONG actif à Genève sur les questions commerciales durant cette période et a participé à diverses activités conjointes. Des contacts ont été développés avec des négociateurs de l'OMC situés à Genève. Des réunions ont été régulièrement organisées avec le directeur général de l'OMC, notamment lors du Forum économique mondial chaque année et de chacune des trois réunions TILS susmentionnées.

Grâce en particulier à l'aide de la fondation Friedrich Ebert Stiftung (FES), la CSI a organisé une série de réunions de formation sous-régionales sur des questions liées au commerce, notamment en Afrique du Sud (Johannesburg, juillet 2007), en Amérique centrale (Panama, novembre 2007), dans les pays arabes (Liban, juillet 2008), en Asie du Sud (Népal, septembre 2008), dans les pays de l'ANASE (Philippines, octobre 2008) et dans les pays andins (Colombie, octobre 2008).

La CSI a organisé une importante conférence publique à Genève, en novembre 2009 à l'occasion de la 7^e Conférence ministérielle susmentionnée de l'OMC, lors de laquelle sont entre autres intervenus les directeurs généraux de l'OMC et de l'OIT, le ministre des Affaires étrangères du Brésil, les ministres du Commerce d'Argentine et d'Afrique du Sud et l'ambassadeur de l'Union européenne (UE) auprès de l'OMC. Les syndicats ont également pris part à différentes réunions d'ONG à la Conférence, à laquelle ont assisté un nombre élevé de représentants syndicaux, notamment à travers les délégations gouvernementales nationales. Le travail destiné à promouvoir les priorités syndicales convenues à la Conférence était coordonné au travers de réunions syndicales régulières et incluait des réunions avec des représentants du gouvernement et le Parlement européen.

Une délégation syndicale a présenté une déclaration et cherché à influencer sur le déroulement de la session quadriennale de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, CNUCED XII, en avril 2008 au Ghana. La CSI a en outre pris part à plusieurs consultations conjointes des syndicats et des organisations non gouvernementales (ONG) effectuées par la CNUCED et s'est adressée régulièrement aux réunions du Conseil sur le commerce et le développement de la CNUCED à Genève.

La CSI et la CES ont cherché activement à influencer sur la réforme du Système de préférences généralisées (SPG) de l'Union européenne en 2006-09. Une pétition de la CSI/CES pour qu'une enquête soit réalisée au sujet des violations des normes fondamentales du travail au Belarus a eu pour effet de suspendre ce pays du SPG en 2007, à la suite d'une intense campagne de pression menée par les organisations affiliées à la CSI dans l'Union européenne.

La CSI a poursuivi son travail pour influencer sur l'Accord de Cotonou, qui est un accord régissant le commerce et le développement entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), en particulier lors de réunions de groupes d'intérêt économique et social tenues à Bruxelles, sur la base de la position politique quant aux accords de partenariat économique (APE) adoptée lors de la 3^e réunion du Conseil général de la CSI (Washington, décembre 2007). Grâce à ACTRAV et à la FES, une série de 16 séminaires ont été organisés en 2008 sur les APE conjointement avec la

CSI-Afrique, au Botswana, en Tanzanie, au Kenya, au Rwanda, en Ouganda, en République centrafricaine, au Mozambique, en République démocratique du Congo, au Sénégal, au Malawi, à Maurice, au Niger, au Togo, au Bénin, en Mauritanie, au Mali, au Ghana et en Côte d'Ivoire.

Les organisations régionales de la CSI ont intensifié leurs travaux sur les accords régionaux et sous-régionaux, comme indiqué dans les chapitres pertinents du présent rapport. La CES a organisé une conférence conjointe avec la CSI et la Confédération syndicale des travailleurs des Amériques (CSI-CSA), pour les syndicats européens, latino-américains et des Caraïbes (UE-ALC), à Lima en avril 2008, préalablement à un sommet intergouvernemental UE-LAC, et a pris part à des réunions du Comité économique et social de l'Union européenne (CES) à Bruxelles. Le rapport de la CSI « Les syndicats et les accords bilatéraux: ce qu'il faut et ne faut pas faire » a été publié en janvier 2008.

Par l'entremise de son réseau syndical Asie - Pacifique (CSI/RSAP), la CSI a œuvré pour influencer sur le Forum de coopération économique de l'Asie et du Pacifique (APEC); elle a tenu des conférences régionales CSI/APLN au Vietnam (novembre 2006), en Australie (août 2007), au Pérou (octobre 2008) et à Singapour (octobre 2009). Les conférences incluaient des réunions avec des directeurs exécutifs de l'APEC et des chefs d'État et de gouvernement des pays concernés, à l'exception de l'Australie où le RSAP de la CSI s'est réuni avec le dirigeant de l'opposition, qui a été élu Premier ministre peu de temps après.

La CSI a travaillé avec la CSI-Asie Pacifique (CSI-AP), la CES et la FES afin d'apporter une importante contribution aux réunions Asie-Europe (ASEM). Une conférence s'est tenue à Jakarta, Indonésie, en juillet 2007 et à Bali, Indonésie, en octobre 2008, juste avant la 2^e réunion des ministres de l'Emploi et du Travail de l'ASEM à Bali. La CSI a participé à la première réunion des partenaires sociaux de l'ASEM à Bruxelles, en juin-juillet 2008.

L'aide significative fournie par la LO-Danemark a permis à la CSI d'engager un responsable des recherches politiques à temps complet. Dans le cadre de ce programme, la CSI a publié plusieurs rapports, notamment sur les fonds spéculatifs « Quand la banque gagne à tous les coups » (juin 2007), sur la crise alimentaire « Un remède contre la faim - pourquoi le monde manque de nourriture » (mars 2009) et sur la crise économique « Emploi – le chemin de la reprise » (septembre 2009).

La CSI a participé à chacune des réunions annuelles du Forum économique mondial (FEM) qui se tient toujours au mois de janvier à Davos en Suisse, prenant part aux sessions plénières et aux réunions parallèles, et tenant des réunions bilatérales avec les dirigeants des principaux organismes internationaux, y compris le secrétaire général des Nations unies, le directeur général de l'OMC, l'administrateur du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le directeur exécutif de l'ONUSIDA, le directeur général de l'OCDE et le président de l'International Crisis Group. Des réunions ont, en outre, été organisées avec des représentants de gouvernements de différents pays.

Le travail de la CSI a été grandement soutenu par le Réseau de recherche du groupement Global Unions (sigle anglais: GURN), qui opère avec l'aide du Bureau de l'OIT pour les activités des travailleurs (OIT-ACTRAV). La CSI a facilité des discussions en ligne du GURN et a coordonné une page web du GURN, qui constitue une ressource syndicale sur les accords bilatéraux sur le commerce et l'investissement. La CSI a, en outre, participé aux réunions de la Global Labour University (Université

mondiale du travail - GLU) (Johannesburg, Afrique du Sud, avril 2007; Kassel, Allemagne, septembre 2007 et Berlin, Allemagne, juin 2008).

4. Coopération politique pour faire face à la mondialisation

Conformément au Programme d'action spécial de la CSI destiné à établir un projet pour faire face à la mondialisation, adopté par le Conseil général de la CSI lors de sa 3^e session (Washington, décembre 2007), la CSI a organisé une série d'activités en collaboration avec des alliés dans les organisations non gouvernementales et les partis politiques, en particulier Solidar et le Forum progressiste mondial (FPM), lié à l'Internationale socialiste (IS).

Dans ce contexte, la CSI a pris part à plusieurs discussions de haut niveau avec d'éminentes personnalités progressistes sélectionnées, dont les directeurs généraux de l'OIT et de l'OMC et le président du Parti des socialistes européens (Genève, octobre 2007, octobre 2008, février 2009 et octobre 2009, et Bruxelles, mars 2009). Un débat entre une dizaine de dirigeants syndicaux et un nombre similaire de dirigeants politiques et progressistes d'organisations mondiales importantes a été organisé à Genève, en février 2008, en vue de faire avancer un programme politique convenu sur la gouvernance mondiale et la cohérence des politiques internationales. La présidente et le secrétaire général de la CSI, conjointement avec une importante délégation syndicale de haut niveau, ont participé à la 3^e conférence du FPM (Bruxelles, avril 2009).

La CSI, la CES, Solidar, Social Alert et le FPM ont lancé, en janvier 2007, une campagne conjointe sur le travail décent au Forum social mondial (FSM) à Nairobi, Kenya. Les partenaires de la campagne ont lancé, en octobre 2007, une pétition mondiale en faveur de l'Appel à l'action pour un travail décent, une vie décente à Lisbonne, à l'occasion du Forum de l'OIT sur le travail décent au service d'une mondialisation équitable. La CSI a organisé des séminaires et d'autres événements durant les deux réunions du FSM durant cette période (Nairobi, Kenya, janvier 2007 et Belem, Brésil, janvier 2009) et a participé à la plupart des réunions du Conseil international du FSM et de son Groupe de liaison restreint. Les partenaires de la campagne sur le travail décent ont organisé un nouvel événement à l'occasion du 5^e Forum social européen (FSE) (Malmö, Suède, septembre 2008). La CSI a soutenu la Journée mondiale de mobilisation et d'action du FSM, le 26 janvier 2008.

La CSI a pris part à une conférence de dirigeants d'ONG internationales majeures actives dans la défense (IANGO) (Genève, juin 2007) ainsi qu'à des tables rondes organisées lors d'assemblées mondiales de l'Alliance mondiale pour la participation des citoyens (CIVICUS) (Glasgow, Royaume-Uni, mai 2007 et juin 2008). La CSI a poursuivi son travail avec l'Alliance mondiale contre la pauvreté (AMCP), notamment à l'occasion de la Journée mondiale du bandeau blanc le 17 octobre 2007.

5. Développement, emploi et Institutions financières internationales

Sous la forme de déclarations semestrielles, de diverses autres présentations écrites et orales et de réunions de haut niveau, la CSI a continué, de concert avec les FSI et la TUAC, d'appeler à une réforme majeure des politiques et des pratiques du FMI et de la Banque mondiale. Au travers du Bureau à Washington de la CSI/Global Unions, la CSI a régulièrement fourni des informations sur les activités des Institutions financières internationales (IFI) dans la mesure où elles touchent les travailleurs et les syndicats, en utilisant un forum électronique et d'autres moyens de communication, et elle a entrepris un travail de plaidoirie au nom de nombreuses

organisations affiliées en ce qui concerne les programmes à l'échelon des pays élaborés par les IFI. Quoique les programmes d'ajustement structurel et d'autres conditions de prêts soient restés très problématiques pour les syndicats, des progrès ont été enregistrés dans certains domaines.

Les normes fondamentales du travail (NFT) sont devenues une condition de tous les emprunts octroyés par la Société financière internationale (SFI), l'agence de crédit du secteur privé de la Banque mondiale, à partir de mai 2006 et ont été introduites progressivement dans les projets du secteur public financés par la Banque mondiale dès 2007. En 2009, toutes les banques multilatérales de développement ont convenu d'incorporer une mention des NFT dans leurs marchés publics harmonisés, utilisés par les projets de construction d'infrastructures. Le Bureau à Washington a participé à des représentations et à des consultations en la matière avec certaines banques de développement régionales, en particulier les banques asiatiques et européennes, ainsi qu'avec la Banque mondiale. Depuis l'introduction par la SFI de la condition relative aux NFT en 2006, le Bureau a régulièrement informé les FSI sur les futurs investissements de la SFI dans plus de 20 projets, dont certains d'entre eux ont fait l'objet de mesures correctives.

La CSI a obtenu des résultats positifs de ses présentations réitérées au FMI et à la Banque mondiale les exhortant à arrêter de faire pression sur les pays pour qu'ils retirent ou réduisent la législation du travail en appliquant les indicateurs controversés sur la flexibilité du marché du travail de la publication annuelle de la Banque mondiale « *Doing Business* » (Pratique des affaires), qui attribue les meilleures notes aux pays dont le niveau de protection des travailleurs/euses est le plus faible. Le FMI a ordonné à son personnel d'arrêter d'utiliser les indicateurs dans tous les rapports et recommandations politiques en août 2008, et la Banque mondiale en a fait de même en avril 2009. La Banque a également retiré l'indicateur du travail de « *Doing Business* » de son cadre de conditionnalité de prêts et a établi, en septembre 2009, un processus de révision pour développer une approche alternative des questions relatives au marché du travail. L'OIT, la CSI et d'autres organisations ont été invitées à déléguer des représentants à un comité chargé de conseiller la Banque en la matière.

Des réunions de haut niveau entre les IFI et le groupement Global Unions ont eu lieu en décembre 2006 et en janvier 2009, c'est-à-dire pour la cinquième et sixième fois sur une base régulière bisannuelle, selon un protocole pour un dialogue régulier renforcé en février 2002 entre le FMI, la Banque mondiale, la CISL et la CMT. Les réunions ont compté sur la présence des secrétaires généraux de la CSI, de plusieurs FSI, de la TUAC, d'une série d'organisations affiliées à la CSI, des dirigeants des IFI et de nombreux autres responsables des IFI. Le prochain cycle de réunions de haut niveau entre les syndicats et les IFI est prévu fin 2010.

Le protocole de 2002 prévoyait également des réunions thématiques ainsi que d'autres échanges approfondis sur des questions spécifiques. Une réunion s'est tenue, en décembre 2007, pour réviser l'approche globale des échanges entre syndicats et les IFI, cinq ans après la conclusion du protocole, et il a été convenu d'introduire des améliorations dans le processus, notamment une augmentation des consultations à l'échelle nationale par les IFI des syndicats dans les pays emprunteurs. Une réunion thématique sur le travail mené par la Banque en matière de VIH/SIDA s'est également tenue en décembre 2007 et une réunion sur l'impact du genre des programmes de la Banque mondiale a été organisée en janvier 2009. Une réunion thématique avec la Banque est prévue afin de réviser son travail relatif aux réformes des pensions, que les syndicats ont vivement critiqué en raison du soutien de la Banque aux réformes impliquant la privatisation des systèmes publics.

La CSI et la Banque mondiale ont négocié les conditions d'un « détachement » syndical à la Banque mondiale en 2009 afin de mener des recherches et de formuler des recommandations concernant les orientations données par la Banque à l'échelle nationale en ce qui concerne les réformes du marché du travail. Ce détachement d'un expert syndical chargé de conseiller la Banque pendant une période de six mois est le sixième détachement syndical à un département de la Banque mondiale depuis 2003, dont deux provenaient des FSI. Sept FSI sont impliquées dans les « points focaux » de la Banque et des syndicats, que le Bureau à Washington a aidé à établir et qui permettent une communication directe entre les départements sectoriels de la Banque mondiale et les FSI pertinentes.

Les représentations aux IFI en 2008 et en 2009 étaient principalement axées sur les réponses des institutions à la crise alimentaire et des combustibles ainsi qu'à la crise financière et économique mondiale. Tel était le principal thème des déclarations du groupement Global Unions aux réunions des IFI au niveau ministériel, qui ont lieu deux fois par an, et d'autres documents soumis pendant les consultations organisées par les IFI, les Nations unies et le G20. La CSI a soutenu une augmentation significative de l'aide fournie par les deux IFI aux pays touchés par les crises, tout en soulignant néanmoins que l'aide doit être dépourvue de la traditionnelle conditionnalité de la politique économique incluse dans les prêts des IFI. Des réductions de la conditionnalité des ajustements structurels dans les prêts des IFI ont été effectuées au cours des dernières années, mais un grand nombre des prêts du FMI octroyés aux pays en crise conservent des conditions d'austérité qui ont un impact particulièrement important sur les dépenses de l'État, notamment les prestations sociales telles que les pensions et les salaires et les conditions de travail des travailleurs du secteur public.

Le Bureau à Washington a agi en représentation des organisations affiliées à la CSI auprès des IFI dans de nombreux pays emprunteurs dans toutes les régions, dans la plupart des cas en ce qui concerne les conditions de prêts spécifiques dans ces pays ou l'absence de consultations adéquates des syndicats par les IFI sur leurs programmes. Afin de faciliter le travail des organisations affiliées en matière de campagnes à l'échelon national sur les politiques des IFI, le Bureau à Washington a pris part à des activités de formation régionales ou sous-régionales organisées conjointement par les organisations régionales de la CSI et les FSI. Ces activités de formation ont été organisées, en 2007-2009, en Afrique anglophone, en Afrique francophone, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en Asie du Sud, en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, en Europe centrale et orientale, en Amérique centrale et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Amérique du Sud. La CSI a élaboré une version mise à jour du guide syndical intitulé « Les syndicats face aux IFI: informations pratiques et stratégies pour l'engagement syndical envers les Institutions financières internationales », disponible dans plusieurs langues.

6. Santé et sécurité au travail, environnement et développement durable

Pendant la période couverte par le présent rapport, les syndicats ont largement participé aux activités de l'ONU et d'organes ou de processus intergouvernementaux en matière de santé et de sécurité au travail, d'environnement et de développement durable. Des activités ont également porté sur le renforcement des capacités syndicales et les structures de prise de décisions en la matière.

La Journée internationale de commémoration des travailleurs morts et blessés au travail s'est tenue le 28 avril tous les ans, impliquant des centaines de milliers de membres syndicaux et de militants. Des organisations syndicales, des gouvernements,

des employeurs et de nombreuses autres institutions, dont l'OIT, ainsi qu'un large éventail d'organisations professionnelles et non gouvernementales et certains employeurs ont organisé des activités dans plus de 120 pays. Conformément à l'engagement pris au Congrès de Vienne en faveur d'une « interdiction mondiale totale de l'utilisation et de la commercialisation de l'amiante », la CSI a axé ses activités à l'occasion du 28 avril 2007 sur l'amiante, et d'autres activités ont été organisées de 2007 à 2009 conjointement avec les FSI, l'OIT et l'OMS en ce qui concerne l'amiante chrysotile. Des activités ont été organisées, en 2008 et en 2009, placées sous le slogan commun mondial « Une bonne santé au travail pour tous les travailleurs ». Un grand nombre des activités, notamment des ateliers, des débats et des rassemblements, se sont axées sur les accidents du travail, les cancers, les produits chimiques et contaminants spécifiques tels que l'amiante et le cadmium, ainsi que sur toute une série de conditions de travail insalubres, allant des niveaux sonores nuisibles aux troubles musculo-squelettiques, les effets du stress et les préoccupations quant à la nanotechnologie.

La CSI a participé activement aux négociations du PNUE en vue du futur établissement d'un instrument international d'interdiction du mercure et s'est engagée dans une campagne contre l'utilisation du cadmium. Les syndicats ont continué à être représentés dans l'Approche stratégique des Nations unies de la gestion internationale des produits chimiques (sigle anglais: SAICM) où la CSI a obtenu une place au Bureau et à la Convention des Nations unies sur les polluants organiques persistants, à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et au Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique ainsi que dans les débats sur les produits chimiques à l'OCDE. La priorité dans ces processus a été accordée à la nécessité d'inclure l'exposition professionnelle aux produits chimiques, de renforcer les capacités des travailleurs/euses et des syndicats et d'établir des mécanismes de consultation à tous les niveaux, ainsi que de renforcer la visibilité des campagnes syndicales en la matière. La CSI a commencé à travailler en ce qui concerne la dimension de la santé au travail dans les nanotechnologies et les nanomatériaux, principalement à travers la SAICM et conjointement avec la TUAC dans le cadre de l'OCDE.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a adopté, en 2007, un Plan d'action mondial pour la santé des travailleurs et la CSI a collaboré avec les FSI pour renforcer le rôle des syndicats dans la mise en œuvre du Plan d'action, qui inclut l'élimination des maladies liées à l'amiante, en particulier les maladies imputables au chrysotile, la prévention de risques liés aux produits chimiques sur le lieu de travail, les services de santé professionnelle et les travailleurs sanitaires, la prévention du stress occasionné par le travail et d'autres facteurs, la promotion de zones non-fumeurs et sans alcool sur le lieu de travail.

À la Commission du développement durable de l'ONU (CDD), les représentants de la CSI ont exposé les préoccupations et propositions syndicales sur les questions relatives à l'énergie, au changement climatique, à la pollution atmosphérique et au développement industriel (2007) et à l'agriculture, au développement rural, à la désertification, à la sécheresse et à l'Afrique (2008-2009). Plusieurs activités ont été organisées parallèlement à la participation de la CSI à la CDD, notamment le déjeuner de haut niveau sur les emplois verts, trois séances de dialogue avec des syndicalistes sur la durabilité, des événements parallèles, des séances stratégiques, etc.

Des profils complets par pays ont fourni des informations détaillées à travers une base de données en ligne sur un large éventail de questions, dont le développement durable, l'énergie et le changement climatique, la santé et la sécurité au travail,

l'amiante, le VIH/SIDA et la responsabilité des sociétés, et le travail dans ce domaine a été considérablement renforcé durant la période considérée.

Dans le cadre du suivi de l'Assemblée syndicale sur le travail et l'environnement qui s'est tenue en 2006, plusieurs activités ont été organisées à l'échelle régionale en vue de renforcer la capacité syndicale en la matière, à laquelle a participé la CSI. La CSI a été chargée de présider le forum de la société civile du PNUE dans le cadre du Conseil d'administration du PNUE.

Dans le cadre de ses politiques pour renforcer les liens entre le travail et l'environnement, la CSI a publié un rapport important en 2008 intitulé « Emplois verts: pour un travail décent dans un monde durable à faibles émissions de carbone », conjointement avec l'OIT, le PNUE et l'OIE. Ce travail a été suivi de près à travers l'initiative « Économie verte » du PNUE, dans laquelle la CSI et les FSI ont été invitées à présenter leurs points de vue pour la préparation d'un nouveau rapport qui sera publié en 2010. La possibilité de créer une « Coalition pour une économie verte » fait également l'objet d'un débat avec d'autres groupes de la société civile en vue d'améliorer le profil public d'une économie socialement juste et respectueuse de l'environnement et des politiques qui en seraient à l'origine.

Le Conseil général a souligné, en juin 2007, qu'il était fondamental que les syndicats améliorent le profil public des questions sociales liées au climat (emploi, revenus, migration, consultations, etc.). Il a également été jugé essentiel que les approches syndicales soient traduites dans les négociations internationales en cours. Par conséquent, le Conseil a pris la décision, en décembre 2007, d'établir une Unité de travail syndicale sur les emplois verts et le changement climatique. Plus de 30% des membres et la présidente de cette Unité de travail sont des femmes.

Les syndicats ont créé, en 2007, un Groupe de travail ad hoc sur le changement climatique en vue de suivre de près les négociations de la CCNUCC, qui s'est réuni au moins deux fois par an durant la période considérée. En décembre 2009, le groupe de travail regroupait 49 centrales nationales de 39 pays, les trois organisations régionales de la CSI, la CES, cinq FSI et la TUAC, bénéficiant du concours de l'OIT.

Un programme ambitieux sur le travail et l'environnement coordonné par la Fondation Sustainlabour offre une formation aux syndicalistes sur le changement climatique à travers des séances de formation organisées dans les trois régions en développement. Des manuels de formation et d'autres types de matériel de renforcement des capacités ont également été développés.

Les syndicats ont renforcé, dès 2007, leur participation formelle aux réunions de la CCNUCC, notamment à travers des interventions syndicales, l'organisation d'événements parallèles et la participation à des ateliers. La délégation syndicale regroupait, en 2007, 75 représentants syndicaux de 60 organisations provenant de 22 pays. En 2008, une délégation syndicale de 84 membres provenant de 28 pays a pris part aux activités du travail liées à la 14^e Conférence annuelle des Parties (COP14) (Poznan, Pologne, décembre 2008). En décembre 2009, les syndicats ont formé la plus grande délégation syndicale jusqu'à présent à une négociation sur l'environnement. Plus de 500 syndicalistes se sont rendus à Copenhague, Danemark, afin de participer aux activités liées à la 15^e Conférence des Parties à la CCNUCC, qui s'est tenue du 7 au 18 décembre 2009. 290 d'entre eux se sont enregistrés comme membres de la délégation syndicale officielle à la COP15. Les syndicalistes ont pris part à un vaste programme de pression et à d'autres activités en vue de renforcer la visibilité des propositions syndicales. Pour la première fois, la CSI, en collaboration avec la LO-

Danemark, a organisé un pavillon sur le monde du travail « *World of Work* » (WoW), où 28 événements ont été organisés démontrant l'engagement, la diversité et l'intérêt du mouvement syndical en matière de changement climatique. Le pavillon WoW est parvenu à attirer plus de 1.000 personnes à ses activités dans un contexte particulièrement difficile.

Les communications électroniques au cours de la période couverte par le présent rapport se sont étendues, élargissant le spectre des sujets abordés, et le nombre de participants réguliers a atteint le millier de personnes. Outre les nombreux forums créés en vue de faciliter l'organisation de réunions ou de processus, sept autres listes électroniques traitant de questions spécifiques diffusent des informations sur le développement durable, l'environnement, la santé et la sécurité au travail, le changement climatique, les produits chimiques et la Journée internationale de commémoration du 28 avril.

Un site web a été lancé en septembre 2008 en vue de répondre aux besoins des organisations affiliées en matière de changement climatique et d'emplois verts. On s'attend à ce qu'il s'élargisse en vue de couvrir d'autres activités relatives au développement durable et à la santé et la sécurité au travail.

7. Les Nations unies

Durant la période considérée, la CSI a participé activement à l'ECOSOC et à ses Commissions fonctionnelles, à des réunions de haut niveau et à des sessions de fond annuelles, coordonnant la participation syndicale à des réunions et informant sur les développements pertinents à travers la liste électronique du groupement Global Unions par rapport à l'ONU. À la Commission du développement social (CDS), un cycle thématique de deux ans sur « Le plein emploi et le travail décent » s'est tenu en 2007 et 2008. La CSI a présenté des déclarations, s'est engagée dans des actions de pression, a coordonné la participation syndicale et a organisé un séminaire syndical, conjointement avec la FES, durant la session de la CDS en 2008 (New York, février 2008), en vue de s'assurer que les perspectives syndicales soient entièrement traduites dans la Résolution de la CDS sur le thème prioritaire. La CSI s'est, en outre, engagée dans le cycle de la CDS, qui a débuté en 2009 sur le thème de l'intégration sociale.

En étroite collaboration avec l'IE et l'ISP, la CSI a coordonné la participation syndicale aux 51^e, 52^e et 53^e sessions de la Commission de la condition de la femme (CCF de 2007 à 2009), publiant des déclarations, effectuant des interventions orales durant les séances plénières officielles, organisant des événements parallèles et faisant pression sur les gouvernements au sujet de questions faisant avancer l'égalité de genre dans le monde du travail. À travers les pressions exercées, les syndicats sont parvenus à incorporer des références au plein emploi et au travail décent dans les conclusions concertées de la CCF 52.

La CSI a participé activement à la première réunion bisannuelle du Forum de haut niveau pour la coopération en matière de développement (FCD) en juillet 2008, ainsi qu'à son colloque de haut niveau en juin 2008, et a, en outre, pris part aux préparatifs du deuxième FCD prévu en juillet 2010. De concert avec ses partenaires du groupement Global Unions, notamment l'ISP, l'UNI, l'IBB et la FITTHC, la CSI a participé au Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) en 2007, en 2008 et en 2009. Durant la période considérée, les représentants de la CSI ont pris part à certaines sessions des organes de contrôle établis en vertu des traités sur les droits humains. Ils ont fourni aux membres des gouvernements des informations du Rapport annuel des violations des droits syndicaux, à utiliser pendant l'examen des rapports

des États parties aux traités. Ces organes incluent le Comité des droits de l'homme et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (sigle anglais: CEDAW).

En 2008, la CSI a axé son travail de manière continue sur les préparatifs de la Conférence de suivi des Nations unies sur le financement du développement, qui s'est tenue à Doha, Qatar, en décembre 2008. De février à mai 2008, la CSI a participé aux séances de suivi des six chapitres du Consensus de Monterrey de 2002, dont le suivi a été assuré par la Conférence de Doha. La CSI a pris part à la Réunion de haut niveau de l'ECOSOC avec les Institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED en avril 2008 ainsi qu'aux auditions des États membres avec la société civile en juin 2008, les deux étant des événements préparatoires de la Conférence de Doha, et a suivi de près les négociations sur le document final de juillet à novembre 2008. Une vaste délégation de la CSI a assisté à la Conférence de Doha, où elle a distribué sa déclaration intitulée « Le financement du travail décent » et a fait pression en faveur d'un document final ferme qui engage les États membres à adopter des solutions efficaces pour surmonter la crise financière mondiale. La CSI a organisé des événements parallèles, en collaboration avec la FES, l'OIT et des ONG partenaires, dont Solidar, Solidarité mondiale et le Forum progressiste mondial, et a participé aux tables rondes officielles de la Conférence.

Tant dans le processus préparatoire qu'à la Conférence de Doha, la CSI a travaillé en étroite collaboration avec une vaste coalition d'ONG dénommée Groupe des ONG de la Conférence de Doha (sigle anglais: DNG), en organisant un Forum de la société civile à Doha, juste avant la Conférence, et en coordonnant les actions de pression et le travail médiatique. Cette approche a contribué à renforcer les messages essentiels de défense de la justice sociale destinés à obtenir un document final ferme. La CSI a été en mesure de garantir le financement de la participation d'un nombre maximal de syndicalistes à la Conférence en recourant à un fonds commun de donateurs au DNG. Dans son évaluation ultérieure, la CSI a accueilli favorablement la reconnaissance dans la Déclaration de Doha de l'importance du financement du travail décent en tant qu'élément essentiel des stratégies de développement.

Comme mentionné dans la section ci-dessus sur « La crise financière et économique mondiale », la CSI a axé son travail de manière continue, en 2009, sur les préparatifs de la Conférence des Nations unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, sur la Conférence qui s'est tenue en juin 2009 et ses activités de suivi de juillet à décembre 2009. La CSI a suivi de près les négociations concernant un document final, a distribué sa déclaration aux délégués à la Conférence et, de concert avec la FES, a organisé un événement parallèle à la Conférence, destiné à mettre l'accent sur la dimension de l'emploi de la crise et le besoin d'une réponse politique appropriée par tous les États membres de l'ONU. La CSI a poursuivi sa stratégie de coopération avec la vaste coalition d'ONG de la Conférence de Doha, qui est devenue le Groupe d'économie sociale mondial (sigle anglais: GSEG), reflétant un plus large mandat pour influencer sur les réponses politiques à la crise mondiale. Cette coopération a continué de servir l'objectif d'amélioration de la participation syndicale et de renforcement des messages communs.

La CSI a participé activement à la session de fond de l'ECOSOC en juillet 2009 à Genève, en organisant un événement parallèle conjoint intitulé « Le financement du développement en période de crise – un dialogue interactif », où la CSI a mis en exergue l'importance du Pacte mondial pour l'emploi. Lors de cette session, la CSI a également suivi de près les négociations de l'ECOSOC sur les points de suivi du financement du développement, notamment le renforcement des mécanismes

institutionnels pour aborder largement le financement du développement, ainsi que la coopération en matière fiscale, et les réponses politiques à la crise. La CSI a suivi de près le travail du Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale, établi en août 2009 et chargé du suivi des recommandations du document final sur la crise, faisant pression en faveur de l'adoption de politiques anticycliques qui donnent la priorité à l'Agenda du travail décent et aux recommandations clefs du Pacte mondial pour l'emploi.

8. Organisation internationale du travail

La CSI, par le biais de ses représentants dans le Groupe des travailleurs du Conseil d'administration du BIT et tout en s'occupant du secrétariat du Groupe, a continué d'œuvrer pour élaborer un programme syndical à l'OIT.

Conférence internationale du travail

La 96^e session de la Conférence internationale du travail (2007) s'est tenue dans un contexte marqué par les préoccupations quant à l'objectif de veiller à ce que le tripartisme et les normes internationales du travail demeurent au centre de l'engagement de l'OIT. Une discussion générale sur « le renforcement de la capacité de l'OIT à assister ses membres » a permis de développer des idées pour atteindre les objectifs du travail décent dans le cadre de la mondialisation et a renouvelé les engagements à œuvrer pour atteindre les objectifs établis dans la Constitution de l'OIT et sa Déclaration de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Une Convention et une Recommandation sur le travail dans le secteur de la pêche ont été adoptées pratiquement à l'unanimité, alors qu'elles n'avaient pas pu être adoptées en 1995 à défaut d'un vote. Une discussion générale sur les entreprises durables a permis de dégager un consensus sur la nécessité des entreprises d'adhérer aux piliers économiques, sociaux et environnementaux du développement durable et de placer l'agenda du travail décent au cœur du futur travail de l'OIT en matière de promotion des entreprises. La Conférence a diffusé un message vidéo de Nelson Mandela, à qui a été décerné le Prix de l'OIT pour la recherche sur le travail décent pour sa contribution tout au long de sa vie. La Conférence a adopté un programme et un budget pour 2008-09 s'élevant à 641,7 millions USD. Le budget a été maintenu à un niveau de croissance nominale zéro par rapport à l'exercice biennal antérieur.

La 97^e session de la Conférence internationale du travail (2008) a adopté une Déclaration de référence sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, à la suite de la discussion générale engagée en 2007 sur le renforcement de la capacité de l'OIT à assister ses membres. Le texte affirme l'importance de promouvoir les quatre piliers du travail décent de manière intégrée afin de placer la justice sociale au cœur de l'économie mondiale. Il identifie le genre et la non-discrimination comme questions transversales du travail décent ainsi que les conventions prioritaires sur l'emploi, le tripartisme et l'inspection du travail comme instruments visant à promouvoir la gouvernance socioéconomique. Il établit un système d'examens annuels des piliers du travail décent et d'examens mutuels volontaires, et réaffirme le mandat de l'OIT d'examiner l'ensemble des politiques économiques et financières conformément à l'objectif de la justice sociale.

Lors de cette même session, le Conseil d'administration a été élu pour la période 2008-2011. Une discussion sur la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté a permis d'adopter un plan d'action visant à faire face aux nombreux déficits de travail décent dans les zones rurales, outre une résolution sur la crise alimentaire appelant l'OIT à examiner les dimensions de l'emploi de la crise. La discussion générale sur les compétences pour une productivité accrue, la croissance de l'emploi et le

développement s'est axée sur le rôle du développement des compétences pour faire face aux défis de la mondialisation en prêtant une attention toute particulière aux travailleurs atypiques, de l'économie informelle et dans les chaînes d'approvisionnement. Le Prix pour la recherche sur le travail décent a été décerné au professeur Stiglitz, à la suite de sa nomination par la CSI.

La 98^e session de la Conférence internationale du travail (2009) s'est réunie à un moment où l'impact social et de l'emploi de la crise sur les travailleurs/euses était fortement ressenti. Cette session a conduit à l'adoption d'un Pacte mondial pour l'emploi, qui consiste en une série de recommandations politiques en réponse à la crise, basées sur le travail décent, outre une série de recommandations visant à promouvoir des changements dans le modèle actuel du développement économique en vue d'obtenir une mondialisation équitable et une justice sociale. La discussion a été suivie par un Sommet sur la crise mondiale de l'emploi, où des représentants de haut niveau des États membres et les partenaires sociaux ont échangé leurs points de vue sur les stratégies en réponse à la crise. La Commission sur le VIH/SIDA et le monde du travail a bouclé la première année d'une double discussion visant à l'adoption d'une norme internationale du travail relative au VIH/SIDA et le monde du travail. La discussion générale sur l'égalité de genre a reconnu la nécessité de placer l'égalité de genre au cœur du travail décent à une période où les femmes sont frappées de plein fouet par la crise. La Conférence a adopté un programme et un budget pour 2010-11 s'élevant à 726,7 millions USD. Le budget a été maintenu à un niveau de croissance réelle zéro par rapport à l'exercice biennal antérieur et inclut une légère augmentation des coûts.

Dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998), chaque Conférence a tenu une discussion d'une journée sur la discrimination (2007), la liberté syndicale (2008) et le travail forcé (2009). Les débats ont démontré qu'en dépit de quelques avancées, des progrès plus importants sont nécessaires pour mettre en application ces droits fondamentaux.

La Commission de l'application des normes a examiné, chaque année, l'application par les États membres des Conventions ratifiées. Parmi les cas les plus graves figuraient la Birmanie, la Colombie, le Guatemala, le Costa Rica, le Zimbabwe – qui ont donné lieu à la mise sur pied d'une Commission d'enquête – le Swaziland, le Belarus, les Philippines, la Turquie et l'Iran.

Durant la période considérée, la Commission de vérification des pouvoirs a examiné plusieurs plaintes concernant le paiement partiel ou le non-paiement par les gouvernements des frais des délégués des travailleurs et l'ingérence du gouvernement dans les désignations des délégués des travailleurs. Les cas les plus graves incluaient la Birmanie, Djibouti, l'Iran, le Zimbabwe, le Bangladesh et le Venezuela. À l'exception de 2009, la Commission a regretté que le pourcentage de femmes assistant aux Conférences ait été inférieur à l'objectif de 30% des Nations unies et a appelé à un meilleur équilibre en matière de genre lors des futures sessions.

Conseil d'administration

Les points récurrents au Conseil d'administration comprenaient le cas de la Birmanie, par rapport auquel le Groupe des travailleurs, tout en prenant note de la possibilité pour les victimes du travail forcé de soumettre des plaintes au Bureau de liaison de l'OIT, a exprimé de vives inquiétudes quant à la détention et au harcèlement dont sont victimes les plaignants, aux détentions de syndicalistes, au recours continu au travail forcé et aux enfants soldats et à l'absence de mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête.

En dépit de l'adoption d'un plan d'action par le Belarus, établissant des mesures concrètes pour la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête – plan élaboré à la suite du retrait du Belarus des préférences au titre du SPG – le Conseil d'administration a noté, malgré certaines améliorations, l'absence de progrès tangibles dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête de l'OIT, notamment en ce qui concerne l'enregistrement des syndicats et la discrimination antisyndicale.

D'autres questions débattues incluaient la réforme de l'ONU, les changements dans la Conférence internationale du travail pour améliorer la présence à ses sessions politiques, les tentatives de l'ISO pour établir des normes dans des domaines relevant de l'OIT, tels que la santé et la sécurité au travail, et le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, par rapport auquel le Groupe des travailleurs a adopté une position critique à l'égard de l'indicateur « de l'engagement des travailleurs ».

La Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail a adopté une stratégie visant à améliorer le système normatif en promouvant la ratification et la mise en œuvre des instruments de l'OIT, à mieux utiliser la coopération technique et les programmes par pays de promotion du travail décent en vue de promouvoir la ratification et la mise en œuvre des normes, à renforcer le mécanisme de contrôle et à obtenir une plus grande visibilité des normes internationales du travail. Cette discussion a été engagée dans un contexte où le Groupe des travailleurs devait résister aux tentatives pour saper le système de contrôle de l'OIT et la fonction normative de l'Organisation. Il a été considéré que la Déclaration sur la justice sociale ouvrait de nouvelles voies pour améliorer le rôle des normes internationales du travail comme pierre angulaire des activités de l'OIT.

Le Comité de la liberté syndicale a examiné en moyenne 30 cas par séance, avec environ 140 affaires en attente d'examen. Des discussions ont été engagées dans un contexte où les employeurs attaquaient continuellement la jurisprudence du Comité et où les gouvernements du mouvement des pays non alignés – auquel résiste le Groupe des travailleurs – tentaient d'augmenter le nombre de membres du Comité sur la base de critères régionaux. Le Groupe des travailleurs a accueilli favorablement la nouvelle édition (2006) du recueil des décisions du Comité, qui fournit une orientation inestimable pour appliquer la liberté syndicale. Les cas graves examinés par le Comité incluaient la Birmanie, la Colombie, l'Érythrée, l'Éthiopie, l'Indonésie, la Corée du Sud, le Guatemala, le Zimbabwe, le Cambodge, l'Iran et le Djibouti.

La Commission de l'emploi et de la politique sociale a examiné les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi de l'OIT où un plus grand travail s'avère nécessaire par rapport au rôle de la politique macroéconomique pour la création d'emplois. Le Groupe des travailleurs a appelé à une amélioration du travail de l'OIT dans la modernisation des systèmes d'inspection du travail et a mis l'accent sur l'importance d'une protection sociale comme instrument clef pour combattre la pauvreté et l'inégalité, la nécessité d'introduire un socle minimum de protection sociale et de ratifier la Convention 102. L'amélioration du travail relatif aux salaires en vue de la publication régulière par l'OIT des tendances salariales mondiales a été soutenue. Le Groupe des travailleurs a appelé à un renouvellement du travail en matière de négociation collective avec un programme global de défense et de recherches en vue de soutenir les mandants pour qu'ils donnent effet à ce droit fondamental. Des préoccupations ont été exprimées quant au travail insuffisant mené en ce qui concerne les zones franches d'exportation. La Commission a également débattu d'une réponse à la crise économique et sociale basée sur le travail décent.

À la Commission de la coopération technique, le Groupe des travailleurs a appelé au développement des programmes par pays de promotion du travail décent avec la participation des partenaires sociaux et à l'examen de tous les éléments du travail décent, en particulier les normes axées sur la liberté syndicale et la négociation collective. Le Groupe des travailleurs a soutenu une mobilisation spéciale de ressources pour l'Afrique et a lancé un appel pour qu'un plus grand nombre de ressources soient allouées au renforcement des capacités pour les partenaires sociaux. Durant le débat sur le Programme international pour l'abolition du travail des enfants, le Groupe des travailleurs a demandé à l'OIT de travailler davantage avec les partenaires sociaux, en s'axant sur toutes les formes de travail des enfants, le besoin de promouvoir le respect des droits syndicaux et la promotion du travail décent pour les adultes comme stratégies clés pour éradiquer le travail des enfants. En ce qui concerne le Programme spécial de coopération technique pour la Colombie, le Groupe des travailleurs a exprimé des préoccupations quant à la poursuite des assassinats de syndicalistes et aux restrictions sévères du droit de négociation collective.

La Sous-commission sur les entreprises multinationales a développé un programme de l'OIT pour conseiller les entreprises sur le respect des normes internationales du travail et la Déclaration sur les entreprises multinationales. La commémoration du 30^e anniversaire de la Déclaration sur les EMN de l'OIT a permis d'organiser des débats sur les pratiques du travail dans les multinationales moyennant des présentations conjointes des travailleurs et des entreprises et sur la base de la Déclaration sur les EMN. Le Groupe des travailleurs a demandé de renforcer le travail en ce qui concerne les chaînes d'approvisionnement mondiales et de mener un travail conjoint avec l'OCDE, compte tenu des complémentarités entre la Déclaration sur les EMN et les Principes directeurs de l'OCDE.

En ce qui concerne les activités sectorielles, une nouvelle approche des activités sectorielles a constitué un développement majeur durant la période considérée, résultant en huit nouveaux groupements de secteurs et en l'introduction d'organes consultatifs bipartites ou tripartites en vue de renforcer les consultations et l'appropriation du programme par les mandants. Le programme de l'OIT sur les activités sectorielles a organisé plusieurs réunions couvrant toute une série de secteurs.

Le Conseil de l'Institut international d'études sociales a adopté un programme de recherches sur la mondialisation et le travail décent, les tendances et les questions politiques dans un monde du travail en transition et le « Projet du centenaire de l'OIT ». Le Groupe des travailleurs a accueilli favorablement le « Rapport sur le travail dans le monde 2008: les inégalités de revenu à l'épreuve de la mondialisation financière ». En ce qui concerne le Centre international de formation de l'OIT, le Groupe des travailleurs a demandé de renforcer la participation des partenaires sociaux aux activités de formation et a appelé à une source plus stable de financement pour le Centre ainsi qu'à une plus grande intégration avec l'OIT afin que la formation fournie soit basée sur l'agenda du travail décent de l'OIT.

Le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation a débattu de l'étude conjointe OIT-OMC sur le commerce et l'emploi et a convenu de mener une future étude sur les liens entre la mondialisation, le commerce et l'emploi formel. Le Groupe des travailleurs a accueilli favorablement la Déclaration de l'ECOSOC des Nations unies de juillet 2006, qui exhorte l'OIT à jouer un rôle moteur pour veiller à ce que toutes les agences de l'ONU promeuvent le travail décent. Des discussions ont été engagées sur le changement climatique et le travail décent et le Groupe des travailleurs a abordé avec le président de la Banque mondiale plusieurs questions,

telles que la création d'emplois, les droits du travail et la mondialisation inclusive, et, avec le secrétaire général de l'OCDE et le directeur général du FMI, des réponses à la crise économique et sociale axées sur le travail décent et un nouveau modèle de développement.

Réunions régionales

Deux Réunions régionales ont été organisées durant la période considérée. La onzième Réunion régionale africaine s'est tenue à Addis Abeba en avril 2007, au cours de laquelle a été adopté un Agenda du travail décent pour l'Afrique pour la période 2007-2015. Les Conclusions de la huitième Réunion régionale européenne, tenue à Lisbonne en février 2009, comprennent des stratégies visant à répondre à la crise basées sur le travail décent.

CHAPITRE 5

ENTREPRISES MULTINATIONALES ET SYNDICALISATION

Les activités de la CSI en matière d'entreprises multinationales et de syndicalisation se sont axées sur les cadres internationaux abordant le comportement des entreprises à l'échelle mondiale. Les activités de la CSI ont également abordé les défis et les possibilités de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). La plupart des activités de la CSI sont, d'une manière ou d'une autre, liées à la syndicalisation des travailleurs/euses. Durant cette période, l'incidence de la croissance du travail précaire sur la syndicalisation a davantage été prise en compte, ainsi que la manière dont la relation juridique dans laquelle le travail est réalisé porte atteinte à la capacité des travailleurs/euses à se syndiquer.

La RSE a continué d'avoir une influence considérable sur le débat public sur la politique en ce qui concerne des questions importantes pour les travailleurs/euses et leurs syndicats. Les initiatives et instruments en matière de RSE, souvent consacrés à l'autorégulation et impliquant des normes développées à titre privé, ont continué de proliférer, conjugués à une industrie en plein essor de consultants et d'autres entreprises fournissant des services de RSE aux entreprises, y compris l'inspection privée des lieux de travail. Les gouvernements et les organisations intergouvernementales ont également abordé la RSE, généralement en tant qu'alternative politique à bas coûts et de faible maintien.

En abordant la RSE, la CSI a dû choisir parmi de nombreuses possibilités de participer à des organisations et à des initiatives spécifiques. À cette fin, il a été nécessaire d'évaluer tant la valeur potentielle de la participation de la CSI que le risque qu'une absence de participation puisse porter atteinte aux droits et aux intérêts des travailleurs/euses.

1. Principes directeurs de l'OCDE et Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales

Une grande partie de l'activité de la CSI en matière d'entreprises multinationales concerne la nécessité d'instaurer une gouvernance mondiale pour l'activité internationale des entreprises. Les deux instruments faisant le plus autorité à cet égard demeurent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Principes directeurs de l'OCDE) et la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration de l'OIT sur les EMN). Ces deux instruments sont liés aux institutions intergouvernementales et fournissent le meilleur cadre global en la matière.

La CSI a continué de collaborer étroitement avec la TUAC en ce qui concerne les Principes directeurs de l'OCDE, qui revêtent une importance toute particulière dans la mesure où ils comportent des mécanismes de suivi nationaux destinés à constituer un moyen de résoudre des problèmes avec certaines entreprises multinationales. Conformément aux procédures établies, les cas soulevés sont soumis aux Points de contact nationaux (PCN) qui doivent être mis sur pied par tous les pays membres de l'OCDE et les pays qui choisissent d'adhérer aux Principes directeurs de l'OCDE. En septembre 2009, 200 cas avaient été présentés aux PCN depuis le réexamen des

Principes directeurs en juin 2000. La plupart de ces cas concernaient le chapitre IV sur l'emploi et les relations professionnelles et 105 d'entre eux avaient été présentés par des syndicats. La CSI a participé, en 2009, à des discussions organisées par la TUAC en vue de développer une stratégie pour la révision des Principes directeurs, qui sera lancée en 2010 et prendra fin en 2011.

Bien que le mécanisme de suivi établi pour la Déclaration de l'OIT sur les EMN ait continué d'être inefficace, la reconnaissance et la prise de conscience par rapport à la Déclaration ont augmenté dans la mesure où elle sert de base à la politique et aux activités de l'OIT en matière de RSE.

2. Pacte mondial

Le Pacte mondial des Nations unies ne constitue ni une association d'entreprises ni un organe plurilatéral, mais bien une initiative du bureau du secrétaire général de l'ONU invitant les entreprises participantes à adopter dix principes inspirés d'instruments internationaux et à les appliquer. Les entreprises participantes doivent faire rapport de leurs activités. Le nombre d'entreprises participantes et d'associations nationales du Pacte mondial – dénommées « réseaux locaux » - a considérablement augmenté durant cette période.

Le secrétaire général de la CSI est membre du Conseil consultatif du Pacte mondial, conjointement avec un représentant d'une des FSI. Le secrétaire général de l'ICEM, Manfred Wara, a rejoint, en 2006, le Conseil consultatif pour remplacer Fred Higgs, également de l'ICEM. Outre la participation à des réunions du Conseil consultatif, la CSI a été représentée à tous les Forums annuels des réseaux locaux qui ont été organisés durant cette période, à savoir à Monterrey en octobre 2007, à Bonn en octobre 2008 et à Istanbul en juin 2009.

La CSI est restée engagée dans l'objectif déclaré du Pacte mondial d'intégrer des principes dans le comportement des entreprises. Toutefois, les préoccupations exprimées dès le début par rapport au Pacte mondial persistent – le Pacte mondial est, dans certains cas, utilisé comme alternative volontaire à une action intergouvernementale ou comme version « légère » d'un « code de conduite » d'une entreprise. Le potentiel d'engager les entreprises multinationales dans un dialogue à l'échelle mondiale n'a pas été entièrement exploité et la majeure partie de l'activité du Pacte mondial est peu critique par rapport à la promotion des pratiques populaires en matière de RSE.

Le Groupe de travail du Pacte mondial de l'ONU sur le travail a été établi, en 2008, à l'initiative de la CSI et de l'Organisation internationale des employeurs. En décembre 2008, l'OIT a publié « Les principes du travail du Pacte mondial des Nations Unies. Un manuel à destination du monde des affaires », document élaboré par le Groupe de travail du Pacte mondial sur le travail. La CSI a également suivi de près le travail mené par le Groupe de travail sur les droits de l'homme du Pacte mondial des Nations unies.

3. Entreprises et droits humains

Un développement important durant cette période était le rapport présenté au Conseil des droits de l'homme des Nations unies par John Ruggie, représentant spécial pour la question des droits de l'homme, des sociétés transnationales et d'autres entreprises, à la suite de la fin de son mandat reconduit en 2005. Ce rapport, publié en avril 2008, propose un cadre politique qui repose sur trois principes: le devoir de l'État

de protéger contre les violations des droits humains, notamment par les entreprises; la responsabilité des entreprises de respecter les droits humains; et la nécessité des victimes de violations des droits humains commises par des entreprises d'accéder à des voies de recours efficaces.

Le rapport a constitué une alternative, favorablement accueillie, à la tentative de développer des normes dans le cadre de l'ONU pour aborder les responsabilités des entreprises en matière de droits humains. Le Conseil des droits de l'homme a renouvelé le mandat de son représentant spécial jusqu'à la moitié de l'année 2011 en vue de fournir une orientation plus concrète sur ces principes.

Le secrétaire général de la CSI a fait partie du *Global Leadership Group* (Groupe d'encadrement mondial) établi par le représentant spécial en vue de conseiller sur la manière de rendre opérationnel le cadre. En outre, la CSI a participé à différentes réunions durant cette période lors desquelles le « Cadre Ruggie » a fait l'objet d'un examen. Il a été conclu que ce travail pourrait déboucher sur des progrès significatifs pour les syndicats par rapport aux responsabilités des entreprises en matière de droits humains.

4. Global Reporting Initiative

La Global Reporting Initiative, qui a pour but de développer des normes concernant l'élaboration de rapports sur la performance non financière par des entreprises et d'autres organisations, est une importante initiative en matière de RSE. Les syndicats sont présents dans les trois organes directeurs de cette organisation plurilatérale, à savoir le Conseil d'administration, le Conseil des parties prenantes et le Comité de conseil technique. Durant cette période, les syndicalistes ont participé à l'élaboration de plusieurs « Suppléments sectoriels » dans les lignes directrices « G-3 », publiés en 2006. La GRI étant une organisation mondiale, la participation syndicale est coordonnée à travers les organisations du groupement Global Unions. La CSI a publié, en mai 2008, « *A Trade Union Guide to the GRI Sustainability Reporting Guidelines* » (Guide syndical sur les directives de la GRI pour la préparation des rapports de viabilité). En outre, la CSI a contribué à la publication de la TUAC, en avril 2009, intitulée « GRI, une check-list à destination des syndicats ».

5. Codes de conduite pour les chaînes d'approvisionnement

La CSI a continué, durant cette période, de suivre de près et d'influencer les activités en matière de RSE concernant les pratiques du travail dans les chaînes d'approvisionnement, dans la mesure où les entreprises ont de plus en plus recouru à des auditeurs sociaux commerciaux pour procéder à des inspections privées sur le lieu de travail. De nombreuses entreprises, associations industrielles et organisations plurilatérales ont développé leurs propres codes de conduite qui ont résulté en une demande, principalement par les compagnies de grandes marques et leurs fournisseurs, d'établir un code commun ou, du moins, une plus grande convergence de ces codes. Deux grandes initiatives ont ainsi été menées par des entreprises, défiant l'incidence des initiatives de codes des diverses parties prenantes. En outre, un mécontentement croissant a été manifesté quant à l'approche que certains dénomment « liste de contrôle » de la mise en œuvre des codes, résultant en une recherche d'alternatives, telles que le « renforcement des capacités », les nouvelles pratiques d'acquisition ou des systèmes effectifs de relations professionnelles.

La CSI a cherché à influencer sur ces développements au travers de sa représentation au conseil de la Ethical Trading Initiative, dont le siège est établi au

Royaume-Uni, de ses activités de campagnes avec la FITTHC et des ONG en ce qui concerne la production de vêtements et d'articles de sport sous licence des Jeux olympiques (voir chapitre VII) et de sa participation à l'Initiative conjointe sur la responsabilité des entreprises et les droits des travailleurs (JO-IN). La JO-IN regroupe six des organisations plurilatérales les plus importantes actives en matière de codes de conduite et de pratiques de travail dans les chaînes d'approvisionnement. La CSI a joué un rôle majeur dans le développement d'un code commun qui a été utilisé dans un projet pluriannuel de la JO-IN mené dans l'industrie de l'habillement en Turquie. La CSI a pris part à un Groupe consultatif international créé par la JO-IN et a continué de représenter les intérêts syndicaux lors de plusieurs réunions sur les codes de conduite.

6. Groupe de travail de l'ISO sur la responsabilité sociétale

Une importante activité durant cette période a impliqué la participation au processus développé par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour élaborer une norme internationale sur la responsabilité sociétale. La CSI a participé à toutes les séances plénières du Groupe de travail ISO sur la responsabilité sociétale (GT RS), un organe regroupant plus de 400 experts désignés par plus de 80 organismes nationaux de normalisation et 40 « organisations en liaison », qui sont des organisations internationales, parmi lesquelles figure la CSI, ayant une expertise ou un intérêt en la matière et qui participent au processus. Quatre des sept séances plénières se sont tenues durant cette période: Sydney, janvier 2007; Vienne, novembre 2007; Santiago, septembre 2008; et Québec, mai 2009.

Par ailleurs, la CSI a participé au Groupe consultatif du président, groupe clef chargé de conseiller les dirigeants au sujet des décisions requises dans le cadre de l'élaboration de la norme, ainsi qu'aux groupes clefs restreints chargés de rédiger le texte, la Task Force de rédaction intégrée (IDTF), et l'ancienne Task Force de liaison (LTF) remplacée par l'IDTF. La CSI, en étroite collaboration avec le représentant de l'OIT et les experts participant au GT RS, a élaboré le texte pour la section « pratiques du travail », outre les projets originaux des principales parties des sections fondamentales du document, telles que « Comprendre la responsabilité sociétale », « Principes de la responsabilité sociétale » et « Identifier la responsabilité sociétale et dialoguer avec les parties prenantes ». La CSI a également joué un rôle primordial dans les sous-groupes du GT RS qui ont développé la définition de « responsabilité sociétale » et les définitions de « parties prenantes » et « l'engagement des parties prenantes ». On s'attend à ce que l'un des impacts les plus importants et durables d'une norme ISO dans ce domaine ait trait aux définitions des termes et des concepts, dans la mesure où ils seront largement adoptés et utilisés.

La rédaction de la norme ISO sur la responsabilité sociétale, dénommée ISO 26000, était pratiquement terminée fin 2009. Elle n'a pas pour but la certification, bien que certains organismes nationaux de normalisation aient signalé qu'ils prévoient d'élaborer des normes nationales basées sur l'ISO 26000 aux fins de certification.

La participation de la CSI et ses positions par rapport au processus d'ISO se sont basées sur les résolutions adoptées par le Comité exécutif de la CISL en décembre 2005 et le Conseil général de la CSI en décembre 2007. En ce qui concerne la plupart des questions essentielles, les positions proposées par la CSI ont été adoptées. Certaines d'entre elles, notamment la décision de ne pas promouvoir des initiatives particulières, ont prêté à controverse. La longueur de la norme a été considérée comme avantageuse pour les syndicats car elle est liée à l'idée clairement établie dans le texte, selon

laquelle la responsabilité sociétale n'est pas décidée unilatéralement mais requiert une compréhension des attentes sociétales déjà établies.

Bien que le nombre d'experts syndicaux participant au processus ait été réduit par rapport à d'autres « groupes de parties prenantes », ils ont collaboré étroitement et ont pu exercer une influence considérable sur le processus de rédaction. Il est évident que le type de norme élaborée par l'ISO ne convient pas aux domaines de politique publique, tels que la responsabilité sociétale, et les syndicats devraient chercher à défendre l'élaboration de normes dans ces domaines par des processus et des structures réellement représentatifs, tels que l'OIT.

7. Comité sur le capital des travailleurs (CCT)

Le CCT a tenu sa réunion annuelle en 2006 (Bruxelles), en 2007 (Madrid), en 2008 (Stockholm) et en 2009 (Montréal). Des réunions supplémentaires ont été organisées spécialement à l'intention des fiduciaires en 2007 (Genève), en 2008 (Londres) et en 2009 (Amsterdam et Melbourne). Ces réunions ont permis aux experts et aux fiduciaires syndicaux d'échanger leurs points de vue et analyses sur des questions concernant l'investissement des fonds de pensions.

Le groupement Global Unions a lancé une campagne d'actionnaires, en 2007, contre des entreprises ayant des liens commerciaux avec la Birmanie. À la suite de cette campagne, plusieurs fonds européens ont désinvesti des multinationales qui opéraient directement dans ce pays. Une résolution présentée durant la réunion annuelle des actionnaires de Chevron appelait à la divulgation des critères utilisés par l'entreprise pour entreprendre des investissements et y mettre fin dans des pays à risque élevé a recueilli 25% des votes. Plusieurs fonds de pension ont envoyé des lettres aux entreprises actives en Birmanie mettant en évidence les risques commerciaux élevés de telles opérations.

Une note d'orientation a été rédigée afin d'aider les fiduciaires à mieux renforcer les Principes pour l'investissement responsable du PNUE, adoptés par de nombreux fonds de pension dans lesquels sont représentés les fiduciaires syndicaux.

Une révision des dix ans d'activités du CCT a été entreprise en 2009, débouchant sur l'adoption de dix recommandations par le Conseil général de la CSI en octobre 2009. Ces recommandations visent à améliorer le travail du CCT durant les années à venir.

8. Syndicalisation

Les activités impliquant plus directement la CSI dans la syndicalisation ont été menées à travers des projets de développement syndical. Ces activités comprenaient des projets visant à syndicaliser les travailleurs dans les zones franches d'exportation (ZFE) et les travailleurs de l'économie informelle en Europe centrale et de l'Est. Les activités ont également été menées pour promouvoir la participation des femmes et des jeunes travailleurs durant cette période. Les actions de défense et de promotion des droits syndicaux, les actions visant à lier le respect des normes internationales du travail aux accords commerciaux et d'investissement, les efforts déployés pour influencer sur les institutions financières internationales et de nombreuses autres activités destinées à intégrer une dimension sociale dans la gouvernance mondiale ont impliqué le soutien au droit des travailleurs de former des syndicats et d'y adhérer.

En reconnaissant l'importance cruciale des accords juridiques et institutionnels en matière de syndicalisation et de négociation collective, la CSI a participé au Groupe de travail du Conseil des Global Unions sur les relations de travail (voir chapitre 9).

La CSI a, en outre, participé à des discussions tant internes qu'externes sur les relations professionnelles internationales, notamment les accords-cadres entre des entreprises et les Fédérations syndicales internationales, lors de différentes réunions durant cette période.

CHAPITRE 6

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ AU TRAVAIL ET DANS LES SYNDICATS

Durant la période couverte par le présent rapport et en corrélation avec les décisions adoptées par son premier Congrès, la CSI a entrepris de considérables efforts dans le domaine de la promotion de l'égalité sur les lieux de travail et dans les syndicats. Les femmes, les migrants, les personnes de couleur différente, les minorités ethniques, les populations indigènes, les gays et lesbiennes et les travailleurs âgés ont été considérés comme les groupes prioritaires dont les droits devaient être promus par la CSI.

1. Unification régionale et internationale

Dans le cadre du processus d'unification syndicale au niveau international et régional, les femmes se sont mobilisées et ont participé à la construction de l'unité. Les comités régionaux des femmes se sont réunis préalablement aux Congrès d'unification afin de préparer les Congrès et de convenir de la formation et des procédures des Comités des femmes.

Les Statuts de toutes les organisations régionales prévoient la création d'un Comité des femmes. En matière de représentation des femmes, la plupart des régions d'Asie et d'Afrique se sont alignées aux Statuts de la CSI, qui stipulent que 30% des membres des structures de décision doivent être des femmes. Dans les Amériques, leurs Statuts stipulent 40% de participation des femmes aux instances de direction tandis que le CRPE réserve trois sièges aux femmes dans leur Comité exécutif.

Lors des Congrès d'unification régionaux, les femmes des différentes régions ont été représentées à la hauteur des engagements de leurs structures.

Une plateforme d'action pour l'égalité de genre est contenue dans le programme d'action de chaque région et tous les Comités des femmes disposent d'un Mandat et un d'un Règlement ratifiés par les organes de direction de chaque région.

2. Le Comité mondial des femmes de la CSI

Depuis le Congrès fondateur de la CSI, le nouveau Comité mondial des femmes s'est réuni à trois reprises: du 19 au 20 avril 2007, du 21 au 22 février 2008 et du 26 au 27 février 2009.

Lors de sa première réunion, ce Comité a pris des décisions à propos de la composition et du Règlement d'ordre intérieur du Comité des femmes et a élu Diana Holland (TUC-Grande Bretagne) présidente, et Rabiadou Serah Diallo (CNTG-Guinée) et Mariana Guambo (CEOSL – Equateur) vice-présidentes. Il a aussi été décidé des représentantes du Comité des femmes au Conseil général et au Bureau exécutif de la CSI.

Dans le but de suivre de très près toutes les questions liées à l'égalité de genre, y compris en dehors des réunions planifiées du Comité des femmes, la première réunion a décidé la création d'un comité directeur composé des six représentantes titulaires du Comité des femmes au Conseil général.

Lors de sa troisième réunion (2009), en préparation du second Congrès de la CSI, le Comité des femmes a confirmé son Mandat et son Règlement d'ordre intérieur après l'avoir amendé. Il a été décidé que le Comité se composerait de 33 membres. Afin de permettre une plus grande participation des femmes provenant des organisations affiliées régionales, chaque Comité régional doit être représenté par minimum trois de ses membres. Il a été convenu que l'Afrique compterait 5 sièges, l'Asie/Pacifique 6 sièges, les Amériques 7 sièges, l'Europe 14 sièges et un poste resterait vacant. Le nombre de représentantes de la région européenne fera l'objet d'une révision durant le prochain mandat du Comité des femmes.

Lors de cette troisième réunion, le Comité a débattu, sous une perspective de genre, la question de l'impact de la crise mondiale sur les conditions de vie et de travail des femmes et a adopté une résolution sur « les femmes face à la crise mondiale actuelle » exhortant à la CSI et ses organisations affiliées de reconnaître l'impact de la crise en matière de genre et à prendre en compte leurs revendications dans leurs activités et politiques.

3. Mise en œuvre des décisions du 1^{er} Congrès de la CSI en matière d'égalité

Lors de son Congrès fondateur, la CSI a pris des engagements en vue de promouvoir les droits des femmes et l'égalité de genre, de syndicaliser les femmes travailleuses, en particulier dans l'économie informelle et les zones franches d'exportation, les travailleuses migrantes et les femmes dans les emplois atypiques, de garantir la pleine intégration des femmes dans les syndicats et de promouvoir activement la parité de genre dans leurs organes directeurs et les activités à tous les niveaux. Malgré tous les efforts déployés, l'égalité en matière de genre constitue toujours un défi et les syndicats doivent accomplir davantage d'efforts pour promouvoir l'égalité.

4. Participation des femmes à la prise de décisions à la CSI

Les décisions importantes qui ont été prises dans le domaine de l'égalité sont venues consolider le travail mené par les deux organisations historiques de la CSI. La décision la plus marquante concerne les quotas de participation des femmes aux structures de décision. Un quota initial de 30% a été adopté dans la perspective d'une évolution allant dans le sens de la parité. Dans ce cadre, un suivi étroit a été assuré à propos de l'évolution de la composition du Conseil général et du Bureau exécutif et des disparités existantes entre les régions par rapport à l'objectif de 30% de représentation féminine.

En 2007, les femmes représentaient 28,2% des titulaires; 35,9% des 1^{ers} suppléants et 39,7 des 2^{es} suppléants au Conseil général. Par ailleurs, des 37 vice-présidents élus par le Conseil général, 16 sont des femmes.

Les femmes ont représenté 40% du nombre total des délégués au Congrès d'unification. Le pourcentage par région se répartissait comme suit: Afrique (33%), Asie/Pacifique (44%), Amérique latine (30%), Amérique du Nord (48%), Caraïbes (9%), Europe occidentale (49%), Europe centrale et orientale (40%) et Moyen-Orient (33%). Elles ont aussi été bien représentées dans les Commissions de vérification des mandats et de Règlement et se sont également distinguées en tant qu'oratrices.

Afin de respecter l'Article XI (a) des Statuts, relatif à l'égalité de genre, la Commission de vérification des mandats a recommandé d'adopter des mesures supplémentaires lors du second Congrès de la CSI.

Dans le but d'évoluer vers la parité, le Comité des femmes a soumis la proposition selon laquelle, lors de son 2^e Congrès, la CSI doit promouvoir une représentation de minimum 40% de femmes dans ses organes directeurs. Des discussions ont été engagées à ce propos durant les sessions préparatoires du Congrès.

5. Cohérence entre la CSI et ses organisations affiliées

Le troisième Conseil général (12-14 décembre 2007) a pris l'engagement d'attirer l'attention des organisations sur les disparités subsistant entre les engagements souscrits à la CSI et leur application aux niveaux régional et national en matière d'égalité de genre. Il a notamment souligné la nécessité pour les structures directrices des centrales nationales de représenter entièrement leurs membres en veillant à ce qu'aussi bien des femmes que des hommes soient élus pour assumer ces postes. Le Conseil général s'est aussi engagé à encourager les organisations affiliées à développer des programmes qui facilitent l'intégration réelle des femmes dans les structures, politiques et activités syndicales.

Le Secrétariat a assuré de près le suivi de l'évolution des Statuts et des structures des organisations affiliées notamment les plans d'égalité en vue d'assurer la parité de genre dans leurs structures directrices et leurs activités conformément aux politiques de la CSI. Le secrétariat a assuré ce suivi à partir de l'analyse constante du questionnaire annuel envoyé à toutes les organisations affiliées, qui porte sur une série d'informations relatives aux membres et aux structures et qui prévoit une ventilation des données par sexe. Bien que les réponses obtenues aient donné une idée de la position des femmes dans un nombre réduit d'organisations, le nombre des réponses reçues n'a pas été suffisant pour en faire une analyse complète. Le Comité des femmes a fait part de cette préoccupation au Conseil général de la CSI et a demandé que cette dernière encourage toutes les organisations affiliées à répondre au questionnaire et à interpeller particulièrement les organisations membres des structures de décision de la CSI.

6. Programme de travail pour l'égalité

Le Comité des femmes a adopté un programme d'action pour parvenir à l'égalité de genre dans les syndicats, axé sur la syndicalisation et l'organisation des travailleuses dans les secteurs où elles sont surreprésentées dans des conditions de travail précaires et où les organisations syndicales sont absentes (économie informelle, zones franches d'exportation, processus migratoires, travail domestique, etc.). La participation des femmes à la prise de décisions et aux responsabilités syndicales, la formation, la communication et recherche sont les autres axes prioritaires. Ce Programme d'action et la mise sur pied d'une Unité de travail du Comité des Femmes chargée de surveiller l'application de ce programme ont été ratifiés par le second Conseil général de la CSI en juin 2007. Il est important de souligner le fait que la plupart des programmes spéciaux que le Conseil général de la CSI a adoptés sont des programmes concernant directement et majoritairement les femmes, à savoir, la protection de la main-d'œuvre migrante; les zones franches d'exportation et la syndicalisation; la politique sur la mondialisation; les changements climatiques; l'économie informelle et la Chine.

7. Conférence mondiale des femmes

Aux termes de la Clause 6 du Mandat et du Règlement du Comité des femmes, une Conférence mondiale sera organisée tous les 4 ans. La 1^e Conférence mondiale a eu lieu du 19 au 21 octobre 2009 à Bruxelles.

Le Comité des femmes, lors de ses sessions de 2008 et 2009, a discuté et proposé un thème fondé sur le travail décent et ses quatre piliers. Au vu de l'actualité, le thème et les délibérations de la Conférence ont été replacés dans le contexte de la crise mondiale et son impact sur les femmes. Des sessions spéciales ont été organisées sur la crise mondiale, les travailleurs domestiques et les jeunes travailleuses.

Plus de 450 déléguées de 102 pays ont participé à cette première Conférence mondiale des femmes syndicalistes et ont présenté des Recommandations et les lignes du plan d'action suivantes pour les 4 prochaines années:

- L'organisation et la syndicalisation des travailleuses des secteurs vulnérables;
- L'intégration de l'égalité de genre dans le dialogue social et la négociation collective;
- L'égalité de genre et la justice économique et sociale, le changement climatique et la sécurité alimentaire;
- La représentation des femmes dans les syndicats.

Un énorme travail a aussi été réalisé afin de récolter les fonds nécessaires pour favoriser la participation d'un grand nombre des femmes syndicalistes provenant des pays en développement et en transition.

8. Conseil des Global Unions

La responsable de l'égalité du Conseil des Global Unions (CGU), qui avait participé au Comité des femmes de la CSI, a mis sur pied un groupe de coordination informel en matière d'égalité de genre.

Le programme d'action inclut la syndicalisation, les zones franches d'exportation, un travail de coordination concernant la Journée internationale de la femme, la Commission de la condition de la femme de l'ONU, la participation des femmes aux Conférences internationales du travail (CIT) de l'OIT sur la protection de la maternité, l'élimination de la violence à l'encontre des femmes, les questions liées aux LGBT, la traite des femmes, les travailleurs migrants, l'équité salariale et la prise en compte de la perspective du genre par les organismes internationaux commerciaux et financiers.

9. Unité de travail

Dans le domaine de la coopération au développement, le Comité des femmes a mis sur pied une unité de travail chargée de surveiller l'application du programme d'action pour parvenir à l'égalité de genre dans les syndicats.

Lors de sa dernière réunion en 25 février 2009, cette unité de travail a examiné les réponses reçues des organisations affiliées et des FSI à propos de la façon dont celles-ci assument les différents engagements par rapport au programme d'action en matière d'égalité. Les réponses reçues ont permis de dessiner quelques tendances:

- En matière de **syndicalisation des travailleuses**, les syndicats ciblent principalement les secteurs formels et traditionnels de l'économie. Certaines organisations affiliées font part des efforts déployés en matière d'organisation des travailleuses domestiques.

- En ce qui concerne **la participation des femmes à la prise de décisions** et aux responsabilités syndicales, de plus en plus des données distinctes en fonction du genre sont disponibles et les structures des femmes deviennent de plus en plus statutaires. De même, le nombre de femmes dans les organes de prise de décision augmente.
- En matière de **formation**, les femmes sont de plus en plus impliquées. Toutefois, on constate un manque de matériel pédagogique sur le genre en Afrique et en Asie.
- En matière des **politiques syndicales relatives aux femmes**, un nombre significatif de syndicats ont adopté des mesures pour améliorer la position des femmes au travail.
- En ce qui concerne **les femmes dans la coopération au développement**, de nombreuses affiliées respectent l'objectif minimum de 30% de participation aux activités syndicales mais certaines d'entre elles n'ont pas encore fixé de quota.
- De manière générale, le **Programme d'action de la CSI** a servi de base pour élaborer les politiques nationales et a contribué à l'évolution des décisions et des attitudes allant dans le sens d'une prise en compte des questions relatives à l'égalité.

La CSI suit de très près la pleine application des décisions en matière de participation des femmes dans toutes ses activités et missions. Une belle illustration est la mission réalisée auprès des organismes financiers internationaux où 30% des participants étaient des femmes, et qui incluait une réunion sur l'impact des politiques de ces organismes financiers sur le genre.

10. Campagnes

La CSI a mené un certain nombre de campagnes en rapport avec les questions d'égalité et qui ont eu des résultats concrets.

Suite à la demande du Comité des femmes, le Conseil général a exhorté toutes les organisations syndicales à se mobiliser autour de la **campagne de ratification de la Convention 183 de l'OIT sur la protection de la maternité**, lancée officiellement le 8 mars 2007 à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Des dizaines de centrales nationales y ont participé et de grands progrès ont été constatés de telle sorte que les organisations ont intégré cette question importante dans leur agenda.

La campagne syndicale mondiale sur « Un travail décent, une vie décente pour les femmes » a été lancée en 2008, lors de la Journée internationale de la femme. Dans ce contexte, 52 organisations nationales de 40 pays ont organisé des activités lors de cette Journée. Le but de cette campagne était de promouvoir le travail décent pour les femmes, l'égalité de genre dans les politiques du travail et les conventions collectives, d'assurer l'égalité de genre dans les structures, politiques et activités syndicales ainsi que de contribuer à une augmentation significative du nombre de femmes affiliées et des femmes élues dans les organisations syndicales. À cette occasion, la CSI a aussi publié un rapport sur « l'écart salarial entre hommes et femmes » qui a bénéficié d'une importante attention des médias et de nombreuses organisations internationales et d'ONG à travers le monde. Une cérémonie spéciale, à laquelle ont participé les FSI ayant leur siège à Bruxelles, les organisations affiliées belges et des ONG de femmes, a aussi été organisée par la CSI.

A l'occasion du 8 mars 2009 et dans la continuité de la campagne « Un travail décent, une vie décente pour les femmes », un deuxième rapport a été publié sur « L'(in)égalité entre hommes et femmes sur le marché du travail: synthèse des tendances et évolutions mondiales ». 90 centrales nationales dans 61 pays ont participé à cette campagne en faveur d'une réelle application de la Convention 183 de l'OIT, des services de soins aux enfants, des instruments pour un meilleur équilibre entre la famille et le travail et pour une égalité de salaires.

La **lutte contre la violence à l'égard des femmes** est un autre aspect de la Campagne « Un travail décent, une vie décente pour les femmes ». Un grand nombre d'organisations ont pris part aux initiatives de la Journée internationale de l'ONU pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre de chaque année. En coopération avec les FSI, une déclaration sur cette problématique a été publiée chaque année. Le Comité des femmes, lors de sa réunion de 2008 et la 1^e Conférence mondiale des femmes syndicalistes, qui a eu lieu du 19 au 21 octobre, ont adopté une résolution contre la violence à l'encontre des femmes.

Les journées du 7 octobre 2008 et 2009 ont été marquées par des événements spéciaux réalisés en faveur du travail décent et en rapport avec les principaux problèmes qui rendent indécemment la vie de millions de femmes dans le monde.

En octobre 2008, la CSI, avec l'appui du gouvernement néerlandais et dans le cadre de l'OMD 3, a lancé un ambitieux projet en faveur des femmes intitulé « **Décisions pour la vie** ». Un projet de partenariat était opérationnel avec la Wage Indicator Foundation, l'Université d'Amsterdam, UNI et en étroite collaboration avec l'UITA et l'ISP. Le projet ciblait les jeunes femmes travailleuses dans le secteur des services de 14 pays. Des sites web ont été créés en vue de fournir des informations à propos des droits des femmes travailleuses. En outre, des campagnes d'organisation syndicale et de négociation pour un meilleur salaire et de meilleures conditions de travail ont été lancées dans 12 pays. En 2009, 5,000 jeunes travailleuses étaient concernées par les activités de ce projet.

En matière de protection des **travailleurs domestiques**, dont la majorité sont des femmes, une pression conséquente a aussi été exercée en vue d'obtenir le soutien des gouvernements à l'élaboration d'une Convention de l'OIT. Cette convention fera l'objet des négociations tripartites lors de la Conférence internationale du travail de l'OIT en 2010 et en 2011.

Une campagne de mobilisation des organisations affiliées autour de la **lutte contre le racisme et la xénophobie** a démarré en décembre 2007 et a débouché sur une considérable participation syndicale au processus appelé Durban II.

11. L'égalité de genre et les Nations unies

Connaissant l'importance des décisions prises dans les espaces onusiens, le Comité des femmes a plaidé pour que la CSI prenne des mesures en vue de garantir une forte participation syndicale lors des réunions de la Commission de la condition de la femme (CCF) de l'ONU, favorise l'élaboration du matériel nécessaire et organise des activités qui facilitent la participation des femmes. De même, le Comité a jugé important d'encourager la participation des organisations syndicales à la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, de la CEDAW et aux préparatifs de la Commission sur la condition de la femme au niveau national.

C'est ainsi que chaque année le département de l'égalité de la CSI et certaines FSI (ISP, IE) ont mobilisé les organisations syndicales affiliées: en 2007, le thème

portait sur « L'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des petites filles », en 2008 sur « Le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes » et en 2009, sur « Le partage égal des responsabilités entre hommes et femmes et les soins dispensés dans le contexte du VIH/SIDA ».

Des réunions ainsi que des événements parallèles CSI/ISP/IE ont été organisés au début des sessions afin de donner la parole à toutes les déléguées syndicales. Des déclarations politiques de la CSI/ISP/IE ont servi de base aux pressions que la délégation syndicale devait exercer sur les délégations gouvernementales et ont contribué au renforcement des alliances avec les ONG en matière de travail décent.

Grâce aux efforts considérables et à un travail d'équipe et de lobbying, les conclusions de ces sessions ont pu être influencées et des revendications syndicales ont pu être retenues, notamment l'intégration des références à des services publics de qualité, l'élimination du travail des enfants, l'égalité d'accès à une éducation de qualité pour les filles, la reconnaissance des femmes en tant que travailleuses et l'intégration du concept de travail décent pour les femmes. Il en a été ainsi lors de la session de 2008, qui inclut explicitement ce dernier concept.

Le Comité des femmes a suivi de près le processus de stratégie de réforme de l'ONU et a mobilisé les comités des femmes ainsi que les syndicats dans le but de renforcer l'architecture de l'égalité entre les sexes au sein de la structure de l'ONU. L'Assemblée générale des Nations unies a adopté, en septembre 2009, une résolution garantissant la création d'une nouvelle entité sur l'égalité de genre dirigée par un nouveau secrétaire général adjoint.

12. L'égalité de genre à l'OIT

La participation des femmes aux Conférences internationales du travail de l'OIT a été considérée comme un aspect important de l'objectif d'égalité que poursuivent les organisations syndicales. Dans cette optique, le Comité des femmes a insisté sur la nécessité d'exhorter les dirigeants des centrales nationales à garantir une composition paritaire des délégations aux CIT. Il a aussi été suggéré de créer une base des données des dirigeantes syndicales qui peuvent partager, à l'échelle mondiale, leur expertise en matière d'intégration de la dimension de genre sur des questions spécifiques (en particulier leur expérience en matière de négociation collective).

Afin de familiariser les femmes aux points inscrits à l'ordre du jour des CIT et de créer une solidarité dans les efforts déployés pour assurer l'égalité de genre, la CSI a organisé chaque année (au début de la CIT), à l'intention des participantes du Groupe des travailleurs, une réunion d'orientation axée sur le genre.

La CIT de juin 2009 a porté sur l'égalité de genre au cœur du travail décent. Grâce au travail de lobbying mené par la CSI, le Conseil d'administration a inscrit la question du travail décent pour les travailleurs domestiques à l'ordre du jour de la CIT de 2010. Une consultation des travailleurs a été organisée à l'OIT en avril 2009 afin d'échanger des points de vue sur la forme et le contenu possibles d'une norme.

13. Travailleurs migrants

Au cours de la période qui concerne ce rapport, la CSI a déployé des efforts considérables dans nombre d'initiatives en faveur de la défense et de la promotion de droits des travailleurs et travailleuses migrant(e)s.

Dans le cadre du Programme d'action spéciale sur la main-d'œuvre migrante, des accords de partenariat relatifs aux droits des travailleurs migrants ont été signés entre la CTRN-Costa Rica et la CST/CUS- Nicaragua; entre la CGTM-Mauritanie et la CNTS-Sénégal, de même qu'entre la MTUC-Malaisie et le SPSI-Indonésie. Des projets pilotes financés par la LO/TCO-Suède ont pris la forme de centres d'accueil pour migrants au Costa Rica, en Mauritanie et en Malaisie, pays de destination de main-d'œuvre migrante et dans lesquels vivent et travaillent de nombreux travailleurs et travailleuses migrant(e)s dans des conditions déplorables, sans protection sociale minimale et sans respect de leurs droits fondamentaux.

Dans le cadre de ces coopérations intersyndicales, deux séminaires ont eu lieu en 2006 et en 2009 dans le but d'évaluer la portée de l'action et de définir les perspectives futures de développement de l'action.

La CSI a aussi énormément travaillé dans le cadre de Forums mondiaux sur la migration et le développement à travers des activités préparatoires. Il en a été ainsi en 2007 à Bruxelles où une déclaration du Conseil des Global Unions « Un dialogue social et un cadre basé sur les droits – au cœur de la politique migratoire » mettait l'accent sur la nécessité d'incorporer une dimension liée au genre dans les politiques migratoires. En 2008 à Manille, la CSI a joué un rôle important à travers la présidence de l'événement parallèle au Forum mondial sur la migration. Et en 2009, la CSI a été présente à Athènes avec une forte délégation de 40 organisations nationales, régionales et des FSI, qui ont défendu les positions syndicales contenues dans la déclaration élaborée par le Conseil du groupement « Global Unions ».

14. Racisme et xénophobie

Conformément aux décisions adoptées par son Congrès fondateur, la CSI a lancé un programme international de lutte contre la discrimination raciale et la xénophobie. La CSI a notamment organisé un séminaire conjoint avec le programme de Déclaration de l'OIT à Genève en décembre 2007 dans le but de définir son plan d'action sur la base des lignes d'orientation définies par son Congrès de fondation.

Appuyée techniquement et financièrement par l'OIT, la CSI a mis en œuvre des initiatives en vue de la concrétisation de ce plan d'action à travers notamment le développement des actions de solidarité, de sensibilisation et de recherche autour d'une problématique très complexe, notamment le racisme et la xénophobie. Ces actions ont été développées au niveau national: Cartel Alfa-Roumanie, CUT-Brésil, CONSAWU-Afrique du Sud, NTUC-Népal et l'UNTC-République démocratique du Congo.

La CSI, en étroite collaboration avec l'ISP et l'IE, a aussi déployé de considérables efforts dans le suivi, la préparation et la participation à la Conférence des Nations unies sur l'examen de la Déclaration et du Programme d'action de Durban qui a eu lieu du 20 au 24 avril 2009. La CSI a mobilisé plus de 40 syndicalistes et dans différents espaces de cette Conférence, a fait connaître, à travers une déclaration commune CSI-ISP-IE, la position syndicale sur les thèmes en discussion. Un atelier préalable destiné à préparer la participation syndicale à la Conférence appelée aussi « Durban II » a été organisé en collaboration avec ACTRAV – OIT.

15. Publications

Dans le cadre de son programme de travail, le département de l'égalité a élaboré des documents de politique qui ont été discutés et débattus lors des réunions des Comités des femmes:

- Charte des droits de la femme au travail de la CSI
- Programme d'action pour parvenir à l'égalité de genre dans les syndicats
- Parvenir à l'égalité de genre: un manuel syndical
- Guide de la campagne: Un travail décent, une vie décente pour les femmes
- Un travail décent, une vie décente pour les femmes: faire de la protection de la maternité une réalité
- Les syndicats disent non à la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles
- Combattre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail: un guide syndical
- Rapport de la CSI sur l'écart salarial, le 8 mars 2008
- (In)égalité entre hommes et femmes sur le lieu de travail: synthèse des tendances et évolutions mondiales – 2009
- Déclaration commune CSI-ISP-IE pour la Commission sur le statut de la femme de l'ONU sur l'investissement dans le travail décent pour les femmes (mars 2008) et pour un partage égal des responsabilités entre les hommes et les femmes (mars 2009)
- Plan d'action vers l'élimination de la discrimination raciale et de la xénophobie
- Déclaration de la Confédération syndicale internationale, l'Internationale des Services publics et l'Internationale de l'éducation à la Conférence des Nations unies sur l'examen de la Déclaration et du programme d'action de Durban concernant le racisme, la discrimination raciale et l'intolérance qui y est associée.

Tous ces documents occupent une place centrale dans la campagne mondiale « Un travail décent, une vie décente pour les femmes ».

16. Droits humains et syndicaux liés à la question de l'égalité

Le Comité des femmes, en collaboration avec le département des droits humains et syndicaux, s'est prononcé dans nombre de cas de violations des droits des femmes, qu'ils soient relatifs à la liberté syndicale, aux droits du travail ou humains, notamment en Colombie et au Guatemala.

La CSI n'a pas cessé, en accord avec les positions prises par ses organes directeurs, d'entreprendre des démarches auprès de l'OIT et d'œuvrer pour trouver une solution satisfaisante au problème des « femmes de réconfort » (Japon), pour permettre aux quelques victimes survivantes d'obtenir justice et réparation pour les actes de violence et d'esclavage sexuel abominables dont elles ont fait l'objet en temps de guerre. Le cas des « femmes de réconfort » représente une violation de la Convention sur le travail forcé (C.29).

En 2007, la CSI a notamment réagi contre la répression d'une manifestation pacifique des femmes par les forces de sécurité iraniennes. En 2008, les cas de répression, de détention et d'assassinat des migrants en Jordanie, au Costa Rica et en Grèce ont été suivis de lettres de protestation et de dénonciation. En 2009, la CSI a entrepris des démarches auprès des organisations syndicales de l'Azerbaïdjan, de la Bosnie-Herzégovine et de la Serbie dans le cadre des violations des droits des

travailleurs migrants dans le secteur de la construction. De même, une vive réaction a suivi l'ordre de capture dont a fait l'objet une syndicaliste hondurienne, l'empêchant ainsi de participer à la première Conférence mondiale des femmes.

Conformément aux demandes du département de l'égalité, le département des droits humains et syndicaux s'achemine vers l'intégration de la perspective de genre dans l'établissement de sa base de données.

17. Travailleurs/euses gays, lesbiennes, bisexuels et transgenres

En collaboration avec les FSI, un suivi étroit a été assuré aux cas des discriminations des travailleurs et des travailleuses en raison de leur orientation sexuelle.

La CSI a participé à une conférence de la CES intitulée « Vers plus d'égalité: actions des syndicats pour organiser et promouvoir l'égalité des droits, le respect et la dignité pour tous les travailleurs quelle que soit leur orientation sexuelle ou l'identité de genre » à Bruxelles, les 29 et 30 janvier 2008. La conférence a permis d'échanger des bonnes pratiques ainsi que des idées sur différentes questions contribuant à la prévention de la discrimination sur le lieu de travail fondée sur l'orientation sexuelle. La CSI a également établi une coopération avec l'association ILGA Europe qui entretenait déjà des relations avec l'IE, l'ISP, la CSI et des syndicats à l'échelle nationale, en vue de promouvoir l'égalité pour tous, notamment les travailleurs/euses gays, lesbiennes, bisexuels et transgenres. Le groupement Global Unions a également soutenu l'organisation de la Conférence sur les droits humains des LGBT « L'amour de la liberté – la liberté d'aimer », qui s'est tenue à Copenhague, du 27 au 29 juillet 2009. La LO-Danemark a soutenu la session « *Workers Out* » sur le thème « Les réponses syndicales au harcèlement et à la discrimination sur le lieu de travail ». La conférence a pu compter sur la participation de quelque 40 représentants de syndicats d'Afrique, d'Asie et d'Europe, qui ont appelé la CSI, les FSI et la CES à renforcer leur action visant à lutter visiblement contre la discrimination et à promouvoir et à protéger les droits des travailleurs/euses LGBT. Un réseau de courriel a, en outre, été établi avec de nombreux syndicats soutenant ces actions.

CHAPITRE 7

CAMPAGNES ET COMMUNICATION

Les activités de la CSI en matière de campagnes et de communication au cours de la période en examen avaient pour but de bien établir le profil et l'identité de la nouvelle Internationale parmi ses organisations affiliées et dans l'opinion publique, et de remplir l'objectif formulé dans le Programme du Congrès fondateur : soutenir l'édification d'un nouvel internationalisme syndical en faisant de l'action syndicale internationale « une partie intégrante du travail des organisations syndicales nationales, et mobiliser l'action mondiale pour soutenir ses objectifs ». Les activités menées sont en ligne avec la stratégie de communication de la CSI adoptée lors de la 3^e réunion du Conseil général (Washington DC, du 12 au 14 décembre 2007).

Ce travail s'est articulé autour de cinq volets principaux d'activité, chacun constituant une base pour informer les organisations affiliées sur les activités et politiques de la CSI et les encourager à y participer, tout en contribuant à rehausser le profil public de la CSI.

1. Communications régulières et médias

Le principal vecteur de communication quotidien est constitué par la série « CSI en ligne » qui diffuse des informations sur les activités de la Confédération, ses politiques et ses opinions, dans ses domaines de compétence. Un total de 617 dépêches de cette série ont été émises au cours de la période en examen. Comme pour les autres outils de communication de la CSI, la série en ligne paraît en anglais, en espagnol et en français. Elle est envoyée à une liste de diffusion comportant plus de 4.000 abonnés, ainsi qu'aux principales agences de presse internationales. Près de 10% de ces informations sont en outre envoyées directement aux organes de presse nationaux et internationaux sous forme de communiqués de presse destinés à des listes de journalistes regroupés en fonction des thèmes, des langues ou de la couverture géographique. La série « CSI en ligne » est complétée par la diffusion des entretiens « Gros plan sur... » avec des syndicalistes ou d'autres personnes d'intérêt, retranscrits par écrit et parfois en format vidéo. Au cours de la période en examen, 97 entretiens de cette série ont été publiés, 54 avec des femmes et 43 avec des hommes, outre à cinq interviews diffusées en vidéo.

Un aspect non négligeable du travail de communication a trait aux relations avec les médias à l'occasion de grands événements internationaux, dont les réunions de l'OIT et du G20, les conférences des Nations unies sur le climat, le Forum social mondial et le Forum économique mondial. La CSI répond également aux demandes d'entretiens et d'information générale qui lui sont adressées par différents organes de presse du monde entier, qu'il s'agisse de quotidiens ou des principales radios ou télévisions internationales.

2. Publications

Ce volet du travail comprend la publication du périodique « *Vision syndicale* », avec 17 rapports de pays et un rapport régional sur le Moyen-Orient. S'y ajoute la promotion du *Rapport annuel des violations des droits syndicaux* ainsi que des rapports

spéciaux sur des sujets d'intérêt particulier pour les organisations affiliées ou la communauté internationale. Ces publications sont disponibles en format papier et en format électronique, et dans certains cas de nouveaux tirages ont été réalisés pour permettre leur distribution à l'occasion de conférences ou d'autres événements, ou sur requête spécifique des organisations affiliées. Les rapports publiés dans « *Vision syndicale* » ont été cités dans des médias nationaux et internationaux, sur les sites web des organisations affiliées et des organisations syndicales nationales, ainsi que dans des listes de diffusion internationales ou des blogs spécialisés. En outre, de courts reportages vidéo ont été produits sur les sujets de l'économie informelle, des droits syndicaux, des travailleurs migrants, du travail des enfants, de la protection de la maternité, des travailleurs handicapés et du VIH-Sida. Par ailleurs, du matériel d'information, des ressources graphiques et thématiques pour syndicalistes ont également été produits.

La promotion de la publication phare de la CSI, le *Rapport annuel des violations des droits syndicaux*, s'est traduite par une ample couverture médiatique internationale. En 2007, la CSI a recensé 129 citations dans les médias, qui sont passées à 145 en 13 langues en 2009, année où l'on a identifié une couverture médiatique du Rapport dans 28 pays. Ces données chiffrées proviennent de sources publiques et ne représentent qu'un aperçu limité de la véritable couverture totale. Dès lors que les organisations affiliées de la CSI organisent un lancement national du Rapport auprès de la presse ou tout autre événement de cette nature, la couverture médiatique augmente considérablement. En 2009 le Rapport a également été diffusé sous forme de clé USB, remplaçant l'ancienne version sur CD-ROM, accompagné de vidéos complémentaires et d'autres matériels, rendant ainsi plus facile sa diffusion et son utilisation. Si le Rapport est publié dans les quatre langues officielles de la CSI, le matériel de presse en vue de promouvoir le Rapport est, lui, disponible dans plusieurs autres langues ce qui permet d'avoir davantage de répercussion au niveau local tant dans les médias qu'au sein des syndicats.

Des publications spéciales ont été réalisées sur la prépondérance de la finance dans l'économie « *Quand la banque gagne à tous les coups* » (juin 2007), sur la crise alimentaire mondiale « *Un remède contre la faim – Pourquoi le monde manque de nourriture* » (mars 2009) et sur la crise économique « *Emploi – Le chemin de la reprise* » (septembre 2009). Ces publications ont reçu un accueil positif et obtenu une ample couverture par les médias internationaux, ce qui a contribué à étayer le profil de la CSI et à diffuser ses analyses et orientations politiques sur les principaux sujets internationaux, à la fois au sein du mouvement syndical et à l'extérieur. Le succès des rapports de la CSI sur l'écart salarial au niveau mondial, publiés les 8 mars 2008 et 2009, ont souligné la grande valeur de la recherche internationale effectuée sur instigation de la CSI dans ses domaines de compétence, ainsi que de la diffusion des résultats de ces recherches et de l'analyse qui en découle dans la presse internationale et, grâce à la coopération avec les organisations affiliées, dans les médias nationaux. Ce travail a non seulement permis de mieux sensibiliser l'opinion publique internationale sur la dimension mondiale de l'écart salarial, mais aussi à la CSI de gagner en reconnaissance en tant que référence internationale sur cette question, notamment par des citations dans des rapports parlementaires ou d'autres études nationales.

3. Campagnes et mobilisations

Les campagnes menées par la CSI ou auxquelles elle a participé ont comporté certaines activités thématiques ou portant sur des pays spécifiques. La campagne *PlayFair*, maintenue tout au long de la période en examen, a impliqué une coopération

avec la FITTHC et la Campagne Vêtements propres. Elle a pour but de garantir le respect des droits fondamentaux des travailleurs dans les chaînes d'approvisionnement de l'industrie du sport. Elle s'est centrée essentiellement sur des produits fabriqués sous licence du Comité international olympique (CIO) ou d'autres institutions du sport, dont la FIFA. Cette campagne a obtenu un vigoureux soutien de la part des organisations affiliées, d'ONG et de l'opinion publique. Le rapport *PlayFair* publié en juin 2007, qui présentait de manière détaillée le recours au travail des enfants et d'autres violations des droits dans la production en Chine de biens sous licence pour les Jeux olympiques de Beijing, a eu un grand retentissement dans les médias internationaux, y compris la télévision, la radio et la presse écrite, atteignant une audience de plusieurs centaines de millions de personnes. Alors que le CIO n'a pas accédé à mettre en œuvre bon nombre des mesures réclamées par la campagne, il a toutefois inclus une clause relative aux normes du travail parmi les critères de sélection des villes accueillant les Jeux olympiques, clause qui doit prendre effet lors du prochain appel à candidatures pour 2016. En 2008, la campagne *PlayFair* a mis en lumière les liens avec le travail réalisé par l'IBB en vue de garantir le respect des droits des travailleurs dans les travaux d'édification ou de rénovation des stades et infrastructures sportives, avec un accent particulier sur les championnats européens et les tournois de la Coupe du monde de football. Ces deux éléments de la campagne ayant trait aux sports ont créé de nouvelles possibilités pour les syndicats nationaux de mener des actions de syndicalisation et de négocier collectivement dans les villes accueillant les grandes manifestations sportives ou dans les usines fabriquant des produits sous licence.

Une deuxième campagne thématique a concerné l'action internationale en faveur du désarmement nucléaire, dans la période de préparation de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, Nations unies, 2010. Cette campagne a été menée en coopération avec la confédération syndicale japonaise RENGO et la Fédération syndicale internationale UNI. Elle s'est axée autour d'une pétition qui a recueilli plusieurs millions de signatures, disponible en format papier autant qu'électronique, présentée aux Nations unies. Elle est également passée par une étroite coopération avec le réseau des Maires pour la paix, qui rassemble plusieurs milliers d'élus locaux du monde entier, ainsi que par des contacts constants avec une commission internationale pour le désarmement nucléaire établie par les gouvernements d'Australie et du Japon.

D'autres actions de campagne ont porté sur la défense des droits humains et syndicaux dans plusieurs pays où de graves violations de ces droits persistent. Il s'est agi notamment de journées internationales d'action, de diffusion de matériel d'information et de presse, de rapports spéciaux parfois audiovisuels qui se sont centrés en particulier sur la Birmanie, la Colombie, le Guatemala, la Guinée, l'Iran et le Zimbabwe. En mai 2008, la CSI, la Fédération internationale des ouvriers du transport et les organisations affiliées d'Afrique australe ont organisé une action couronnée de succès en vue d'empêcher une expédition massive d'armement qui devait parvenir au régime de Mugabe, et de renvoyer ce chargement dans son lieu d'origine, la Chine.

Les activités de la Journée mondiale pour le travail décent, le 7 octobre 2008 et 2009, ont été des jalons de l'action de la CSI dans ce domaine, témoignant de la capacité de la CSI de parvenir à une mobilisation à grande échelle grâce à ses organisations affiliées, au moyen d'une action coordonnée dans le monde entier. Le Secrétariat de la CSI a servi de plateforme fournissant le contenu thématique et a bénéficié du soutien des organisations régionales et des activités des FSI. À l'échelon national ou local, différentes activités ont été organisées, allant de rassemblements de

centaines de milliers de travailleurs à des activités culturelles ou de publicité, en passant par un recours à internet tout à fait novateur. En 2008, 616 actions ont été recensées dans 130 pays, et en 2009, 472 actions dans 111 pays. Ces deux années, plusieurs centaines de milliers de syndicalistes ont pris part aux activités et pour un certain nombre d'entre eux il s'agissait de leur première expérience en lien direct avec les activités syndicales internationales. Un site web consacré à la Journée mondiale pour le travail décent a permis aux organisations participantes de publier en temps réel des rapports, des photographies et des vidéos des événements qu'elles organisaient, ce qui permettait à leur tour aux intéressés de suivre le déploiement progressif des événements nationaux qui se déroulaient dans les différents fuseaux horaires.

4. Internet et les « nouveaux médias »

Le site web de la CSI, qui est le principal point de contact pour la Confédération, a enregistré une moyenne de 1.500 visites par jour à la fin de la période en examen. Au cours du quatrième trimestre 2009, les travaux initiaux pour la construction d'un nouveau site web pour la CSI ont démarré, site dont le lancement est prévu vers le milieu de l'année 2010, en lien avec la nouvelle plateforme informatique qui sera introduite à la CSI.

Reconnaissant l'importance croissante de la vidéo sur internet, des réseaux sociaux et d'autres applications relatives aux « nouveaux médias », des efforts particuliers ont été déployés en vue de développer et de renforcer le travail de la CSI dans ce domaine. Un canal *YouTube* de la CSI a été lancé en septembre 2008, et près de 100.000 vues avaient été réalisées à la fin 2009, ce qui en fait l'un des canaux ayant le plus de popularité parmi ceux des organisations recherchant des audiences similaires à celles de la CSI. Des spots vidéo sur la protection de la maternité et sur le travail des enfants ont attiré chacun des milliers de vues, souvent provenant de sources qui sont hors de portée des outils habituels de communication syndicale. Ces deux spots ont également été retransmis par des chaînes de télédiffusion nationales, ce qui porte à des centaines de milliers le nombre de personnes les ayant vus. Au total 160 vidéos avaient été placées sur le canal *YouTube* de la CSI à la fin de l'année 2009, dont des interviews de dirigeants ou de représentants syndicaux, des vidéos thématiques comme par exemple sur le changement climatique, et une vaste panoplie de matériel vidéo.

Il existe une page CSI sur le site du réseau social *Facebook*, qui a constitué un mécanisme important pour promouvoir les campagnes et d'autres activités de la CSI. Près de 7.000 personnes ont adhéré à la campagne pour le travail décent à partir de cette page web, 1.000 ont pris part à la campagne contre les armes nucléaires, et 500 se sont ralliés à la campagne *PlayFair*. La CSI s'est également placée sur le service de messagerie *Twitter*, sur le site de base de données photographique *Flickr* et sur le site *Vimeo* pour les vidéos plus longues.

5. Jeunes travailleurs

L'utilisation des nouvelles applications en matière de médias a été une caractéristique du Programme de la CSI à l'intention des jeunes travailleurs et travailleuses depuis le Congrès fondateur. Au vu du grand nombre de jeunes parmi les usagers de ces applications, un blog des jeunes de la CSI a été créé en 2008, dont le succès a été immédiat. Ce blog, qui permet aux jeunes syndicalistes de s'échanger des informations, de proposer leurs idées et de comparer leurs expériences en anglais, en espagnol et en français, avait reçu une moyenne de 400 visites par jour à la fin de

l'année 2009. 40 articles écrits par des auteurs provenant de 20 pays différents de toutes les régions où la CSI est présente avaient été publiés sur le blog à la fin de l'année 2009, déclenchant un nombre total d'environ 50.000 visites. Des mini guides d'action sur le travail des enfants et sur le travail décent ont également été produits et diffusés en format papier et en format électronique.

Le fait de porter à son maximum le potentiel des outils modernes de communication a été un pilier essentiel du travail du Comité de la jeunesse de la CSI, qui a accordé une attention prioritaire à la syndicalisation et au recrutement de jeunes hommes et femmes. Ce travail a été mené par le Comité de la jeunesse de la CSI, composé de 16 membres dans le respect de la parité hommes/femmes et de la représentation régionale. Le Comité de la jeunesse a tenu sa première réunion de deux jours immédiatement après la Conférence internationale de la CSI pour les jeunes travailleurs (Berlin, 1-2 juin 2007), formulant à l'occasion son mandat, adoptant sa composition ainsi qu'une politique des jeunes en matière de travail décent, éléments qui ont été soumis au Conseil général pour adoption lors de sa deuxième réunion. Cette politique s'articule autour de quatre objectifs:

- la création d'emplois décents plus nombreux pour les jeunes;
- la garantie d'une qualité des emplois, existants ou nouveaux;
- l'amélioration des compétences, des qualifications et de l'accès à l'éducation; et
- une meilleure transition entre l'éducation et la vie professionnelle.

Le Comité s'est à nouveau réuni à Kiev les 5 et 6 juin 2008, puis à Praia Grande, Brésil, du 4 au 6 juin 2009.

Au-delà de mener à bien le travail en matière de syndicalisation et de sensibilisation des jeunes travailleurs, le Comité de la jeunesse a veillé à obtenir une participation élevée des jeunes travailleurs à diverses activités de la CSI, en particulier aux événements organisés à l'occasion de la Journée mondiale pour le travail décent, pour laquelle en 2009 plus de 15% de l'ensemble des activités avait été organisé par les jeunes.

La CSI a également répondu aux requêtes de plusieurs organisations affiliées demandant des conseils techniques quant à l'utilisation des nouveaux médias ou à la participation aux activités organisées par les comités des jeunes au niveau national ou aux événements organisés pour les jeunes travailleurs; rentrent dans ce cadre aussi une série de formations dispensées dans le Centre de Turin de l'OIT sur les questions importantes pour les jeunes travailleurs.

6. Autres activités

La coopération avec les Fédérations syndicales internationales s'est traduite par des activités menées conjointement avec certaines des FSI, ainsi que par le « Forum des responsables de la communication » mis en place par le Conseil du groupement Global Unions. La coopération inclut des publications conjointes sur la crise économique et sur les syndicats et le changement climatique, ainsi qu'un partage d'expériences et de connaissances dans les domaines variés de la communication et des activités auprès des médias. La CSI a pris part à des forums sur la communication organisés par l'IE et UNI, et elle a appuyé le lancement d'une soirée annuelle de cinéma du groupement Global Unions à Genève.

La collaboration avec le centre de Turin de l'OIT a également été renforcée, avec des programmes destinés au personnel syndical chargé de la communication ainsi qu'aux journalistes intéressés par les activités et les politiques syndicales. Le fait d'avoir pris part à ces programmes a permis à la CSI d'élargir ses contacts avec des organes de presse de nombreux pays, ainsi qu'avec le personnel chargé des médias au sein du mouvement syndical.

CHAPITRE 8

COOPÉRATION SYNDICALE AU DÉVELOPPEMENT

1. Introduction

Le programme d'action adopté par le Congrès fondateur de la CSI exhortait la Confédération à mobiliser des ressources pour la coopération au développement et à veiller à ce qu'elles soient gérées dans le cadre d'une stratégie mondiale convenue et cohérente.

Sur la base de cette demande, le travail a été amorcé début 2007 à travers l'organisation de consultations individuelles et collectives auxquelles ont pris part une série d'organisations actives en matière de coopération syndicale au développement, à savoir les organisations solidaires (OS), les organisations régionales de la CSI et les Fédérations syndicales internationales. L'ensemble de ces organisations ont manifesté leur soutien à l'élaboration d'une politique et d'une approche cohérentes de la CSI en matière de coopération au développement. Les divers plans d'action thématiques de la CSI ont également fait l'objet d'une analyse afin d'identifier les éléments pouvant être renforcés à travers des projets en matière de coopération au développement.

Les consultations ont permis d'identifier plusieurs attentes par rapport à la CSI et les possibilités qui lui sont offertes dans le cadre d'une stratégie mondiale, notamment:

- la définition des priorités programmatiques sur la base des décisions du Congrès;
- la garantie de mise à disposition et d'échange d'informations fiables, appuyée par l'analyse des besoins en matière de développement à l'échelle régionale et nationale;
- le développement de normes et d'instruments communs en vue de la planification, du suivi et de l'évaluation des projets;
- le développement de matériel éducatif;
- la transformation des priorités politiques de la CSI en propositions pratiques de projet en ce qui concerne ces priorités; et
- l'établissement de définitions claires des rôles et des tâches des différents acteurs de la coopération syndicale au développement.

Quatre séminaires régionaux ont été organisés durant 2007 en collaboration avec les Organisations régionales de la CSI et le CRPE, prêtant une attention toute particulière au travail de coopération au développement des structures régionales de la CSI, compte tenu de leur rôle crucial dans l'identification des besoins de leurs organisations affiliées et des possibilités de mener des projets qui soient conformes aux priorités de la CSI.

Des mesures ont également été prises en 2007 en vue d'améliorer la coopération en la matière avec l'OIT/ACTRAV et le Centre de formation de l'OIT à Turin. Un important colloque d'ACTRAV intitulé « Le rôle des syndicats dans l'éducation ouvrière: la clé du renforcement des capacités syndicales », organisé du 8 au 12 octobre

2007, en a constitué un élément essentiel. Des accords ont également été conclus avec le Centre de Turin afin d'améliorer la coopération dans le cadre du développement et de la mise en œuvre de ses activités de formation ainsi que de ses services techniques sur la méthodologie et le développement de matériel.

2. De la consultation à l'action

Les consultations engagées en 2007 ont jeté les bases d'un plan d'action de la CSI sur la coopération au développement, qui a été adopté lors de la 3e réunion du Conseil général (Washington, du 12 au 14 décembre 2007). Le plan d'action couvre des programmes bilatéraux, multilatéraux et la promotion de l'appropriation partagée de l'approche de la CSI en matière de coopération au développement.

Le travail mené dans le cadre des projets bilatéraux, financé dans de nombreux cas par les gouvernements nationaux, représente une part importante des activités en matière de coopération au développement au sein de la famille de la CSI et fournit un soutien important à maintes organisations. La CSI a dès lors fondé son approche sur un modèle axé sur les services, agissant en tant qu'animateur plutôt que comme un mécanisme de contrôle et mettant l'accent sur les domaines suivants:

- l'apport d'une aide aux OS et à leurs partenaires en vue de développer une programmation axée sur la demande et les résultats, en fonction des besoins identifiés, en prêtant une attention particulière au suivi et à l'évaluation;
- le renforcement des capacités pour les organisations partenaires en ce qui concerne la planification, le suivi et l'évaluation en vue de faciliter leur travail dans la définition systématique des priorités de programme bilatéral et sur la base des priorités de la CSI;
- la promotion de l'application des priorités de la CSI en matière de coopération au développement, qui en principe ont été acceptées par toutes les OS comme principal point de référence pour leur travail bilatéral; et
- des informations de base fournies par la CSI et ses Organisations régionales sur les pays et les organisations affiliées en vue de faciliter une planification basée sur les besoins. La base de données à cet effet a commencé à être développée durant la période considérée.

Des programmes multilatéraux visant à renforcer le travail de la CSI ont été soutenus par une série d'OS ainsi que par l'OIT et l'Union européenne durant 2008 et 2009. Les priorités fondamentales de la CSI ont été soutenues dans les domaines suivants:

- le changement de la mondialisation à travers des cours de formation à l'échelle sous-régionale et nationale sur une série de questions, dont le commerce, les normes du travail dans les programmes de la Banque mondiale et de la Société financière internationale, la responsabilité sociale des entreprises et l'Organisation internationale de normalisation, et une interaction effective avec les Institutions financières internationales;
- les droits humains et syndicaux, notamment la politique et les actions sur les normes de l'OIT, l'établissement de réseaux régionaux sur les droits syndicaux et la production du Rapport annuel des violations des droits syndicaux et d'autres types de matériel;

- des programmes thématiques, notamment le projet de la CSI sur le travail forcé et les Programmes d'action spéciaux de la CSI sur les zones franches d'exportation et les travailleurs migrants;
- l'égalité et la discrimination, à travers l'organisation d'activités à l'intention des travailleuses, notamment le projet « Décisions pour la vie », le soutien aux actions de la CSI en faveur des migrants et des actions de lutte contre le racisme et la xénophobie;
- des programmes de la CSI et du groupement Global Unions en matière de VIH/SIDA;
- des actions en matière d'économie informelle au travers de l'organisation d'activités et d'actions sur des questions juridiques et réglementaires, y compris des activités pilotes dans 13 pays et la production d'une « boîte à outils » pour soutenir la syndicalisation et la formation;
- les jeunes travailleurs, moyennant une innovation des activités de sensibilisation et de communication; et
- un soutien au Bureau de la CSI à Hong Kong.

Des travaux préparatoires ont également été menés en vue de développer un observatoire chargé de suivre les questions liées aux droits humains et syndicaux dans les pays arabes et du Moyen-Orient.

Ces projets ont été mis en œuvre par les départements pertinents de la CSI, en collaboration avec les Organisations régionales et, dans de nombreux cas, en rapport avec les discussions sur la politique avec les organisations affiliées.

Vers la fin de la période considérée, 15 OS soutenaient activement les programmes multilatéraux de la CSI et 10 autres indiquaient leur intention d'en faire autant. Les efforts se sont poursuivis pour garantir l'implication d'autres OS liées aux organisations affiliées.

En vue de promouvoir l'appropriation partagée de l'approche de la CSI en matière de coopération au développement, un Réseau syndical de coopération au développement (RSCD) a été établi grâce au soutien financier de l'Union européenne. Le RSCD a été officiellement lancé en octobre 2008 et est devenu entièrement opérationnel à la fin du premier trimestre de 2009. Il regroupe 30 centrales nationales syndicales et OS ainsi que les Organisations régionales de la CSI. La participation des Fédérations syndicales internationales à ses travaux est également prévue.

Le Réseau sert de plateforme opérationnelle destinée à renforcer le rôle politique des organisations syndicales en matière de coopération au développement, à promouvoir un modèle de coopération au développement qui garantisse l'approche d'appropriation partagée des syndicats en matière de développement et à soutenir le renforcement des organisations syndicales dans les pays en développement, notamment dans le domaine de la coopération au développement.

Depuis la première réunion du RSCD en octobre 2008, quatre autres réunions ont été organisées. Un groupe de suivi et d'évaluation regroupant les organisations affiliées des pays occupant la présidence de l'UE en 2009 et 2010 a été mis sur pied en vue d'évaluer les avancements de la mise en œuvre des projets. Une première réunion de ce groupe en octobre 2009 a débouché sur une évaluation générale positive du travail réalisé jusqu'à ce jour.

La méthodologie du RSCD repose sur trois principaux piliers: la coordination et le partage d'informations, la politique et la défense et le renforcement des capacités.

Les initiatives concernant la coordination et le partage d'informations comprenaient le développement d'une base de données recueillant des informations de base en collaboration avec les Organisations régionales ainsi que le lancement d'un bulletin d'information du RSCD « Focus syndical sur le développement » en anglais, en français et en espagnol. La première édition du bulletin d'information a été publiée en mars 2009 et six autres éditions ont été produites avant la fin de l'année. Des pages web spéciales sur le RSCD ont également été élaborées, notamment une page réservée aux membres qui comprend une documentation interne, des documents externes utiles et des initiatives en matière de coopération au développement.

Le travail mené sur des thèmes spécifiques par des groupes/axes de travail du RSCD avait pour but d'établir des cadres communs de politique et de défense sur les thèmes suivants: les syndicats et l'efficacité du développement, les syndicats comme acteurs du développement, les politiques internationales en matière de coopération au développement et l'architecture de l'aide et la sensibilisation aux problèmes du développement. La CSI et ses Organisations régionales, les organisations affiliées et les FSI ont pris part à ce travail. Outre la promotion de la cohérence des politiques, ils ont servi à sensibiliser au rôle des syndicats dans la coopération au développement et à leurs interactions avec d'autres acteurs internationaux du développement.

Le RSCD a, en outre, participé à des plateformes de la société civile sur la coopération au développement, notamment au suivi du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui s'est tenu à Accra, Ghana, du 2 au 4 septembre 2008. La CSI a également pris part à d'autres plateformes internationales, notamment le Forum ouvert sur l'efficacité des OSC et la Plateforme BetterAid, et a contribué au Fonds d'équipement des Nations unies et à l'ECOSOC des Nations unies en ce qui concerne les questions liées à la coopération au développement.

Des relations de travail ont été établies avec l'Union européenne, le Parlement européen et le Comité économique et social européen dans le cadre des programmes d'aide extérieure européens. La CSI est parvenue à veiller à ce que le dialogue social soit incorporé dans les priorités de l'UE en matière de droits humains et des progrès ont été accomplis pour obtenir la reconnaissance spécifique des syndicats comme organisations éligibles pour recevoir un financement spécifique et direct de l'UE.

La première conférence d'une série de conférences internationales sur la coopération au développement organisées par la CSI, qui a coïncidé avec la rotation semestrielle de la présidence de l'UE, s'est tenue à Stockholm en octobre 2009, organisée conjointement avec les organisations affiliées suédoises à la CSI.

Parmi les activités de renforcement des capacités figuraient le premier séminaire d'une série de séminaires de formation régionaux organisés à Lomé en septembre 2009 et les préparatifs d'un deuxième événement qui se tiendra en Amérique latine début 2010. En outre, un séminaire de formation pour les nouveaux États membres de l'UE a été organisé à Bruxelles du 18 au 20 novembre 2009 en vue d'aider les organisations affiliées dans ces pays à apprendre à connaître les politiques et les programmes de l'UE en matière de coopération internationale.

3. VIH/SIDA

Le travail en matière de VIH/SIDA s'est poursuivi à travers le propre programme de la CSI et la participation de la CSI au Programme du groupement Global Unions sur le SIDA (GUAP) et a été renforcé par la désignation d'une responsable du VIH/SIDA à temps plein au sein du personnel de la CSI en juin 2009, grâce au soutien financier du programme de l'OIT sur le VIH/SIDA. Les activités de la CSI comprenaient des actions de défense et des campagnes par rapport aux engagements pris par les gouvernements et les agences internationales, en particulier le G8, des actions de sensibilisation, notamment à l'occasion de la Journée mondiale contre le SIDA le 1er décembre et moyennant des activités spéciales le 7 octobre, Journée mondiale pour le travail décent en 2008 et en 2009. Une étroite collaboration avec l'OIT-SIDA, l'ONUSIDA, le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme et la Campagne mondiale contre le SIDA a été mise en place durant toute la période considérée.

Une délégation de quelque 25 syndicalistes, soutenus par le personnel de la CSI et des représentants du GUAP, a participé à la Conférence internationale sur le SIDA qui s'est tenue à Mexico en août 2008, s'axant sur la nécessité d'accorder une attention prioritaire aux dimensions de la pandémie sur le lieu de travail et le marché du travail, ainsi qu'à l'importance de services publics de qualité, en particulier dans le secteur de la santé.

La CSI a pris part à des réunions du GUAP durant les mois suivants: janvier, juin, octobre et décembre 2007; janvier, avril et novembre 2008; et mars et septembre 2009. Ces réunions ont permis de garantir un échange d'informations entre la CSI, les FSI et la TUAC sur la politique et les activités en matière de VIH/SIDA et de développer des stratégies communes en ce qui concerne les campagnes et les actions de défense. La CSI a également contribué aux pages web spéciales sur le VIH/SIDA sur le site web du groupement Global Unions.

Un élément significatif du programme de la CSI sur le VIH/SIDA en 2009 a porté sur les préparatifs et le suivi de la première discussion lors de la Conférence internationale du travail en ce qui concerne la proposition d'un instrument international sur le VIH/SIDA, dont l'adoption est prévue en 2010.

CHAPITRE 9

GROUPEMENT GLOBAL UNIONS

La CSI a poursuivi son étroite collaboration avec les Fédérations syndicales internationales (FSI) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (CSC-TUAC) et, sur la base des décisions prises par le Congrès fondateur de la CSI, a signé l'accord qui est à l'origine de la création du Conseil des Global Unions (CGU) en janvier 2007. La TUAC et toutes les FSI, à l'exception de la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie, ont également signé cet accord.

Outre la collaboration avec les FSI et la TUAC au sujet de nombreuses questions sociales et économiques, notamment à travers le Bureau du groupement Global Unions à Washington DC, une vaste coopération a été mise en place avec certaines FSI en ce qui concerne des questions liées aux droits syndicaux. Ce travail a impliqué le recours au mécanisme de contrôle de l'OIT ainsi que des campagnes, notamment la campagne sur la Birmanie dans laquelle se sont engagées toutes les FSI, et d'autres campagnes, telles que sur l'Iran à laquelle n'ont pris part que quelques FSI. La collaboration avec la TUAC est décrite plus en détail ci-dessous.

1. Conseil des Global Unions (CGU)

Le Conseil des Global Unions a été établi en tant que forme de coopération structurée réunissant la force politique et industrielle des structures syndicales internationales complémentaires en vue d'une action commune. Il a été décrit dans l'accord comme « instrument pour la solidarité, la mobilisation, les activités de sensibilisation et les campagnes conjointes ».

Le CGU a tenu sa réunion inaugurale les 9 et 10 janvier 2007 à Bruxelles et s'est à nouveau réuni en janvier 2008 et en février 2009, également à Bruxelles. Les réunions des secrétaires généraux du CGU se sont tenues chaque année en juin, à Genève.

Le secrétaire général de la CSI agit en qualité de secrétaire du CGU ainsi que de membre du Comité de coordination, qui est également composé du président, du vice-président et des anciens présidents du CGU et est chargé d'orienter le CGU entre les réunions. Le CGU compte également un coordinateur à plein temps.

Les priorités du CGU, établies lors de la réunion de fondation et des réunions subséquentes, comprennent la syndicalisation et la reconnaissance. Parmi les premières priorités figuraient l'organisation d'une Conférence en la matière en décembre 2007 à Washington DC. Celle-ci a donné lieu au développement d'un travail subséquent, en particulier la décision d'organiser un soutien international à l'adoption de l'*Employee Free Choice Act* (loi sur le choix libre des employés) aux États-Unis, qui aurait donné lieu à une plus grande conformité de la législation en matière de travail des États-Unis avec les normes internationales du travail relatives aux droits syndicaux. Plusieurs activités de suivi ont été menées pour soutenir les efforts syndicaux aux États-Unis, bien que cette réforme de la législation en matière de travail n'ait pas été adoptée durant cette période.

Au-delà de cette initiative en particulier, la syndicalisation, la reconnaissance syndicale et la négociation collective constituent l'objectif premier du CGU et font

partie de l'ensemble de son travail, incluant également des thèmes tels que la financiarisation et des questions économiques connexes, le travail précaire, les communications, les questions liées à la politique publique et au secteur public et la migration. Le CGU a, en outre, servi de forum de discussion et de coopération en ce qui concerne des questions comportant des aspects politiques tant sectoriels que généraux, notamment le changement climatique.

En vue de contribuer à développer et d'obtenir des progrès en ce qui concerne les priorités d'actions, des groupes de travail ont été mis sur pied sur les relations de travail et le travail précaire (le Groupe sur les relations de travail – sigle anglais: WRG), les communications (l'Unité de travail sur les communications) et sur les questions liées à la politique publique et au secteur public. Ces trois groupes sont présidés par les secrétaires généraux des FSI. Un groupe similaire, également présidé par un secrétaire général d'une FSI, a été créé sur la migration. En outre, deux réunions informelles ont été organisées en vue d'échanger des informations et de débattre des stratégies concernant des entreprises, notamment la création de réseaux et la solidarité dans les chaînes d'approvisionnement, de production et de services ainsi que les questions relatives aux accords mondiaux.

Le Groupe sur les relations de travail (WRG) a été établi dans sa forme actuelle en mai 2007 et se réunit deux fois par an. Ses activités sont axées sur toute une série de situations de travailleurs qui n'ont pas de relations de travail ou ces relations ne sont pas claires ou les placent à une grande distance des réels décideurs dans les industries ou les entreprises. Le Groupe a examiné des questions juridiques ainsi que le rôle de l'OIT, les questions liées à la syndicalisation et aux relations professionnelles, les agences de travail temporaire et l'environnement politique, en particulier par rapport aux actions des organisations intergouvernementales mondiales. Le Groupe a commencé par développer des actions conjointes, notamment des activités ciblant la Turquie et la Thaïlande à l'occasion de la Journée mondiale pour le travail décent en octobre 2009. Il s'est également penché sur des manières de rendre plus efficace l'utilisation des procédures de plaintes à l'OIT et par rapport aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

L'Unité de travail sur les communications, chargée des questions concernant les communications tant internes qu'externes, se réunit deux fois par an. Elle a échangé des informations relatives aux stratégies de communications individuelles des membres du groupement Global Unions et, sur cette base, a été mandatée pour élaborer des messages communs en vue de renforcer la visibilité du groupement Global Unions et de faire mieux connaître sa mission. L'Unité de travail a été chargée d'élaborer deux publications à laquelle ont participé tous les membres du groupement Global Unions: l'une sur la crise (« Mettre le monde au travail: les stratégies de relance du groupement Global Unions ») et l'autre sur le changement climatique (« Mettre le monde au travail: une croissance verte pour des emplois et une justice sociale »). Elle a, en outre, restructuré le site web du groupement Global Unions, qui est géré par la CSI.

Le groupe de travail sur les questions liées à la politique publique et au secteur public s'est penché sur la conférence sur les services publics de qualité, qui se tiendra à Genève en octobre 2010, en vue de respecter en partie un engagement à long terme pris par le CGU d'établir des relations plus étroites entre les syndicats des secteurs public et privé et d'obtenir un meilleur soutien de la communauté en général aux valeurs des services publics ainsi que par rapport aux employés de la fonction publique et à leurs syndicats. Ce travail a particulièrement trait aux priorités du CGU pour la défense des droits syndicaux, de la démocratie et de la bonne gouvernance, qui est étroitement liée à l'obtention de services publics de qualité répondant aux besoins.

Des discussions ont été engagées et des accords ont été conclus par l'ensemble du CGU en ce qui concerne plusieurs questions, dans certains cas sur la base de recommandations formulées par des groupes de travail restreints, mais également à titre ponctuel. Ils incluaient le soutien susmentionné aux efforts des syndicats aux États-Unis pour obtenir une meilleure protection juridique des droits de syndicalisation et de négociation, la solidarité avec des syndicalistes victimes de harcèlement en Corée et la coopération au Moyen-Orient.

La CSI a pris part à l'ensemble des groupes de travail, prenant l'initiative dans plusieurs efforts communs, notamment en matière de changement climatique et de droits syndicaux, et en collaboration avec la TUAC, en ce qui concerne plusieurs questions économiques. Elle a facilité la participation du groupement Global Unions au processus du G20 et aux discussions avec le FMI et la Banque mondiale.

Le CGU a conclu, fin 2009, une révision triennale de son travail, conformément à son accord de fondation. Bien que les priorités et les méthodes de travail aient été généralement satisfaisantes, un plus grand engagement et une plus grande participation du groupement Global Unions et de ses dirigeants se sont avérés nécessaires, tout comme une plus grande intégration du travail du CGU dans les priorités du groupement Global Unions et de plus grands progrès en ce qui concerne la visibilité du groupement Global Unions.

2. Fédérations syndicales internationales

Plusieurs changements ont été opérés au niveau de la direction des Fédérations syndicales internationales durant cette période. Un de ces changements a été provoqué par le décès prématuré de l'un des dirigeants les plus dynamiques et efficaces du mouvement syndical international, Neil Kearney, secrétaire général de la Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir (FITTHC) de 1987 à son décès en novembre 2009. Patrick Itschert a été élu pour lui succéder.

Manfred Warda a remplacé Fred Higgs en qualité de secrétaire général de la Fédération internationale des syndicats des travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (ICEM), Peter Waldorff a succédé à Hans Engelberts en qualité de secrétaire général de l'Internationale des services publics (ISP), Jyrki Raina a été élu pour remplacer Marcello Malentacchi en qualité de secrétaire général de la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie (FIOM), et Ambet Yuson a succédé à Anita Normark en tant que secrétaire général de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB). D'autres Fédérations syndicales internationales qui ont tenu leurs congrès durant cette période ont réélu leur secrétaire général respectif.

Les Fédérations syndicales internationales suivantes ont organisé leur Congrès mondial: la Fédération internationale des journalistes (FIJ) du 28 mai au 1er juin 2007 à Moscou; l'Internationale de l'éducation (IE) du 22 au 26 juillet 2007 à Berlin; l'Internationale des services publics (ISP) du 24 au 29 septembre 2007 à Vienne; la Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (ICEM) du 22 au 24 novembre 2007 à Bangkok; la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie (FIOM) du 24 au 28 mai 2009 à Gothembourg; la Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir (FITTHC) du 2 au 4 décembre 2009 à Francfort; et l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB) du 4 au 10 décembre 2009 à Lille.

3. Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (CSC-TUAC)

La TUAC continue de représenter le mouvement syndical mondial ainsi que ses organisations membres dans les pays de l'OCDE en tant qu'interlocuteur syndical auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Outre les consultations avec des comités et des groupes de travail de l'OCDE et l'organisation de programmes de l'OCDE entre employeurs et travailleurs, elle a poursuivi son travail de développement et d'articulation des politiques syndicales au Conseil ministériel de l'OCDE, aux réunions des ministres du Travail et au G8. Dans le cadre de son rôle de ressource pour le mouvement syndical international sur des questions économiques, le secrétariat et le Groupe de travail sur la politique économique, conjointement avec des représentants de la CSI, des FSI et des organisations affiliées à la CSI dans des pays non membres de l'OCDE dans le G20, ont développé des positions politiques du groupement Global Unions par rapport à la crise financière et économique mondiale (voir le chapitre sur « Les institutions mondiales, le travail décent et la crise économique mondiale »).

La CSI a pris part à un nombre élevé d'activités de la TUAC et a bénéficié de contributions importantes de la TUAC en ce qui concerne les représentations à des réunions avec les dirigeants du G20 ainsi que dans d'autres domaines.

La CSI a, en outre, participé à des discussions concernant des questions liées aux alternatives aux structures et aux politiques économiques mondiales qui sont à l'origine de la crise ainsi que des questions telles que la taxe sur les transactions financières. Ces activités ont impliqué la CSI et ont permis de renforcer son propre travail dans ces domaines.

La CSI a élargi son rôle par rapport au travail de l'OCDE en matière de développement et a continué de collaborer avec la TUAC sur les activités de l'OCDE en matière de gouvernement d'entreprise, de pensions et de politique commerciale et d'investissement. La CSI et la TUAC ont également collaboré dans le Comité sur le capital des travailleurs.

Outre son travail en matière de politique économique, la TUAC a été étroitement liée à plusieurs activités du Conseil des Global Unions. Elle a déployé un effort considérable en matière de travail précaire, notamment en ce qui concerne des questions spécifiques au Japon et en Corée, où elle a joué un rôle important en matière de droits syndicaux par rapport au processus de suivi lié à l'admission de la Corée à l'OCDE, et en ce qui concerne des questions de politique publique liées à la promotion par l'OCDE de « réformes » des codes du travail afin de les rendre plus « flexibles ». Cette action était étroitement liée aux activités du Groupe sur les relations de travail (WRG) du CGU. Elle a, par ailleurs, contribué au travail de l'Unité de travail sur les communications, en particulier en ce qui concerne les publications du CGU, ainsi que le groupe axé sur les questions liées à la politique publique et au secteur public, en particulier sur des taxes justes et des questions connexes.

L'utilisation des Principes directeurs de l'OCDE et de leur version révisée a fait l'objet d'une discussion avec les FSI et la CSI, d'une part à travers une série de consultations régulières et spéciales et, d'autre part, à travers la participation de la TUAC aux discussions sur la stratégie d'entreprise au CGU ainsi que dans le WRG.

CHAPITRE 10

AFRIQUE

Le Congrès fondateur de l'Organisation régionale de la CSI pour l'Afrique (CSI-Afrique), qui s'est tenu à Accra au Ghana du 27 au 29 novembre 2007, a réuni 161 délégués et observateurs, dont un tiers de femmes, provenant de 86 organisations affiliées avec une affiliation totale payant des contributions de 8.891.928 adhérents et une affiliation déclarée de près de 16 millions d'adhérents. Étaient également présents au Congrès 67 représentants d'autres organisations en qualité d'observateurs.

Les Congrès de dissolution de la CMT-ODSTA et de la CISL-ORAF se sont tenus dans la matinée et dans l'après-midi du 26 novembre respectivement, et ont inclus l'adoption des rapports d'activités et rapports financiers des deux organisations, ainsi que la ratification du projet de Constitution de la CSI-Afrique et de sa liste d'organisations affiliées. Les trois centrales nationales non affiliées avaient auparavant tenu une série de réunions préparatoires conjointes, impliquant les responsables et représentants de l'ORAF et de l'ODSTA, et sont devenues membres fondateurs de la CSI-Afrique. Les résultats de ces réunions ont été débattus et ratifiés par l'ODSTA et l'ORAF respectivement lors de la 4^e réunion du Comité exécutif (Nairobi, du 16 au 17 mai 2007) et de la 23^e réunion du Comité exécutif (Nairobi, du 12 au 14 septembre 2007) ainsi que lors d'une réunion du Conseil général de l'ODSTA (Lomé, du 27 au 28 août 2007).

Le Congrès a adopté à l'unanimité la Constitution et le Programme d'action de la CSI-Afrique et élu Kwasi Adu-Amankwah au poste de secrétaire général. Alina Rantsolase de la COSATU-Afrique du Sud et Pascal Todjinou de la CNTB-Benin ont été élus auditeurs internes titulaires, et John Kolawole du TUC-Nigeria, suppléant. Le Congrès a également élu les membres titulaires et suppléants du Conseil général de la CSI-Afrique.

Le Conseil général, qui s'est réuni le 29 novembre 2007 immédiatement après le Congrès fondateur, a élu Mody Guiro (CNTS-Sénégal) président de la CSI-Afrique et Toolsyraj Benyidin (NTUC-Maurice) président adjoint. Adrien Akouete a été élu secrétaire général adjoint, et Abdessalem Jerad (UGTT-Tunisie), John Odah (NLC-Nigeria) et Angélique Kipulu (CSC-RDC) ont été élus vice-présidents pour leur région, le poste de vice-président pour l'Afrique australe étant resté vacant mais pourvu ultérieurement par Zwelinzima Vavi (COSATU-Afrique du Sud).

Le Conseil général a par ailleurs partiellement constitué le Bureau exécutif de la CSI-Afrique, composé du président de la CSI-Afrique, du président adjoint, des vice-présidents, du secrétaire général et du secrétaire général adjoint. Suite à l'élection du Comité des femmes et du Comité des jeunes par le Conseil général lors de sa 2^e réunion en octobre 2008, les présidentes de ces deux Comités, Rabiadou Serah Bah Diallo (CNTG-Guinée) et Drissa Soare (CNTB-Burkina Faso) respectivement, sont devenues membres du Bureau exécutif, portant ainsi sa composition au complet.

1. Établissement du siège de la CSI-Afrique et mise en place de son Plan d'action

La CSI-Afrique a démarré ses activités en janvier 2008, à partir des bureaux de l'ancienne CISL-ORAF à Nairobi, Kenya. En octobre de cette même année le 2^e Conseil

général a décidé d'installer le siège de l'organisation à Lomé, Togo, car la fusion avec l'ODSTA avait apporté des locaux et un centre de conférences. Le transfert à Lomé s'est effectué au début du mois de juillet 2009 et un bureau de liaison a été maintenu à Nairobi.

2. Plan stratégique

Un plan stratégique a été élaboré, fondé sur le Programme d'action adopté lors du Congrès fondateur, qui couvre quatre domaines thématiques:

- La défense et la promotion des droits humains et des travailleurs/euses
- La promotion de l'égalité et de la protection sociale
- Le renforcement de la syndicalisation
- La promotion de l'intervention syndicale dans les politiques économiques et sociales.

Un cinquième domaine de travail est lié au renforcement des capacités de la CSI-Afrique afin de pouvoir fournir des services efficaces à ses organisations affiliées.

3. Droits humains et syndicaux

La promotion et la défense des droits humains et syndicaux ont constitué l'une des principales activités de la CSI-Afrique au cours de la période en examen, du fait que de graves violations des droits syndicaux ont été mises en évidence dans bon nombre de pays africains, en particulier ceux frappés par des guerres civiles et des conflits, entre les mains de régimes militaires ou dictatoriaux, ou mis en péril par l'instabilité régnante.

L'action menée par la CSI-Afrique a compris des protestations et des appels lancés aux gouvernements, aux dirigeants politiques et aux employeurs, une représentation devant l'Union africaine et devant des organismes sous-régionaux tels que la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe, ainsi que le soutien apporté aux représentations de la CSI devant l'OIT, l'ONU et l'UE. Ces activités ont été étayées par des actions de solidarité entreprises par les organisations affiliées. Les représentations devant les organismes sous-régionaux se sont inscrites dans un effort d'ensemble visant à améliorer les relations avec ces organismes sur les questions couvrant toute la gamme des préoccupations syndicales, en préparation des interactions présentes et futures avec ces organismes.

En novembre 2008, la CSI-Afrique et la Fondation pour les médias en Afrique de l'Ouest ont organisé une Conférence panafricaine sur les droits humains qui a rassemblé près d'une centaine de militants provenant de syndicats et d'autres organisations de défense des droits humains ainsi que d'éminentes personnalités de toute l'Afrique afin d'aborder les enjeux croissants liés aux droits humains en Afrique. La Conférence a convenu de revitaliser et de renforcer le travail en matière de droits humains dans la région, en accordant une attention particulière aux droits syndicaux, aux questions de genre et aux jeunes, dont les étudiants, en vue de soutenir la coopération entre syndicats et autres organisations de la société civile et de focaliser les actions sur les pays ayant un historique de graves et persistantes violations des droits fondamentaux.

Un réseau de la CSI-Afrique pour les droits humains et syndicaux a été lancé lors d'une Conférence régionale tenue à Lomé du 17 au 19 août 2009, dans le cadre du

réseau mondial de la CSI. Il comprend 13 organisations affiliées qui couvrent chacune des sous-régions du continent. Le travail de préparation à ce lancement a inclus la participation à une réunion organisée par la CSI au centre de l'OIT de Turin en septembre/octobre, visant à mettre au point les réseaux au niveau mondial et régional.

4. Échanges de solidarité

Un certain nombre d'initiatives ont été entreprises en vue d'édifier la solidarité régionale dans les luttes pour le respect de la démocratie et des droits des travailleurs dans plusieurs pays africains, notamment la Guinée, le Swaziland et le Zimbabwe. Une mission de haut niveau de la CSI-Afrique s'est rendue en Guinée en février/mars 2008 et une mission de solidarité de nature similaire s'est rendue au Zimbabwe en mars 2009, peu après l'annonce d'un « accord politique d'ensemble » dans ce pays et de la prise de fonction d'un gouvernement de coalition pour l'unité nationale.

Dans le cas du Swaziland, la CSI-Afrique et la Fédération des syndicats du Swaziland (sigle anglais: SFTU), avec l'appui de la CSI, ont effectué des visites d'échange de solidarité dans trois pays africains, à savoir le Ghana, le Nigeria et le Sénégal, en vue d'accroître la sensibilisation sur la situation au Swaziland et de mobiliser le soutien à la lutte contre la monarchie absolue qui y règne. Ces visites ont eu lieu entre le 13 et le 24 mai 2009.

Au cours de la période en examen, un travail préparatoire a également été effectué sur douze études nationales concernant les conventions fondamentales et prioritaires de l'OIT et les législations nationales du travail, dont la publication est prévue en 2010.

5. Renforcement de la syndicalisation

Dans ce domaine prioritaire, l'action a été conçue dans le but de renforcer la syndicalisation, le taux d'affiliation syndicale en Afrique étant globalement inférieur à 10%. En outre, le contexte est celui de la détérioration des conditions économiques, de niveaux extrêmement élevés de travail informel et non protégé, de l'insuffisance des capacités syndicales et de législations du travail restrictives. Dans de nombreux pays, un champ d'action essentiel a été celui de faire face à la prolifération des organisations syndicales pour une main-d'œuvre syndiquée de petite dimension.

Un travail conjoint sur la syndicalisation a été entrepris en 2009 avec les Fédérations syndicales internationales en Sierra Leone, en R.D.C., en Angola, au Botswana, au Zimbabwe, au Liberia et au Kenya. L'on a surtout mis en exergue l'édification des capacités afin de parvenir à syndiquer les secteurs formels et informels de l'économie, l'amélioration de la démocratie au sein des syndicats, des communications syndicales et des services aux membres, ainsi que l'unité de l'action syndicale.

6. Interventions dans les politiques économiques et sociales

Dans ce domaine aussi le travail s'est centré sur le renforcement des capacités des organisations affiliées, notamment grâce à la formation de 50 chercheurs et la tenue de 20 stages de formation à l'échelon national sur les Accords de partenariat économique (APE), avec le soutien de l'OIT/ACTRAV et de la FES. Les premiers résultats de ce travail ont permis d'influer, par le biais du dialogue social, les positions adoptées sur les APE par la CEDEAO et par la Communauté de l'Afrique de l'Est ainsi que par les gouvernements de plusieurs pays. Un travail préliminaire a également été

effectué en vue de préparer une base de données sur les rapports de recherche publiés par des syndicats africains et de recueillir l'information sur les instituts universitaires et de recherche en Afrique qui coopèrent avec le mouvement syndical.

La CSI-Afrique a également publié des documents techniques et de référence, notamment à l'occasion de conférences régionales et sous-régionales sur l'économie informelle (Lomé, les 1^{er} et 2 décembre 2008), sur la crise économique mondiale et l'intégration régionale (Abuja, mai 2009) et sur la crise économique et l'Afrique subsaharienne (Lomé, juillet 2009). Les relations avec le réseau *African Trade Network* (ATN) et avec le réseau africain de recherche syndicale (*African Labour Research Network*, ALRN) ont également été développées dans le cadre des efforts en vue de resserrer les liens avec les organisations de la société civile.

7. Promotion de l'égalité et de la protection sociale

Le travail dans ce domaine a comporté la réalisations d'audits relatifs à la parité hommes/femmes auprès des organisations affiliées et la tenue de dialogues de haut niveau avec elles en vue d'accroître la participation des femmes au sein des structures et activités syndicales, ainsi que la participation de la CSI-Afrique, au travers de son Comité des femmes, au travail réalisé par la CSI à l'échelon international sur les questions relatives à l'égalité hommes/femmes.

Un travail préliminaire a été entrepris dans le but de réaliser une étude empirique sur le déficit de protection sociale, et des actions relatives à la santé et la sécurité au travail et à l'environnement ont été démarrées dans le cadre d'un projet mis en œuvre avec la Fondation Sustainlabour et bénéficiant de l'appui du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

Une gamme d'activités et de projets ont été lancés sur le VIH-Sida, y compris par la mise en place de points focaux syndicaux nationaux en vue d'assister les organisations affiliées à élaborer leurs politiques nationales et à augmenter l'accès à la prévention, aux soins et au traitement pour les travailleurs/euses.

8. Relations avec d'autres organismes

La CSI-Afrique a maintenu son statut consultatif auprès de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique et auprès de l'Union africaine, et a coopéré étroitement avec l'OIT à tous les niveaux dans la région.

Bien que la coopération avec l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) ait elle aussi été maintenue, avec un projet commun de cercle d'étude et des activités conjointes en matière de VIH-Sida, rien au cours de la période en examen n'a indiqué que l'OUSA ait été disposée à envisager la possibilité d'une unification avec la CSI-Afrique.

CHAPITRE 11

LES AMÉRIQUES

Le Congrès fondateur de l'Organisation régionale de la CSI pour les Amériques, la Confédération syndicale des travailleuses et travailleurs des Amériques (CSI-CSA), qui s'est tenu à Panama du 27 au 29 mars 2008, a réuni 68 organisations de 26 pays de toute la région, représentant un effectif total de plus de 50 millions de travailleurs et travailleuses. Linda Chavez Thompson (AFL-CIO, États-Unis) a été élue présidente, Julio Roberto Gómez (CGT, Colombie) vice-président et Víctor Báez secrétaire général. Rafael Freire, Laerte Teixeira et Amanda Villatoro ont été élus secrétaires de la CSA.

Le Congrès fondateur a adopté les Statuts et le Programme d'action de la CSA et a élu un Conseil exécutif de 23 membres, qui inclut sept femmes, ainsi qu'un Conseil fiscal composé de trois membres, y compris une femme et deux membres suppléants, parmi lesquels figure également une femme. La première réunion du Conseil exécutif s'est tenue le 29 mars 2008 à Panama. La deuxième réunion s'est déroulée les 19 et 20 août 2008 à Sao Paolo et la troisième réunion s'est également tenue à Sao Paolo, du 8 au 10 juin 2009.

Le Congrès fondateur était précédé, le 24 mars, à Panama, des réunions des Comités exécutifs des organisations régionales de la CSI et de la CMT, respectivement l'ORIT et la CLAT. Celles-ci ont été suivies, le 25 mars, de diverses activités thématiques sur l'intégration, le travail des enfants, les femmes travailleuses et les jeunes travailleurs. Les Congrès de dissolution de la CLAT et de l'ORIT ont eu lieu le 26 mars.

Les programmes de travail en cours de l'ORIT et de la CLAT ont été maintenus durant la période intermédiaire entre le Congrès fondateur de la CSI et la fondation de la CSA. Parallèlement, diverses activités ont été menées conjointement en prévision de l'unification au niveau régional. Celles-ci ont inclus la participation à des événements du Forum social mondial, à des activités consacrées aux enjeux économiques, y compris l'intégration, la santé et la sécurité au travail, l'environnement et les programmes pour les femmes et les jeunes. L'action en défense des droits syndicaux, une priorité tant pour les organisations prédécesseurs que pour la CSA elle-même, a inclus la coopération avec la CSI dans le cadre de l'organisation d'une conférence internationale majeure à Guatemala, du 29 au 31 janvier 2008, sur le rôle des organisations syndicales dans la lutte contre l'impunité au Guatemala.

Les activités de la CSA ont eu pour toile de fond l'élection ou la réélection de gouvernements progressistes dans plusieurs pays de la région qui ont, dans certains cas, résulté dans l'éviction de forces conservatrices au pouvoir depuis de longues années. Des gouvernements de centre et de centre-gauche ont néanmoins été réélus dans plusieurs pays, alors que le coup d'État militaire contre le président Zelaya, au Honduras, au milieu de 2009, a constitué un revers important pour la démocratie dans la région. Malgré une performance relativement forte durant la première partie de la période examinée, les économies des Amériques ont enregistré une baisse de croissance marquée à partir de fin 2008 en raison de la crise économique mondiale.

Les activités menées par la CSA depuis son établissement ont été organisées dans quatre domaines d'activité prioritaires: réforme syndicale interne; développement durable; démocratie, droits humains et des travailleurs et dialogue social; échanges commerciaux et investissements internationaux. Du matériel informatique et didactique a été préparé pour étayer l'action de la CSI dans chacun de ces domaines. Une coopération étroite a été développée avec les programmes internationaux pertinents de la CSI, avec l'OIT au niveau du continent américain, avec les Organisations solidaires et d'autres forces progressistes de la société civile.

Des politiques et des actions se rapportant aux femmes travailleuses et aux jeunes travailleurs ont été développées et mises en œuvre par le biais du Comité des femmes et du Comité des jeunes de la CSA. La première réunion du Comité des jeunes s'est tenue à Panama, le 29 mars 2008. La deuxième réunion a eu lieu à Lima, du 23 au 25 mai 2009. Suly Grimaldo (CUT, Pérou) a été élue présidente du Comité des jeunes et Octavio Rubio (CGT, Colombie) vice-président.

La première réunion du Comité des femmes s'est tenue le 29 mars 2008 à Panama, la deuxième réunion s'est déroulée à Sao Paulo les 17 et 18 août 2008 et la troisième réunion a eu lieu à Port of Spain, Trinité-et-Tobago, les 13 et 14 avril 2009. Mariana Guambo (CEOSL, Équateur) a été élue présidente du Comité des femmes et Francisca Jiménez (CASC, République dominicaine) vice-présidente.

Le programme de la CSA a accordé une place importante à la collaboration avec les groupements syndicaux sous-régionaux des Amériques ainsi qu'à la construction et au maintien de relations avec d'autres organisations de la société civile dans la région.

Au niveau intergouvernemental, la CSA a maintenu des relations avec l'Organisation des États américains et a assisté à la 16^e Conférence interaméricaine des ministres du Travail (CIMT), à Buenos Aires, en octobre 2009. Cette rencontre a conduit à la reconnaissance officielle de la CSA en tant que facilitatrice de la Commission syndicale consultative technique auprès de la CIMT.

Parallèlement à son travail politique, ses programmes d'éducation et de formation et autres activités de soutien menées avec ses organisations affiliées, la CSA a fortement mis l'accent sur le renforcement de la capacité de mobilisation du mouvement syndical à l'échelle régionale concernant les enjeux prioritaires. Par ailleurs, elle a joué un rôle essentiel en assurant une participation nombreuse et remarquée des syndicats de l'ensemble de la région aux activités de la Journée mondiale pour le travail décent en 2008 et 2009.

1. Réforme syndicale interne

Ce domaine d'action était centré sur l'organisation et le recrutement syndical. L'accent a été mis plus particulièrement sur la prise en compte des perspectives de genre à tous les niveaux de l'action syndicale et une participation accrue des jeunes travailleurs. En vue de la réalisation de ces objectifs, un programme de formation syndicale a été lancé comprenant des activités nationales et internationales organisées par des éducateurs formés dans le cadre du programme. Un Groupe de travail sur la réforme syndicale interne a été mis sur pied pour orienter ce travail. Celui-ci se compose de représentants de la CSA, des organisations affiliées et fraternelles, des FSI et des organes de coordination syndicale sous-régionaux. Une série d'activités régionales ont été organisées pour planifier la mise en œuvre des événements nationaux et former les formateurs qui en étaient responsables, y compris un séminaire régional sur la réforme interne, du 11 au 13 août 2009, à Panama. Ceux-ci

ont été complétés par des événements éducatifs nationaux dans huit pays, pour amorcer la mise en œuvre du programme au niveau national.

À la lumière de la progression considérable du travail non protégé et précaire, les activités portant sur l'économie informelle ont, elles aussi, représenté un aspect important du programme de la CSA. Celles-ci ont inclus divers événements régionaux et quatre événements nationaux, de même que la prise en compte systématique, à tous les niveaux des activités de la CSA, des défis liés à la formalisation de l'emploi et à l'organisation syndicale dans l'économie informelle, tant pour ce qui a trait à la politique économique et sociale qu'aux structures syndicales et à l'organisation.

2. Développement durable

Outre son action au niveau régional en soutien aux activités internationales de la CSI sur le développement durable et l'emploi, la CSA a établi un Groupe de travail sur l'environnement et l'emploi pour orienter le travail dans ce domaine. L'orientation stratégique nécessaire à cette fin a, quant à elle, été assurée grâce à l'adoption de la « Plate-forme des travailleurs et travailleuses des Amériques ». Une série d'activités de formation aux niveaux sous-régional et national ont été soutenues par la publication de brochures et de manuels. Les activités dans ce domaine ont été fortement centrées sur les préparatifs en prévision des conférences sur le climat de Poznan, en décembre 2008, et de Copenhague 2009, aux fins d'assurer une coordination étroite entre les organisations affiliées de la CSA, notamment en ce qui concerne leurs démarches auprès des gouvernements, ainsi qu'entre la CSA et la CSI dans le cadre des préparatifs en vue de ces événements.

Ce domaine prioritaire a également inclus l'action sur la migration et l'emploi, où une série d'études et d'activités de formation ont été organisées à l'intention des organisations affiliées visant à la promotion d'une mobilisation syndicale accrue sur ces thèmes au niveau régional. Les organisations affiliées ont été encouragées à inclure les enjeux liés à la migration à leurs programmes d'action, à désigner des responsables chargés du chapitre migration et à participer aux réseaux régionaux et nationaux mis sur pied pour protéger les travailleuses et travailleurs migrants.

3. Démocratie, droits humains et des travailleurs et dialogue social

La promotion de la démocratie et des droits d'organisation et de négociation collective ont constitué des objectifs essentiels dans ce domaine prioritaire. Des questions connexes telles que la discrimination, plus particulièrement la discrimination fondée sur le sexe, la sécurité de l'emploi, la sécurité sociale, le VIH/sida et l'éradication du travail des enfants ont également figuré à l'ordre du jour.

Une part importante de l'action pour les droits syndicaux a été centrée sur la Colombie et le Guatemala, deux des pays les plus dangereux du monde pour les syndicalistes, de même que sur le Honduras, suite au coup d'État militaire qui y est survenu. La CSA a œuvré en collaboration étroite avec le réseau international des droits syndicaux de la CSI et a procédé au lancement de son propre réseau, le 6 juillet 2009, à Sao Paulo. Pas moins d'une centaine de plaintes officielles et de procédures relatives à des violations des droits syndicaux ont été enregistrées durant la période examinée. Des préparatifs ont également été amorcés en vue du lancement d'un réseau d'experts juridiques, pour soutenir le travail dans ce domaine. Les enjeux liés aux droits syndicaux ont figuré à l'ordre du jour des programmes de formation de la CSA, de même que dans le cadre des activités de la CSA se rapportant à l'intégration régionale et sous-régionale. Des activités spéciales ont été organisées à l'occasion de la

Journée mondiale des droits de l'homme, le 10 décembre. Les enjeux spécifiques aux jeunes travailleurs ont occupé une place centrale dans les événements organisés en 2009.

Dans le cadre de l'action en faveur de la parité entre hommes et femmes, un objectif de 40% minimum de participation féminine a été fixé pour la majeure partie des activités et pour toute l'étendue de l'action de la CSA, outre l'intégration systématique des dimensions de genre au niveau de l'action politique et du matériel didactique et informatif. Un atelier régional sur l'égalité entre hommes et femmes a été organisé à Sao Paulo, le 16 août 2008. La CSA a travaillé en collaboration étroite avec ses organisations affiliées pour assurer une participation nombreuse de femmes aux activités de la Journée mondiale pour le travail décent, les 7 octobre 2008 et 2009. Les activités en soutien à la campagne pour l'élimination de la violence contre les femmes ont inclus un atelier de travail sous-régional pour l'Amérique centrale, qui s'est tenu du 24 au 27 août 2009 au Costa Rica, outre des activités de campagne en coordination avec les organisations affiliées, le 25 novembre de la même année. Les activités sur l'économie informelle ont également contribué au travail sur l'égalité hommes-femmes et ont inclus une série d'ateliers nationaux, notamment en Argentine, au Honduras, au Panama et au Paraguay, ainsi qu'un séminaire régional à Lima, en juin 2008. De même, la participation de la CSA au programme d'action spécial de la CSI sur les zones franches d'exportation, notamment au Nicaragua, a constitué un important moyen de promotion des intérêts des femmes travailleuses.

Les activités sur le thème du travail des enfants ont inclus la préparation d'un projet ayant trait à l'organisation d'activités binationales pour la planification d'actions collectives et une meilleure coordination aux niveaux régional, sous-régional et national. La CSA a participé au 3^e Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, qui a eu lieu à Rio de Janeiro, en novembre 2008.

La préparation du programme de travail de la CSA sur la santé et la sécurité au travail a initialement été centrée sur la coordination des contributions syndicales à la Stratégie ibéro-américaine relative à la santé et la sécurité au travail. Cette stratégie adoptée par les gouvernements des Amériques, du Portugal et de l'Espagne incluait un certain nombre de propositions soumises par le mouvement syndical.

Des progrès ont été engrangés en vue de la mise sur pied d'une « Plate-forme continentale sur la sécurité sociale » pour la CSA et ses organisations affiliées, de même qu'en ce qui concerne la coordination à l'échelle régionale avec l'OIT-ACTRAV concernant les enjeux liés à la sécurité sociale. La préparation d'une campagne continentale pour la ratification de la Convention 102 a également figuré au cœur de l'action dans ce domaine.

4. Échanges commerciaux et investissements internationaux

Les processus d'intégration régionaux et sous-régionaux, le libre-échange et les traités commerciaux, les négociations à l'OMC et les négociations interrégionales avec l'Union européenne et l'Asie-Pacifique et l'action ciblée sur les entreprises multinationales sont autant de questions qui ont figuré à l'ordre du jour de ce domaine d'activité prioritaire. Un travail de recherche concernant, en particulier, l'intégration et les relations économiques interrégionales, a été entrepris en soutien à l'action menée par la CSA et ses organisations affiliées, y compris à travers le Groupe de travail sur l'intégration hémisphérique. L'accent a été mis sur la réalisation d'approches cohérentes au niveau des différentes sous-régions en ce qui concerne la négociation d'accords économiques avec l'Union européenne, à la lumière des différences d'approche

existant entre les syndicats au niveau des différentes sous-régions. Des efforts ont également été consentis en vue de l'élaboration d'approches en commun avec d'autres groupes de la société civile. Les enjeux abordés dans le cadre de ce domaine d'activité prioritaire relevaient des aspects essentiels des programmes d'éducation et de formation de la CSA et des discussions avec les dirigeants des organisations affiliées.

L'action sur les entreprises multinationales a inclus le soutien à l'élaboration d'un plan d'action CSA-CES sur la responsabilité sociale des entreprises et les Comités d'entreprise européens et la coordination avec les Fédérations syndicales internationales des actions ayant trait à des multinationales spécifiques. Un travail préliminaire a également été mené en vue de l'établissement d'accords avec l'organe de coordination des centrales syndicales des pays du Cône sud. Celui-ci portait sur la surveillance des entreprises multinationales et de mécanismes de coordination entre la CSA et les Fédérations syndicales internationales concernant les programmes des institutions financières internationales, notamment pour ce qui a trait aux multinationales.

CHAPITRE 12

ASIE ET PACIFIQUE

La Conférence de fondation de l'Organisation régionale de la CSI pour l'Asie et le Pacifique (CSI-AP), qui s'est tenue les 5 et 6 septembre 2007, à Bangalore, Inde, a pu compter sur la présence de 133 délégué(e)s provenant de 50 organisations affiliées dans 29 pays, dont le nombre total de membres cotisants s'élève à 18.628.883. 45% des délégué(e)s étaient des femmes et 17% étaient des jeunes travailleurs. La Conférence a été présidée par G. Rajasekaran et Anton Lodwick, anciens présidents de la CISL-ORAP et de la BATU respectivement. À la suite de l'adoption de la Constitution de la CSI-AP, Noriyuki Suzuki a été élu secrétaire général. La Conférence a, en outre, élu le Conseil général régional et les auditeurs internes, a décidé d'établir le secrétariat de la CSI-AP à Singapour et a adopté un programme d'action de la CSI-AP incluant une plateforme d'action pour l'égalité de genre ainsi qu'une Charte de la jeunesse.

La Conférence a été précédée de la Conférence de dissolution de la CISL-ORAP et du Congrès de dissolution de la CMT-BATU, qui se sont également tenus à Bangalore, le 4 septembre. La Conférence de fondation a ratifié l'intégration des actifs financiers de ces deux organisations dans les actifs de la CSI-AP.

Lors de sa première réunion (le 6 septembre, Bangalore), le Conseil général régional a élu G. Rajasekaran président, a désigné Necie Lucero secrétaire générale adjointe et a, par ailleurs, élu les présidents adjoints ainsi que les vice-présidents régionaux. Le Comité des finances et du Fonds de solidarité, le Comité des femmes et le Comité des jeunes ont également été mis sur pied.

Le Conseil général régional s'est à nouveau réuni du 4 au 6 novembre 2008 (Bangkok) et du 10 au 12 novembre 2009 (Cebu). Quant au Bureau exécutif de la CSI-AP, il s'est réuni le 6 septembre 2007 (Bangalore), le 23 mai 2008 (Singapour) et le 21 juillet 2009 (Singapour).

Les activités de la CSI-AP durant la période considérée étaient entre autres axées sur le soutien à l'action syndicale dans toutes les sous-régions au sein de sa zone d'extension géographique. La CSI-AP a participé à des réunions du Conseil syndical régional de l'Asie du Sud en mai 2008, au cours desquelles une déclaration sur la main-d'œuvre migrante a été adoptée, ainsi qu'en juin 2009. Elle a, en outre, pris part à une réunion du Conseil syndical de l'ANASE avec le secrétaire général de l'ANASE en juillet 2009. La coopération de la CSI-AP avec les organisations affiliées à l'échelle nationale incluait une série d'activités destinées à soutenir le développement syndical ainsi qu'à promouvoir la coopération et la coordination parmi les organisations affiliées dans les pays où la CSI-AP compte plus d'une organisation membre. Ces activités comprenaient des initiatives pour le Bangladesh, le Népal et le Sri Lanka. Un soutien a été apporté au FTUC/Fidji à la suite du coup d'État perpétré dans ce pays en 2007, une mission a été menée au Bhoutan en juillet/août 2008 en vue d'examiner la possibilité d'un développement syndical et des liens organisationnels ont été établis, en 2009, avec le PNGTUC/ Papouasie-Nouvelle-Guinée.

1. Droits des travailleurs et action organisationnelle

Les activités en matière de droits syndicaux à l'échelle régionale comportaient le lancement d'une campagne en faveur de la réforme de la législation du travail régionale, impliquant des études sur la législation nationale qui ont jeté les bases des

activités de défense aux échelons national et régional visant à garantir le respect des Conventions n°87 et 98 de l'OIT, dans plusieurs pays où ces droits ne sont pas transposés adéquatement dans la législation ou sont violés dans la pratique. Un soutien direct a également été fourni aux centrales syndicales nationales en réponse aux violations de ces Conventions et d'autres droits fondamentaux démocratiques dans plusieurs pays. Un réseau des droits humains et syndicaux régional a été créé dans le cadre du réseau mondial de la CSI. En outre, la CSI-AP a contribué à la préparation et au lancement d'une mission de la CSI en Corée, en février 2009.

Le travail en matière de droits syndicaux a également eu trait au soutien apporté par la CSI-AP à la syndicalisation dans divers domaines, accordant la priorité à la réponse à la tendance à l'informalisation de l'emploi et à la hausse du travail atypique dans de nombreux pays dans la région. Un premier atelier régional sur le travail atypique s'est tenu à Séoul en décembre 2008 et des ateliers régionaux sur la syndicalisation et l'économie informelle ont été organisés à Katmandou en septembre 2008, à Jakarta, Indonésie, en novembre 2008 et à Bangkok en septembre 2009. Huit activités nationales en la matière ont également été organisées entre 2007 et 2009. Des efforts soutenus ont continué d'être déployés pour syndicaliser les travailleurs/euses dans l'économie informelle.

La CSI-AP, conjointement avec la CSI et les quatre organisations affiliées au Sri Lanka, a organisé un atelier national durant deux jours à Colombo sur la syndicalisation dans les zones franches d'exportation. Cet événement, qui a été organisé dans le cadre des Programmes d'action spéciaux de la CSI sur les ZFE, a pu également compter sur la participation des FSI et des OS intéressées par un soutien à la syndicalisation des travailleurs dans les ZFE au Sri Lanka et dans d'autres pays dans la région, ainsi que des syndicats particuliers actifs dans les ZFE au Sri Lanka. Une analyse a été effectuée sur les salaires, les conditions de travail, les taux d'affiliation et d'autres questions liées à l'emploi et une série de conclusions ont été adoptées en ce qui concerne les exigences en matière de réforme législative, la syndicalisation et le rôle de l'OIT.

Des activités régionales sur le Programme d'action spécial sur les travailleurs migrants ont également été menées par la CSI-AP ou par la CSI en étroite collaboration avec cette dernière, notamment un atelier international en Jordanie (décembre 2008) et un atelier de planification stratégique régional (Kuala Lumpur, septembre 2009). La CSI-AP a, par ailleurs, participé à une réunion de l'OIT sur la traite des femmes et des enfants à Bangkok (septembre 2007), à une conférence internationale de l'ONU/OIT sur le genre, la migration et le développement (Manille, septembre 2008) et au 2^e Forum mondial sur la migration et le développement en octobre 2008, également à Manille.

La CSI-AP a activement soutenu la conclusion d'accords de partenariat sur la main-d'œuvre migrante entre les organisations syndicales dans les pays d'origine et de destination, impliquant les organisations affiliées dans les pays suivants: Malaisie et Indonésie; Malaisie et Bangladesh; Bahreïn et Pakistan; Bahreïn et Sri Lanka; Corée et Népal; Koweït et Sri Lanka; et Jordanie et Sri Lanka. Un soutien a également été apporté à un centre pour la main-d'œuvre migrante mis sur pied par le MTUC/Malaisie. En octobre 2009, la CSI-AP a, en outre, organisé une conférence régionale sur les travailleurs domestiques. Cet événement, qui s'est tenu à Kuala Lumpur, était axé sur les préparatifs de la discussion sur les travailleurs domestiques lors de la Conférence internationale du travail en 2010.

Les activités de la CSI-AP en matière d'égalité de genre, menées par le Comité régional des femmes, comprenaient des discussions spéciales au Conseil général régional sur l'équité salariale (2008) et l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie

privée (2009) et des conférences régionales correspondantes ont été organisées sur la base des résultats des études régionales en la matière. Un groupe de travail de la CSI-AP sur l'équité salariale a été mis sur pied.

Un atelier de formation sous-régional pour l'audit selon le genre pour l'Asie du Sud s'est tenu en août 2009 à Singapour et des ateliers nationaux sur l'audit selon le genre ont été organisés au Cambodge, en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines et en Thaïlande. La CSI-AP a également promu l'action syndicale dans le cadre des événements organisés à l'occasion du 8 mars, Journée internationale de la femme, et a œuvré pour garantir un objectif minimum de 30% de participation des femmes à tous les événements régionaux.

Le Comité de la jeunesse de la CSI-AP, dont la composition est conforme au principe de parité de genre, a axé son travail sur la mise en œuvre de la Charte de la jeunesse adoptée lors de la Conférence de fondation, mettant en exergue la nécessité de mener des actions à l'échelle nationale en faveur de l'emploi des jeunes dans le cadre de la crise économique mondiale et garantissant la participation des jeunes à l'ensemble des activités de la CSI-AP. Une étude sur la situation des jeunes a été réalisée en 2009 dans le cadre des préparatifs de la 2^e Conférence régionale de la CSI-AP et des cours pour les jeunes dirigeants syndicaux ont été organisés durant deux semaines en 2008 et en 2009, auxquels ont assisté 40 participants (dont 36% de femmes) et 35 participants (dont 67% de femmes) respectivement. La seconde formation a également pu compter sur la participation des FSI. Une réunion d'examen régionale sur le travail des enfants, organisée par la CSI-AP à Dacca en mai 2009, a porté sur l'importance de l'éducation primaire obligatoire pour éradiquer le travail des enfants et la nécessité de la traduire dans les dotations budgétaires du gouvernement.

2. Politique en matière de travail

Des actions concernant les filets de sécurité sociale, la politique fiscale et une taxation équitable ont été menées à travers une campagne régionale en la matière, à la suite des conclusions d'une conférence régionale en août 2008 (Bangkok) et de l'adoption subséquente d'une Résolution par le Conseil général régional, lors de sa 2^e réunion. Les études réalisées par les organisations affiliées sur les filets de sécurité sociale et sur la taxation et la politique fiscale ont servi d'instruments dans le cadre de la campagne. Une conférence régionale sur les salaires minima, en réponse à la hausse des prix dans toute la région, s'est tenue en novembre 2008.

Les causes et les effets de la crise économique mondiale ont fait l'objet d'un examen lors d'une conférence régionale sur la protection de l'emploi, qui s'est tenue en février 2009. Cet événement a permis d'élaborer une série de propositions concernant la réglementation, la relance de l'emploi, une taxe sur les transactions financières et les politiques du marché du travail, qui ont été soumises à la CSI afin qu'elles soient intégrées dans les déclarations aux réunions du G8 et du G20.

Deux ateliers sous-régionaux sur les normes fondamentales du travail par rapport au commerce international ont été organisés, d'une part, pour l'Asie du Sud (septembre 2008, Katmandou) et, d'autre part, pour l'Asie du Sud-Est (octobre 2008, Manille). Ces événements ont permis d'examiner les négociations sur les accords de libre-échange dans les régions et les développements à l'OMC en vue de l'incorporation des normes fondamentales du travail dans les accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux.

Les résultats généralement défavorables des procédures de règlement des différends dans de nombreux pays dans la région et les pistes pour enrayer cette tendance ont fait l'objet d'une analyse lors d'une conférence régionale, en juin 2009, sur

le règlement des différends. La possibilité de créer des plateformes communes pour le dialogue social a fait l'objet d'une discussion lors d'une conférence régionale sur le tripartisme et le bipartisme qui s'est tenue les 23 et 24 septembre 2009 à Singapour, et des propositions d'initiatives régionales et sous-régionales ont été formulées en ce qui concerne l'ANASE, l'Association sud-asiatique de coopération régionale et la Banque asiatique de développement (BAD). Des séances de dialogue avec des représentants des institutions financières internationales et régionales se sont tenues durant la 2^e réunion du Conseil régional et deux ateliers de formation à l'intention des organisations affiliées ont été organisés sur les normes de performance liés aux prêts de la Société financière internationale et sur la politique des normes du travail de la BAD. Par ailleurs, une séance de dialogue avec la BAD impliquant la CSI-AP et les représentants régionaux des FSI a été organisée en mai 2009. La BAD a confirmé son engagement à poursuivre ce dialogue.

L'action visant à garantir la reconnaissance des syndicats et à promouvoir le travail décent incluait également la participation de la CSI-AP au 1^{er} Forum des partenaires sociaux de la réunion intergouvernementale Asie-Europe (ASEM), qui s'est tenu en juillet 2008, suivi du sommet syndical de l'ASEM et d'une réunion des partenaires sociaux en octobre 2008, en Indonésie. La CSI-AP a également soutenu l'organisation des réunions en 2008 et en 2009 du Réseau syndical Asie-Pacifique à Singapour.

La Confédération des employeurs d'Asie et du Pacifique a convenu de poursuivre les séances de dialogue avec la CSI-AP au mois de juin de chaque année, la réunion de 2008 portant sur le changement climatique et celle de 2009 sur la crise de l'emploi.

Les préparatifs à l'échelle régionale du Sommet de Copenhague de 2009 sur le changement climatique ont été entrepris durant deux conférences régionales sur l'environnement, l'emploi et le développement durable, qui se sont tenues en mars et en novembre 2008. En ce qui concerne la sécurité et la santé au travail, une base de données a été créée dans le cadre des activités de la CSI auxquelles a pris part la CSI-AP, recueillant des informations sur les politiques syndicales de base, les normes internationales et le matériel de formation. Celles-ci ont été publiées sur le site web de la CSI-AP.

3. Coopération et coordination

Outre la participation de la CSI-AP au Réseau syndical de coopération au développement de la CSI, des réunions informelles de coordination avec les représentants régionaux des FSI se sont tenues en mai de chaque année, au même titre que des réunions de coordination annuelles durant trois jours avec les OS et les FSI en novembre. Une coopération a été établie entre la CSI-AP et la TUAC et des réunions de coordination régionales se sont tenues, chaque année, avec l'OIT-ACTRAV.

Une action de solidarité en faveur des victimes du tsunami de 2004, qui a causé une dévastation étendue dans la région, a été coordonnée à travers un comité regroupant la CSI, la CSI-AP et les FSI. Les projets comprenaient des activités de formation professionnelle dans la province d'Aceh (Indonésie) ainsi qu'en Inde. Grâce au soutien de l'OIT, plus de 3.000 personnes ont bénéficié d'une formation professionnelle dans le cadre de plusieurs programmes et des activités de syndicalisation dans les régions touchées par le tsunami en Inde ont permis d'affilier plusieurs milliers de nouveaux membres syndicaux. Le soutien solidaire de la CSI-AP a également été accordé aux organisations affiliées touchées par d'autres catastrophes naturelles durant la période considérée.

CHAPITRE 13

EUROPE

1. Fondation du CRPE

L'Assemblée constitutive du Conseil régional paneuropéen, structure pour l'Europe de la CSI et de la CES, a eu lieu le 19 mars 2007 à Rome. 87 organisations affiliées de 55 pays de toute l'Europe ont pris part à cette Assemblée, qui a adopté la Constitution et le Programme du CRPE. En vertu de cette Constitution, John Monks, secrétaire général de la CES, assume la fonction de secrétaire général du CRPE, et Mikhail Shmakov (Russie – FNPR) a été élu en qualité de président. Wanja Lundby-Wedin (Suède - LO), Anna Knezevic (Croatie - UATUC) et Andrzej Adamczyk (Pologne - Solidarnosc) ont été élus vice-présidents. À la fin de la période en examen, le CRPE regroupait 89 organisations membres de 56 pays.

Le principal organe décisionnel, le Comité exécutif du CRPE, est composé d'un représentant de chaque organisation membre et tient une réunion annuelle d'une journée au cours du mois de mars, la veille de la réunion du Comité exécutif de la CES. Une conférence des Comités des femmes des organisations membres du CRPE a été organisée en octobre 2008 à Turin, avec des déléguées de 70 organisations de 53 pays. Elle a proposé la composition du Comité des femmes, incluant 12 membres, composition qui a été adoptée, tout comme les Statuts du Comité, en mars 2009 par le Conseil exécutif du CRPE. Trois représentantes du Comité des femmes ont été désignées pour siéger au Comité exécutif. Une conférence spéciale pour les jeunes s'est tenue en juillet 2009, faisant intervenir des représentants de 49 organisations membres de 29 pays. Elle a porté création du Comité des jeunes du CRPE composé de neuf membres et a adopté ses Statuts. Un(e) représentant(e) du Comité des jeunes siège au Comité exécutif du CRPE.

Les activités organisées par la CSI et la CES avec leurs organisations membres au cours de la période préalable à l'Assemblée constitutive se sont centrées sur deux domaines essentiels: le maintien des activités et de la coopération existantes au sein de la région, et l'élaboration des structures, de l'orientation du programme et des méthodes de travail de la nouvelle structure régionale. Les activités menées ont inclus des projets relatifs à la problématique hommes/femmes, à l'économie informelle, aux institutions financières internationales et régionales, aux droits syndicaux avec un accent particulier sur le Belarus, au développement syndical, au renforcement des capacités et aux activités de formation sur une ample gamme de sujets.

2. Activités du CRPE

La fondation du CRPE a permis de consolider les activités en cours dans la région ainsi que de lancer de nouvelles initiatives grâce à l'adoption par le Comité exécutif de plans d'action pour les années 2008-09 et 2009-10. Ces plans ont été élaborés en consultation avec les organisations affiliées, les FSI ainsi qu'avec les Fédérations sectorielles européennes et, dans des domaines d'intervention spécifiques tels que la migration, la traite des êtres humains, le travail forcé ou l'environnement, suite à un dialogue avec les ONG compétentes.

L'action en matière de droits syndicaux, de développement syndical, de syndicalisation, de recrutement et de dialogue social a constitué les thèmes principaux des deux plans d'action. Celui couvrant la période 2008-9 s'est également centré sur la migration et l'énergie, alors que celui pour les années 2009-10 a englobé l'action relative à la crise économique mondiale et ses répercussions sur le secteur public, ainsi que la santé et la sécurité au travail. Un travail préliminaire a également été entrepris sur l'amélioration de l'enseignement professionnel et des systèmes de formation dans la région.

Depuis sa fondation, le CRPE a mis en œuvre plus de 150 activités, portant sur les droits humains et syndicaux et la législation du travail; le dialogue social, la politique économique et de l'emploi; la politique sociale et les services publics; la discrimination; les travailleurs jeunes; le travail des enfants et le travail forcé; l'énergie; la migration, la syndicalisation et le recrutement syndical, l'éducation syndicale, la santé et la sécurité au travail et les questions sectorielles. Dans bon nombre de ces domaines, des groupes de travail ad hoc ou des unités de travail spéciales ont été mis en place en vue de faire progresser les travaux.

Outre les interventions aux côtés de la CES, le travail a été caractérisé par la coopération avec l'ACTRAV de l'OIT, avec le Centre de Turin de l'OIT et avec le Bureau de l'OIT pour l'Europe centrale et orientale ainsi qu'avec les organisations de solidarité.

Les écoles d'été annuelles du CRPE ont représenté d'importantes occasions de tenir des débats politiques détaillés et ont permis des échanges d'expériences dans un cadre ouvert et informel, avec une ample participation de l'ensemble de la région ainsi que des contributions d'experts sur les sujets débattus. L'école d'été de 2008, qui s'est tenue à Budapest du 1^{er} au 3 septembre 2008, s'est penchée essentiellement sur les questions relatives à la taxation et aux politiques de protection sociale, en particulier les réformes des régimes de retraite et des systèmes de santé. L'édition 2009 s'est tenue à Bratislava du 7 au 9 septembre 2009, et s'est centrée sur les répercussions de la crise économique mondiale; elle a également été l'occasion d'aborder les activités de la CSI en matière de droits humains et syndicaux et de constituer le réseau CRPE des droits humains et syndicaux. Au cours de la période en examen, le travail relatif à la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête de l'OIT dans le but de garantir le respect des droits syndicaux au Belarus a été une des actions prioritaires, tout comme la campagne en vue d'amender le Code du travail de Géorgie caractérisé par son antisindicalisme.

Des réunions portant spécifiquement sur un pays, à savoir le Belarus, Moldova et l'Ouzbékistan, ont réuni les organisations membres, la CSI, la CES, les FSI et les organisations de solidarité, afin de préparer des approches coordonnées pour faire face aux graves et persistantes violations des droits syndicaux dans ces pays.

La planification de la participation des organisations membres du CRPE à la Journée mondiale pour le travail décent du 7 octobre en 2008 et en 2009 a été un facteur essentiel qui a permis d'atteindre des niveaux de participation élevés à ces manifestations de la part des organisations syndicales de l'ensemble de la région.

Les activités relatives au travail des enfants ont inclus des réunions avec la Marche mondiale contre le travail des enfants les 19 et 20 mai 2008 à Moscou et du 15 au 18 septembre 2008 à Sofia. Ces réunions ont abordé, entre autres, la planification des futures activités dans la région en matière de lutte contre le travail des enfants, y compris la coopération avec le réseau de la Marche mondiale.

3. Comités des femmes et des jeunes

Le Comité des femmes du CRPE a également constitué une importante plateforme pour la mobilisation des femmes syndicalistes lors des événements du 7 octobre et d'autres activités telles que la Journée internationale de la femme du 8 mars, contribuant de la sorte à une visibilité accrue des questions de genre, et étayant le développement de réseaux actifs des femmes au sein de la région. Le Comité des femmes a également organisé la tenue annuelle d'une École pour les femmes et contribué activement aux débats politiques et activités du Comité des femmes de la CSI. Au cours de la période en examen, un accent particulier a été placé sur l'économie informelle, l'écart salarial, les questions liées à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, la place des femmes au sein des syndicats, et la violence à l'égard des femmes. La participation du Comité des femmes du CRPE au projet de la CSI/UNI « Décisions pour la vie » a représenté un vecteur important pour la réalisation de ce travail dans quatre pays. D'autres projets ont inclus la mise en œuvre d'activités sur la traite des êtres humains et le travail forcé. Par ailleurs, une étroite coopération avec le Comité des femmes de la CES a été maintenue.

Le Comité des jeunes du CRPE a mis en avant des propositions à inclure dans les plans d'action qui ont été adoptés par le Comité exécutif, et a centré ses activités sur le chômage des jeunes, incluant le travail précaire, l'impact de la crise économique sur les jeunes, le recrutement et la syndicalisation des jeunes travailleurs ainsi que l'éducation et la formation professionnelles. Il a travaillé en étroite coopération avec le Comités des jeunes de la CES et le Comité de la jeunesse de la CSI, et contribué à assurer la visibilité des jeunes travailleurs lors des événements du 7 octobre grâce à des manifestations novatrices et créatives organisées dans plusieurs pays.

4. Activités sous-régionales

Les deux structures sous-régionales ont été des vecteurs pour l'élaboration et la mise en œuvre des activités du CRPE dans la région balte (Réseau de coopération syndicale de la mer Baltique) et en Europe du Sud-Est (Forum syndical d'Europe du Sud-Est). Des représentants du CRPE ont pris part aux réunions de ces deux structures, et un échange d'informations a lieu régulièrement en vue de garantir la cohérence et la synergie. Les réunions annuelles des organisations membres de la sous-région du Caucase avaient la même finalité.

Des visites de dirigeants du CRPE aux différentes sous-régions ont également été un vecteur important de communication directe et ont renforcé le profil de la structure régionale. Ces visites portaient essentiellement sur la promotion des normes de l'OIT et sur le Modèle social européen, notamment par le biais de réunions avec les organisations membres, avec des ministres du gouvernement, avec des commissions parlementaires et des experts de divers domaines. Des visites en Russie et en Ukraine ont eu lieu en février 2008, en Croatie à l'occasion d'une réunion du forum syndical d'Europe du Sud-Est en avril 2009 et à Vilnius pour une réunion avec les organisations affiliées des pays baltes en juin 2009. La gestion quotidienne des activités et des communications avec les organisations membres est également assurée au moyen des bureaux sous-régionaux de Moscou, de Sarajevo et de Vilnius.

Le site web du CRPE et un bulletin d'information mensuel ont en outre facilité à la fois la transmission de l'information aux organisations membres sur les activités du CRPE et sur les questions politiques, et l'échange d'information entre organisations membres.

5. Union européenne et Conseil de l'Europe

La coopération avec la CES a également englobé les apports du CRPE sur les questions européennes pertinentes relevant de l'éventail des activités du CRPE et portant en outre sur l'élargissement de l'UE. De surcroît, une coopération a été mise en place avec l'Institut syndical européen, en particulier en ce qui concerne la Conférence régionale européenne de l'OIT en février 2008. Avec l'aide de la CES, le CRPE a développé ses contacts avec les Directions générales de l'UE et avec le Comité économique et social européen sur les questions revêtant une importance particulière pour les organisations membres du CRPE. Par ailleurs, des représentants du CRPE ont contribué aux événements régionaux organisés par la DG Emploi en Europe du Sud-Est et par la DG Élargissement dans les régions relevant de la politique du partenariat oriental. Compte tenu du fait que la couverture géographique du CRPE coïncide amplement avec les membres du Conseil de l'Europe et que la plupart des pays du CRPE ont ratifié la Charte sociale européenne, la priorité a également été accordée à faire le meilleur usage possible du Conseil et de la Charte, notamment par le biais des événements organisés à Tbilissi et à Budapest en 2007 ainsi qu'à Banja Luka et à Bucarest en 2008. Le CRPE a également pris part à une Conférence ministérielle du Conseil de l'Europe sur la migration, organisée à Kiev en septembre 2008.

CHAPITRE 14

MOYEN-ORIENT

1. Contexte général et principaux développements syndicaux

Au cours de la période sous-revue, les conflits armés préexistants ont continué à secouer cette région : les séquelles de la guerre en 2006 dans le sud du Liban ont maintenu ce pays dans un climat de division interne et de tension, la guerre de Gaza en 2008 a eu de très graves conséquences sur les conditions de vie peuple palestinien et a entraîné une interruption prolongée du processus de paix, la violence quotidienne en Irak s'est poursuivie privant ce pays de la sécurité et de la stabilité nécessaires à sa reconstruction. En plus de la situation dramatique au Darfour et la rébellion armée, en 2009, au Yémen.

Outre ces foyers de permanente tension, le Moyen-Orient a connu au cours de cette période une aggravation sans précédent de la pauvreté et du chômage sous les effets consécutifs des crises internationales alimentaire, énergétique et finalement financière. Dans ce contexte, certains gouvernements de la région ont continué à ne pas reconnaître les droits syndicaux, tandis que d'autres ont tenté par tous les moyens de mettre sous contrôle les organisations syndicales. Malgré toutes ces contraintes, le mouvement syndical est parvenu dans certains pays à défendre le niveau de vie des travailleurs et quelques progrès ont été enregistrés au niveau des législations du travail : Oman a promulgué un décret autorisant la création d'une organisation syndicale, Bahreïn a amélioré les conditions légales de séjour pour les travailleurs migrants, en Egypte, le premier syndicat indépendant a été autorisé, ainsi qu'une association de soutien aux travailleurs (CTUWS) et le Maroc et la Jordanie ont décidé de mettre en place de Conseils tripartites pour promouvoir le dialogue social.

Mais, de façon générale, il n'a pas été enregistré de progrès significatifs en matière de libertés syndicales: en **Palestine** la situation économique et sociale s'est profondément détériorée entraînant un taux de chômage de plus de près de 60 %. Lors de la guerre à Gaza, le siège de la PGFTU a été bombardé et la maison de l'un de ses dirigeants encerclée et complètement détruite. Pour se rendre à leur travail, les palestiniens qui travaillent en Israël doivent se soumettre quotidiennement à de multiples contrôles. En **Israël**, grâce au recours déposé par le Histadrut, la Haute Cour s'est prononcée pour l'égalité de rémunération pour les palestiniens mais cette décision n'est pas encore introduite dans la loi. Selon l'Association israélienne des droits civils, 92 % des employeurs étaient en 2006 en violation de la législation du travail. Au **Liban**, après la guerre de 2006, les conditions de vie des travailleurs se sont encore détériorées sous l'effet des pertes d'emploi et le niveau des salaires qui a stagné de 1996 à 2008. Dans ce contexte, les lois restrictives de l'activité syndicale ont été maintenues, ainsi que les ingérences du ministère du Travail dans la vie syndicale. Quatre cent mille Palestiniens continuent à vivre dans les camps de réfugiés au Liban avec l'interdiction d'exercer 56 professions.

En **Jordanie**, les fonctionnaires et les employés de maison n'ont pas le droit d'adhérer à des syndicats et ne sont pas couverts par le code du travail, ainsi que les travailleurs migrants. La GFJTU a demandé en 2008 le droit d'affiliation syndicale pour les travailleurs migrants, mais les autorités ont refusé. En **Egypte**, où les mobilisations syndicales ont été les plus fréquentes, les travailleurs ont revendiqué des augmentations de salaires, mais aussi leur droit de créer des syndicats indépendants.

En Libye, malgré le désengagement progressif de l'Etat des activités économiques, les autorités tentent encore à garder sous contrôle l'unique organisation syndicale du pays. En **Tunisie**, des syndicalistes ont été condamnés à de très lourdes peines de prison pour avoir manifesté contre le chômage, avant d'être libérés, après avoir passé plus d'une année en prison. En 2009, le syndicat des journalistes a été décapité pour avoir publié un rapport critique sur la liberté d'expression dans ce pays. En **Algérie**, les syndicats indépendants, pourtant légalement reconnus, ont continué à être en butte à diverses pressions gouvernementales et les mobilisations dont ils sont à l'origine sont sévèrement réprimées. Au **Maroc**, le gouvernement a rejeté les demandes d'augmentation de salaires présentées par les organisations syndicales, entraînant un nombre inégalée de mobilisations syndicales et de grèves dans tous les secteurs. En **Mauritanie**, la junte militaire a tenté en 2008 d'amender le Code du travail dans le sens d'une aggravation des peines pour activité syndicale et a suspendu les subventions publiques pour les syndicats qui contestaient sa légitimité.

L'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis ont continué à ne pas reconnaître le droit syndical. Au **Qatar**, le Code du travail de 2005 a autorisé la création d'une organisation syndicale, mais à compétence limitée, interdite aux migrants et circonscrites à certaines entreprises du secteur privé. A **Oman**, les autorités ont accepté en 2007 le principe de la création d'une centrale syndicale, n'ont pas encore permis la tenue de son congrès constitutif. Au **Koweït**, malgré la ratification des Conventions 87 et 98, les autorités n'ont pas encore promulgué le nouveau code travail qui a été pourtant approuvé dans un cadre tripartite depuis 2003. Au **Bahreïn**, le décret de 2006 interdisant le licenciement pour activités syndicale a permis à GFBTU de mener avec succès plusieurs mobilisations pour contraindre des employeurs à réintégrer des syndicalistes licenciés. Dans ce pays, les autorités ont décidé en 2009 la suppression du 'système de parrainage' qui permettait jusqu'ici – dans tous les pays du Golfe – aux employeurs d'ordonner l'expulsion de leurs employés vers leur pays d'origine.

Partout dans les pays du Golfe, les travailleurs migrants demeurent privés de leurs droits fondamentaux et continuent d'être victimes de graves abus, notamment dans le secteur du bâtiment, des zones franches d'exportation et du salariat domestique. Dans la plupart des cas, les mouvements de protestation en croissance des migrants entraînent des expulsions collectives. Au **Yémen**, l'activité de GFWTUY est encore limitée par les diverses restrictions prévues par le code du travail, la violation du droit syndical dans le secteur privé et le recours fréquent des autorités à la violence policière. Au **Soudan** et en **Syrie**, les autorités ont maintenu le monopole de la représentation syndicale au bénéfice des organisations officielles qui dépendent du parti au pouvoir. En **Irak**, le gouvernement est intervenu sans cesse dans les affaires syndicales, a confisqué les finances des organisations et a interdit la tenue de leurs congrès. Il a prévu, fin 2009, d'organiser lui-même le Congrès de la GFIW. En **Iran**, les autorités ont réprimé systématiquement les mobilisations ouvrières, ont interdit les manifestations du 1^{er} mai et emprisonné des centaines de syndicalistes.

2. Activité dans la région et Programme régional pour le renforcement syndical

Au cours de cette période, la CSI a renforcé son secrétariat en créant un nouveau poste au siège de coordinateur régional pour les pays arabes et le Moyen-Orient et a organisé trois sessions de «la Réunion pour le renforcement des organisations syndicales dans les pays arabes et au Moyen-Orient», (12-13 novembre 2007, 20-21 novembre 2008 et 2-3 juillet 2009). Ces sessions ont eu lieu à Bruxelles, avec une participation, en croissance d'une année à l'autre, des organisations affiliées de la région et d'Europe, ainsi que des représentants des FSI et des agences de coopération.

Chacune des sessions a passé en revue les derniers développements sur la scène syndicale régionale et a émis des conclusions qui ont été soumises au Conseil Général de la CSI. Lors de sa deuxième session, la Réunion annuelle a adopté un document portant « *Eléments d'une stratégie syndicale régionale* », qui précise les principales lignes d'action de la CSI dans la région : (a) la défense des droits et libertés syndicales, (b) la promotion du travail décent et (c) la contribution à la solution des conflits, à la stabilité et à la paix dans la région.

Lors de cette deuxième session et au terme d'une discussion exhaustive sur l'état de la coopération syndicale dans la région, la Réunion annuelle a recommandé la constitution - en coopération avec le Bureau régional du BIT - d'un Groupe de travail chargé de faire des propositions susceptibles de garantir une meilleure la coordination entre tous les partenaires actifs dans la région et de rendre plus efficaces les actions dans ce domaine. Réuni, en mars 2008 à Beyrouth, ce Groupe de travail des experts du BIT, des représentants des SPI et des autres partenaires a recommandé un *Cadre thématique prioritaire* pour les activités de coopération et a proposé la mise en place d'un *Groupe de contact* entre la CSI et ses partenaires dans la région. Lors de sa troisième session, la Réunion a examiné l'impact social de la crise internationale dans la région et a adopté un *Programme d'action syndical* en réaction aux effets sociaux de la crise. D'autre part, la CSI a renforcé sa capacité de communication au niveau de cette région en mettant en ligne une version en langue arabe de son web site, ainsi que la mise en place d'un deuxième site web consacré à la dissémination de l'information sur les violations des libertés syndicales dans la région.

Le Bureau des projets de la CSI à Amman a continué à apporter son appui aux organisations affiliées dans la région dans le domaine de la formation et a poursuivi la mise en œuvre des programmes établis en coopération avec LO-Norvège, LO-Suède, CTC-Canada et Centre de Solidarité en direction de Bahreïn, Koweït, Palestine, Jordanie et Irak. D'autre part, la CSI a maintenu ses relations de coopération avec l'Union syndicale des travailleurs du Maghreb arabe (USTMA) et la Confédération internationale des syndicats arabes (CISA) à travers le Forum syndical Euromed, qui a été mis en place, en 1999, en associations avec ces deux organisations et en partenariat avec la Confédération européenne des syndicats (CES). Dans ce cadre, la CSI a été associée à la réalisation d'un programme triennal de formation pour les dirigeants des organisations affiliées dans la région, dont l'objectif était le renforcement des capacités internes des organisations syndicales en matière d'adaptation organisationnelle et d'amélioration de la gestion administrative et financière des syndicats.

D'autre part, la CSI a apporté un soutien actif à ses affiliés de Palestine, de Mauritanie, du Bahreïn, aux syndicalistes indépendants en Egypte et en Iran et poursuit actuellement une campagne de solidarité avec le mouvement syndical irakien, en coopération avec TUC.

Au cours de la prochaine période, la CSI aura à poursuivre les actions précitées à travers la réalisation d'un Programme de renforcement syndical, fondé sur les Résolutions de la 4^e et 5^e session du Conseil général de la CSI sur le Moyen-Orient, qui recommandent :

- le renforcement des capacités internes des organisations affiliées dans la région dans les domaines de l'indépendance syndicale, de la démocratie interne et de l'amélioration des méthodes internes de gestion administrative et financière;
- Le renforcement des capacités de la CSI et de ses organisations affiliées dans la région dans la promotion des droits et libertés syndicales et, notamment, dans la défense des groupes les plus vulnérables tels que les femmes, les migrants et les travailleurs du secteur informel;

- Le renforcement de la cohésion régionale entre les organisations affiliées de la CSI sur la base des objectifs à moyen et long terme définis dans le document « *Eléments d'une stratégie syndicale régionale* »;
- Le renforcement dans le cadre du « Groupe de contact » de la coordination entre tous les partenaires dans la région en vue d'une grande complémentarité et efficacité des programmes de coopération;
- Le renforcement des autres cadres de la coopération syndicale dans la région, tel que le Forum syndical Euromed, en introduisant des améliorations au niveau de leurs structures, programmes et méthodes de travail.

3. Promotion de la paix et résolution des conflits régionaux

En juin 2007, le secrétaire général de la CSI a rendu visite au Histadrut (Israël) et la PGFTU (Palestine) et il a eu avec chacune de ces deux organisations des discussions sur la situation des travailleurs palestiniens dans les entreprises israéliennes et les discriminations dont ils sont victimes. La médiation du secrétaire général a abouti à la signature, en août 2007, d'un accord historique où les deux organisations s'engagent à défendre conjointement le plein respect des droits des travailleurs palestiniens et déclarent que les relations futures entre PGFTU et Histadrut seront basées sur les négociations, le dialogue et les initiatives conjointes pour la promotion de la coexistence et de la fraternité entre les deux peuples. En vertu de cet Accord, les deux parties ont convenu de mettre en œuvre l'Accord signé en 1995 - mais qui n'a pu être complètement appliqué - relatif au remboursement des cotisations des travailleurs palestiniens en Israël. Depuis, les engagements pris des deux côtés ont été respectés et l'Accord est entré en vigueur à la satisfaction des deux parties.

A l'occasion de la 3^e session de la Réunion régionale annuelle, le secrétaire général de la CSI a renouvelé ses efforts pour le renforcement du dialogue entre le Histadrut et la PGFTU en invitant les représentants des deux organisations à une session spéciale sur les perspectives de la paix dans la région à laquelle ont été invités tous les participants. Lors de cette discussion, les deux parties ont réaffirmé de nouveau leur détermination des de joindre leurs efforts pour la promotion de la paix dans la région. Au cours de la prochaine période, la CSI poursuivra son action pour apporter sa contribution à la recherche d'une solution de paix juste et durable du conflit israélo-palestinien, qui soit fondée sur le droit international et basée sur la coexistence de deux États souverains.

Durant le conflit à Gaza en décembre 2008 et janvier 2009, la CSI a lancé un appel humanitaire afin de fournir de l'aide aux victimes de la dévastation massive à Gaza. Le premier transfert de fonds recueillis à la suite de cet appel a été effectué dans le cadre d'une action humanitaire conjointe menée avec la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF), la PGFTU Palestine et la GFJTU Jordanie. La CSI a prié l'agence des Nations unies responsable de l'aide humanitaire, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), d'aider à distribuer l'aide provenant des fonds recueillis dans le cadre de cet appel. L'UNRWA a cependant indiqué qu'il n'était pas en mesure de le faire. Les efforts ont continué d'être déployés jusqu'à la fin de la période considérée, en concertation avec les représentants de la PGFTU et de l'Autorité nationale palestinienne, en vue d'identifier des moyens alternatifs de fournir l'aide. Toutefois, en raison de la situation politique complexe et des lourdes restrictions imposées aux frontières de Gaza par Israël, il n'était toujours pas possible, fin 2009, de fournir toute nouvelle aide conformément aux objectifs de l'appel de fonds.

CHAPITRE 15

FRANCOPHONIE SYNDICALE

La Francophonie syndicale (FS) regroupe les organisations affiliées ayant la langue française en partage et a pour but de promouvoir la coopération mutuelle et de représenter le mouvement syndical international auprès de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).

Le 1^{er} novembre 2006, la Francophonie syndicale a tenu une assemblée générale à Vienne en marge du Congrès fondateur de la CSI. Le thème central des discussions était la place et le rôle de la Francophonie syndicale (FS) dans le contexte du mouvement syndical international unifié. L'Assemblée générale a connu la participation d'un grand nombre de membres grâce notamment à l'unification de l'ex CISL, de l'ex CMT et d'autres groupes d'organisations syndicales indépendantes, portant ainsi le nombre d'organisations membres à 87, regroupant près de 20 millions de travailleuses et de travailleurs. C'est dans ce nouveau contexte que la FS de la CSI s'est engagée à travailler pour consolider l'unification du mouvement syndical international par le renforcement des capacités de tous ses membres.

Le 28 novembre 2007, en marge des assises du Congrès constitutif de la CSI-Afrique, une assemblée générale de la FS s'est tenue et a porté sur la lutte contre le VIH/SIDA, la promotion des droits des femmes pour l'accès à un emploi décent et la participation au développement de leur société.

Du 15 au 17 mai 2008, la FS a participé aux travaux de la 5^e Conférence des OING/OSC à Caraquet (Canada). Sa participation aux débats a permis de faire entendre la voix des travailleuses et des travailleurs dans l'espace francophone. Ces délégués ont également exprimé le point de vue syndical sur les questions inscrites au débat, à savoir: gouvernance et démocratie, environnement et langue française.

Du 14 au 16 octobre 2008, la FS a organisé, grâce à la contribution de l'OIF et des organisations des pays industrialisés membres du Comité consultatif, un Forum syndical à Montréal en marge du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement sur le thème « La contribution du mouvement syndical à la promotion de la démocratie, la bonne gouvernance, la protection de l'environnement et le dialogue social et interculturel ». Les débats ont permis de publier une déclaration qui a été transmise aux responsables du Sommet à Québec.

En marge des événements importants et à caractère international, la FS organise, chaque année, une réunion au mois de juin à Genève à l'occasion de la Conférence internationale du travail de l'OIT. C'est l'occasion de faire le compte rendu des activités menées aux membres, de dégager les perspectives et de partager les informations nationales et internationales dans l'espace francophone.

Par ailleurs, la FS publie, chaque année, une déclaration à l'occasion de la Journée internationale de la francophonie le 20 mars en s'inspirant du thème retenu par l'OIF. Cette déclaration est publiée à travers le réseau de communication de la CSI et remise à la presse nationale et internationale dans l'espace francophone.

Dans le cadre des relations bilatérales, la FS tient, selon les besoins, des séances de travail avec les structures compétentes de l'OIF pour discuter des domaines de

coopération ainsi que des modalités d'appui possibles. C'est dans cet esprit qu'en mai 2009, à Bruxelles, la FS a eu une réunion avec le responsable de l'OIF chargé des liaisons avec les organisations de la société civile, pour définir de nouveaux axes de travail dans la perspective de l'année 2010. Elle se réunit toujours en marge des réunions statutaires de la CSI et à la veille de chaque Assemblée générale.

Le Comité consultatif de la FS est chargé d'élaborer le programme d'action et de veiller à la réalisation de ses objectifs et rend compte des activités à l'Assemblée générale.

Des contacts ont été également entrepris pour établir des échanges et une coopération entre la FS et le Commonwealth Trade Union Group. Cette initiative est soutenue par l'OIF.

CHAPITRE 16

LE GROUPE SYNDICAL DU COMMONWEALTH

La CSI a assuré le secrétariat du Groupe syndical du Commonwealth (Commonwealth Trade Union Group – CTUG), qui succède au Conseil syndical du Commonwealth, durant la période considérée. Le CTUG regroupe des organisations syndicales représentant quelque 30 millions de travailleurs/euses dans 53 pays du Commonwealth, en vue de promouvoir les droits syndicaux et autres droits humains, la démocratie et la bonne gouvernance.

Le CTUG a continué de travailler étroitement avec les institutions du Commonwealth, en particulier la Commonwealth Foundation, avec laquelle il a collaboré dans l'organisation d'un atelier syndical intitulé « Concrétiser le potentiel humain à travers le respect des droits des travailleurs » dans le cadre du Commonwealth People's Forum (CPF) à Kampala, Ouganda, le 20 novembre 2007. L'atelier avait pour but de promouvoir l'importance du travail décent et le besoin de ratifier les Conventions de l'OIT, en particulier les Conventions fondamentales, par tous les pays du Commonwealth.

Le CTUG a également fait une déclaration lors de la Réunion bisannuelle des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth (CHOGM), tenue à Kampala à la suite du CPF, lançant un appel pour la démocratie, la bonne gouvernance et les droits syndicaux, et demandant au Secrétariat du Commonwealth de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir des progrès dans le cadre de la ratification universelle des Conventions fondamentales de l'OIT par tous les pays du Commonwealth. Le CTUG a, en outre, publié une déclaration dans laquelle il met en exergue plusieurs propositions d'action particulières pour le Commonwealth, et a appelé le Commonwealth à maintenir la pression exercée sur le Zimbabwe jusqu'à ce que le régime apporte des améliorations fondamentales à la situation des droits humains, respecte pleinement les normes fondamentales du travail et mette fin au harcèlement dont sont victimes les syndicalistes.

Les propositions du CTUG ont été incorporées dans la déclaration de la Commonwealth Foundation intitulée « Le travail décent » (« *Decent Work* »), qui a été présentée par le CPF à la CHOGM à Kampala.

Dans sa déclaration à la CHOGM en novembre 2009 à Trinidad-et-Tobago, le CTUG a exhorté les chefs de gouvernement à entériner le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT, adopté en juin 2009, afin de garantir que l'emploi et la protection sociale soient placés au cœur des efforts de relance économique. Le CTUG a participé aux Assemblées organisées par le CPF préalablement à la CHOGM en 2009 sur le thème « Partenariat pour un futur plus équitable et durable » et a soumis des propositions sur chaque thème débattu par le CPF.

Le CTUG a tenu ses réunions annuelles lors de la Conférence internationale du travail à Genève le 10 juin 2007, le 15 juin 2008 et le 14 juin 2009. La réunion de 2007 a porté sur le thème de la CHOGM de 2007 « Transformer les sociétés du Commonwealth pour assurer un développement politique, économique et humain » et a élaboré des propositions pour faire pression sur les gouvernements du Commonwealth, dont certains ont assuré un suivi des questions soulevées par le CTUG. Le directeur adjoint de la Commonwealth Foundation, M. Vijay Krishnarayan, a pris la parole

durant la réunion du CTUG de 2008, dont la majeure partie était consacrée au débat sur les interactions du CTUG et de ses organisations membres avec la Fondation. L'intervention de Mme Mmasekgoa Masire-Mwamba, secrétaire générale adjointe du Commonwealth, a constitué un point marquant de la réunion de 2009.

Le CTUG a également organisé la participation d'une représentante de la centrale syndicale Malaysian Trade Union Congress au programme d'études pour la jeunesse « Commonwealth Youth Study Programme », organisé en Inde du 27 au 31 juillet 2009.



LISTE DES ORGANISATIONS AFFILIÉES - EFFECTIFS DÉCLARÉS -

<i>Pays</i>	<i>Organisation</i>	<i>Novembre 2006</i>	<i>Octobre 2009</i>
Afrique du Sud	Confederation of South African Workers' Unions (CONSAWU)	200.000	290.000
	Congress of South African Trade Unions (COSATU)	1.800.000	1.800.000
	Federation of Unions of South Africa (FEDUSA)	360.000	360.000
	National Council of Trade Unions (NACTU)	310.000	310.000
Albanie	Confédération des syndicats d'Albanie (KSSH)	105.000	105.000
	Union des syndicats indépendants d'Albanie (BSPSH)	83.847	83.847
Algérie	Union générale des travailleurs algériens (UGTA)	1.532.968	1.532.968
Allemagne	Deutscher Gewerkschaftsbund (DGB)	6.500.000	6.000.000
Angola	Central Geral de Sindicatos Independentes e Livres de Angola (CGSILA)	51.000	51.000
	União Nacional dos Trabalhadores de Angola (UNTA-CS)	159.012	159.012
Antigua-et-Barbuda	Antigua & Barbuda Public Service Association (ABPSA)	365	365
	Antigua & Barbuda Workers' Union (ABWU)	3.000	3.000
Argentine	Central de los Trabajadores Argentinos (CTA)	1.127.000	600.000
	Confederación General del Trabajo de la República Argentina (CGT)	4.401.023	4.401.023
Aruba	Federacion di Trahadornan di Aruba (FTA)	3.000	2.507
Australie	Australian Council of Trade Unions (ACTU)	1.866.000	1.866.000
Autriche	Österreichischer Gewerkschaftsbund (ÖGB)	1.061.912	1.109.211
Azerbaïdjan	Azerbaycan Hemkarlar Ittifaqlari Konfederasiyasi (AHIK)	735.000	735.000
Bahreïn	General Federation of Bahrain Trade Unions (GFBTU)	10.000	10.000
Bangladesh	Bangladesh Free Trade Union Congress (BFTUC)	85.000	85.000
	Bangladesh Jatyatabadi Sramik Dal (BJSD)	180.000	180.000
	Bangladesh Labour Federation (BLF)	102.000	102.000
	Bangladesh Mukto Sramik Federation (BMSF)	40.000	204.000
	Bangladesh Sanjukta Sramik Federation (BSSF)	101.500	155.000
	Jatio Sramik League (JSL)	150.000	150.000
Barbade	Barbados Workers' Union (BWU)	15.000	15.000
Belarus	Congrès des syndicats démocratiques du Belarus (BKDP)	9.000	9.000
Belgique	Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (CGSLB)	230.000	265.000
	Confédération des syndicats chrétiens (CSC-ACV)	1.550.000	1.528.644
	Fédération générale du travail de Belgique (FGTB)	1.367.000	1.434.527
Belize	Christian Workers' Union (CWU) ¹	2.500	-
Bénin	Confédération des organisations syndicales indépendantes du Bénin (COSI)	37.860	53.470
	Confédération des syndicats autonomes du Bénin (CSA)	53.000	53.000
	Confédération générale des travailleurs du Bénin (CGTB)	51.525	51.525
	Union nationale des syndicats des travailleurs du Bénin (UNSTB)	36.000	36.000
Bermudes	Bermuda Industrial Union (BIU)	5.000	5.000
	Bermuda Trade Union Congress (BTUC)	4.955	5.000

¹ Retrait de l'affiliation en octobre 2009

Annexe I

Birmanie	Federation of Trade Unions – Burma (FTUB) ²	-	10.000
Bonaire	Federación Boneriana di Trabao (FEDEBON)	500	500
Bosnie-Herzégovine	Konfederacija Sindikata Bosne I Hercegovine (KSBiH)	428.163	223.000
Botswana	Botswana Federation of Trade Unions (BFTU) ³	-	55.270
Brésil	Central Autonoma de Trabalhadores (CAT) ⁴	700.000	-
	Central Única dos Trabalhadores (CUT)	3.500.000	7.464.846
	Confederação Geral dos Trabalhadores (CGT) ⁵	600.000	-
	Confederação Nacional das Profissões Liberais (CNPL)	260.000	260.000
	Força Sindical (FS)	2.100.000	2.100.000
	Social Democracia Sindical (SDS) ⁶	50.200	-
	União Geral dos Trabalhadores (UGT) ⁷	-	1.350.200
Bulgarie	Confederation of Independent Trade Unions in Bulgaria (CITUB / KNSB)	250.010	220.000
	Confédération du travail PODKREPA	154.000	153.350
Burkina Faso	Confédération nationale des travailleurs burkinabé (CNTB)	10.500	10.500
	Confédération syndicale burkinabé (CSB)	14.536	18.986
	Organisation nationale des syndicats libres (ONSL)	42.500	42.500
	Union syndicale des travailleurs du Burkina (USTB)	8.700	8.700
Burundi	Confédération des syndicats du Burundi (COSYBU)	12.000	12.000
	Confédération syndicale du Burundi (CSB)	5.500	5.500
Cameroun	Confédération syndicale des travailleurs du Cameroun (CSTC)	200.000	200.000
	Unions des syndicats libres du Cameroun (USLC)	50.000	50.000
Canada	Canadian Labour Congress / Congrès du travail du Canada (CLC-CTC)	1.500.000	1.568.000
	Centrale des syndicats démocratiques (CSD)	70.000	70.000
	Christian Labour Association of Canada (CLAC)	38.000	50.985
	Confédération des syndicats nationaux (CSN)	300.000	300.000
Cap-Vert	Confederação Cabo Verdiana dos Sindicatos Livres (CCVSL) ⁸	-	19.786
	União Nacional dos Trabalhadores de Cabo Verde - Central Sindical (UNTC-CS)	15.000	15.000
Chili	Central Autónoma de Trabajadores de Chile (CAT)	107.000	107.000
	Central Unitaria de Trabajadores de Chile (CUT)	400.000	400.000
Chypre	Fédération des syndicats turco-chyprites (TÜRK-SEN)	3.005	3.505
	Confédération des travailleurs de Chypre (SEK)	67.000	64.945
	Fédération démocratique du travail de Chypre (DEOK)	8.221	9.250
Colombie	Central Unitaria de Trabajadores (CUT)	860.000	860.000
	Confederación de Trabajadores de Colombia (CTC)	400.000	250.000
	Confederación General del Trabajo (CGT)	700.000	700.000
Comores	Confédération des travailleuses et travailleurs des Comores (CTTC) ⁹	-	5.000

² Affiliation en octobre 2009

³ Affiliation en décembre 2007

⁴ Fusion en vue de la création d'une nouvelle organisation UGT

⁵ Fusion en vue de la création d'une nouvelle organisation UGT

⁶ Fusion en vue de la création d'une nouvelle organisation UGT

⁷ Transfert de l'affiliation suite à la fusion entre la CAT, la CGT et la SDS en vue de la création d'une nouvelle organisation UGT en décembre 2007

⁸ Affiliation en octobre 2009

⁹ Affiliation en décembre 2007

Annexe I

Congo	Confédération des syndicats libres et autonomes du Congo (COSYLAC)	18.735	18.735
	Confédération syndicale congolaise (CSC)	25.000	25.000
	Confédération syndicale des travailleurs du Congo (CSTC)	68.500	68.500
Congo, République démocratique du	Confédération démocratique du travail (CDT)	51.000	51.000
	Confédération syndicale du Congo (CSC)	100.000	100.000
	Union nationale des travailleurs du Congo (UNTC)	51.000	51.000
Corée du Sud	Federation of Korean Trade Unions (FKTU)	520.000	870.000
	Korean Confederation of Trade Unions (KCTU)	500.100	812.500
Costa Rica	Central del Movimiento de Trabajadores Costarricenses (CMTC)	108.000	108.000
	Confederación de Trabajadores Rerum Novarum (CTRNL)	30.000	30.000
Côte d'Ivoire	Confédération des syndicats libres de Côte d'Ivoire (DIGNITE)	100.000	120.000
	Union générale des travailleurs de Côte d'Ivoire (UGTCI)	208.129	208.129
Croatie	Syndicats indépendants de Croatie - Nezavisni Hrvatski Sindikati (NHS)	-	87.313
	Union of Autonomous Trade Unions of Croatia (UATUC)	211.205	164.732
Curaçao	Central General di Trahadonan di Corsow (CGTC)	5.380	5.380
	Sentral di Sindikatonan di Korsou (SSK)	4.000	4.000
Danemark	Akademikernes Centralorganisation (AC)	170.907	147.116
	Funktionærernes og Tjenestemaendenes Faellesrad (FTF)	350.000	350.000
	Landsorganisationen i Danmark (LO)	1.100.710	1.251.367
Djibouti	Union djiboutienne du travail (UDT)	13.000	13.000
Dominique	Dominica Amalgamated Workers' Union (DAWU)	2.500	2.500
	Dominica Trade Union (DTU)	820	820
	Waterfront & Allied Workers' Union (WAWU)	1.000	1.000
El Salvador	Central Autónoma de Trabajadores Salvadoreños (CATS)	30.000	30.000
	Central de Trabajadores Democráticos de El Salvador (CTD)	50.000	50.000
Équateur	Central Ecuatoriana de Organizaciones Clasisitas (CEDOC)	62.500	62.500
	Confederación Ecuatoriana de Organizaciones Sindicales Libres (CEOSL)	110.000	110.000
Erythrée	National Confederation of Eritrean Workers (NCEW)	26.000	26.000
Espagne	Confederación Sindical de Comisiones Obreras (CC.OO.)	831.900	1.200.000
	Euskal Sindikatua ELA	110.000	115.000
	Unión General de Trabajadores (UGT)	810.000	810.000
	Unión Sindical Obrera (USO)	110.000	110.000
Estonie	Confédération des syndicats estoniens (EAKL)	43.000	43.000
États-Unis	American Federation of Labor and Congress of Industrial Organizations (AFL-CIO)	8.839.000	8.400.000
Éthiopie	Confederation of Ethiopian Trade Unions (CETU)	203.560	203.560
Fédération de Russie	Confédération panrusse du travail (VKT)	1.300.000	1.300.000
	Confédération du travail de Russie (KTR)	1.250.000	1.250.000
	Fédération des syndicats indépendants de Russie (FNPR)	27.800.000	27.800.000
Fidji	Fiji Trades Union Congress (FTUC)	33.000	33.000
Finlande	Confédération des syndicats des travailleurs diplômés de l'enseignement supérieur et des cadres (AKAVA)	311.867	374.754
	Confédération finlandaise des employés salariés (STTK)	423.000	424.000
	Suomen Ammattiliittojen Keskusjärjestö (SAK)	900.000	800.000

Annexe I

France	Confédération française démocratique du travail (CFDT)	806.829	803.635
	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)	140.000	140.000
	Confédération générale du travail (CGT)	711.000	660.000
	Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO)	800.000	800.000
	Union interprofessionnelle de la Réunion (UIR- CFDT)	16.000	16.000
Gabon	Confédération gabonaise des syndicats libres (CGSL)	19.000	19.000
	Confédération syndicale gabonaise (COSYGA)	14.610	22.800
Gambie	Gambia Workers' Confederation (GWC)	52.000	52.000
Géorgie	Georgian Trade Union Confederation (GTUC)	200.000	235.824
Ghana	Ghana Federation of Labour (GFL)	10.545	48.200
	Trades Union Congress Ghana (TUC)	275.000	275.000
Grande-Bretagne	Trades Union Congress (TUC)	6.463.197	6.202.260
Grèce	Confédération générale grecque du travail (GSEE)	300.000	300.000
Grenade	Grenada Trades' Union Council (GTUC)	8.000	8.000
Guatemala	Central General de Trabajadores de Guatemala (CGTG)	60.000	60.000
	Confederación de Unidad Sindical de Guatemala (CUSG)	30.000	30.000
	Unión Sindical de Trabajadores de Guatemala (UNSI TRAGUA) ¹⁰	-	17.500
Guinée	Confédération nationale de travailleurs de Guinée (CNTG)	100.500	100.500
	Organisation nationale des syndicats libres de Guinée (ONSLG)	43.000	43.000
	Union syndicale des travailleurs de Guinée (USTG)	41.000	41.000
Guinée-Bissau	Union nationale des travailleurs de Guinée-Bissau (UNTGB)	50.000	50.000
Guyane	Guyana Trades Union Congress (GTUC) ¹¹	15.000	-
Haïti	Confédération des travailleurs haïtiens (CTH)	6.000	65.000
Honduras	Central General de Trabajadores (CGT)	250.000	250.000
	Confederación de Trabajadores de Honduras (CTH)	55.000	55.000
	Confederación Unitaria de Trabajadores de Honduras (CUTH)	295.000	295.000
Hong Kong RAS, Chine	Hong Kong and Kowloon Trades Union Council (HKTUC)	5.000	5.000
	Hong Kong Confederation of Trade Unions (HKCTU)	170.000	170.000
	Joint Organization of Unions - Hong Kong (JOU)	3.000	3.000
Hongrie	Autonomous Trade Union Confederation (ATUC)	137.000	120.000
	Ligue démocratique des syndicats indépendants (LIGA)	101.000	103.000
	Confédération nationale des syndicats hongrois (MSZOSZ)	400.000	400.000
	Fédération nationale des conseils de travailleurs (MOSZ)	53.416	45.186
Îles Cook	Cook Islands Workers Association Inc. (CIWA)	1.200	1.200
Inde	Hind Mazdoor Sabha (HMS)	5.745.732	5.745.732
	Indian National Trade Union Congress (INTUC)	6.820.170	8.200.000
	Self-Employed Women's Association (SEWA)	688.743	1.123.542
Indonésie	Indonesian Trade Union Congress (ITUC/KSPI) ¹²	506.236	506.236
	Konfederasi Serikat Buruh Sejahtera Indonesia (KSBSI) ¹³	426.000	511.000
Irlande	Irish Congress of Trade Unions (ICTU) ¹⁴	-	833.486
Islande	Althydusamband Islands (Confédération islandaise du travail) (ASI)	88.307	109.318
	Bandalag Starfsmanna Ríkis og Baeja (BSRB)	18.600	20.877

¹⁰ Affiliation en décembre 2007

¹¹ Retrait de l'affiliation en octobre 2009

¹² En février 2007, l'Indonesian Trade Union Congress - Kongres Serikat Pekerja Indonesia (KSPI) a changé son nom en Confederation of Indonesian Trade Union - Konfederasi Serikat Pekerja Indonesia (KSPI)

¹³ Antérieurement dénommée Serikat Buruh Sejahtera Indonesia (SBSI)

¹⁴ Affiliation en décembre 2007

Annexe I

Israël	Fédération générale du travail en Israël (HISTADRUT)	450.000	450.000
Italie	Confederazione Generale Italiana del Lavoro (CGIL)	5.542.677	5.542.677
	Confederazione Italiana Sindacati Lavoratori (CISL)	4.287.551	4.507.349
	Unione Italiana del Lavoro (UIL)	1.800.000	2.116.299
Japon	Japanese Trade Union Confederation (JTUC- Rengo)	6.567.000	6.587.695
Jordanie	General Federation of Jordanian Trade Unions (GFJTU)	120.000	120.000
Kenya	Central Organisation of Trade Unions (COTU(K))	234.000	234.000
Kiribati	Kiribati Trades Union Congress (KTUC)	2.600	2.600
Kosovo	Bashkimi I Sindikatave të Pavarura të Kosovëj (BSPK)	106.607	138.351
Koweït	Kuwait Trade Union Federation (KTUF)	34.274	34.274
Lettonie, République de	Confédération des syndicats libres de Lettonie (LBAS)	139.850	130.120
Libéria	Congress of National Trade Unions of Liberia (CONATUL) ¹⁵	25.000	-
	Liberia Federation of Labour Unions (LFLU) ¹⁶	17.000	-
	Liberia Labour Congress (LLC) ¹⁷	-	42.000
Liechtenstein	Liechtensteinischer ArbeitnehmerInnenverband (LANV) ¹⁸	-	1.153
Lituanie, République de	Fédération lituanienne du travail (LDF)	20.000	20.000
	Syndicat lituanien "SOLIDARUMAS" (LPS "Solidarumas")	7.100	8.000
	Confédération syndicale lituanienne (LPSK)	100.000	75.000
Luxembourg	Confédération générale du travail du Luxembourg (CGTL)	63.622	67.379
	Lëtzebuenger Chrëschtliche Gewerkschafts- Bond (LCGB)	33.000	35.000
Macédoine, ancienne République yougoslave de	Union des syndicats indépendants et autonomes de Macédoine (UNASM)	5.300	5.300
Madagascar	Firaisan'ny Sendikan'ny mpiasan'i Madagasikara (FI.SE.MA.) / Confédération des syndicats des travailleurs de Madagascar	25.362	25.362
	Fivondronamben'ny Mpiasa Malagasy (FMM) / Confédération des travailleurs malgaches	15.000	15.000
	Sendika Krisitianina Malgasy (SEKRIMA) /Confédération chrétienne des syndicats malgaches	20.000	16.477
	Union des syndicats autonomes du Madagascar (USAM)	3.900	4.529
Malaisie	Malaysian Trades Union Congress (MTUC)	405.000	500.000
Malawi	Malawi Congress of Trade Unions (MCTU)	180.000	137.350
Mali	Confédération syndicale des travailleurs du Mali (CSTM)	15.010	15.010
	Union nationale des travailleurs du Mali (UNTM)	130.000	130.000
Malte	Confederation of Malta Trade Unions (CMTU)	30.351	30.351
	General Workers' Union (GWU)	30.000	30.000
Maroc	Confédération démocratique du travail (CDT)	61.500	61.500
	Union générale des travailleurs du Maroc (UGTM)	53.000	750.550
	Union marocaine du travail (UMT)	320.000	320.000
Maurice	Mauritius Labour Congress (MLC)	30.000	30.000
	Mauritius Trade Union Congress (MTUC)	25.000	20.600
	National Trade Unions Confederation (NTUC)	59.000	40.000

¹⁵ Fusion en vue de la création d'une nouvelle organisation LLC

¹⁶ Fusion en vue de la création d'une nouvelle organisation LLC

¹⁷ Transfert de l'affiliation à la suite de la fusion entre CONATUL et LFLU qui a résulté en une nouvelle organisation LLC en octobre 2009

¹⁸ Affiliation en décembre 2008

Annexe I

Mauritanie	Confédération générale des travailleurs de Mauritanie (CGTM)	25.000	25.000
	Confédération libre des travailleurs de Mauritanie (CLTM)	56.000	56.000
	Union des travailleurs de Mauritanie (UTM)	28.789	28.789
Mexique	Confederación de Trabajadores de México (CTM)	1.500.000	1.500.000
	Confederación Obrera Revolucionaria (COR) ¹⁹	120.000	-
	Confederación Revolucionaria de Obreros y Campesinos (CROC)	400.000	500.000
	Consejo Nacional de los Trabajadores (CNT)	6.000	6.000
	Unión Nacional de Trabajadores (UNT)	500.000	500.000
Moldavie	Consiliul Confederatiei Sindicatelor din Republica Moldova (CSRM) ²⁰	356.266	-
Mongolie	Confederation of Mongolian Trade Unions (CMTU)	450.000	450.000
Monténégro, République du	Confédération des syndicats du Monténégro (SSSCG)	61.320	61.320
Mozambique	Organização dos Trabalhadores de Moçambique (OTM)	97.305	97.305
Namibie	National Union of Namibian Workers (NUNW) ²¹	-	80.000
	Trade Union Congress of Namibia (TUCNA)	-	42.100
Népal	Democratic Confederation of Nepalese Trade Unions (DECONT) ²²	75.000	-
	General Federation of Nepalese Trade Unions (GEFONT)	304.601	329.781
	Nepal Trade Union Congress (NTUC) ²³	140.000	-
	Nepal Trade Union Congress-Independent (NTUC-I) ²⁴	-	350.000
Nicaragua	Central de Trabajadores de Nicaragua (CTN)	25.410	25.410
	Central Sandinista de Trabajadores (CST)	40.000	40.000
	Confederación de Unificación Sindical (CUS)	30.000	30.000
	Frente Nacional de los Trabajadores (FNT) ²⁵	-	139.300
Niger	Confédération démocratique des travailleurs du Niger (CDTN)	-	35.000
	Confédération nigérienne du travail (CNT)	45.000	45.000
	Union des syndicats des travailleurs du Niger (USTN)	38.000	38.000
Nigeria	Nigeria Labour Congress (NLC)	2.000.000	2.000.000
	Trade Union Congress of Nigeria (TUC)	500.000	500.000
Norvège	Confédération des syndicats pour professionnels (Unio)	262.000	280.979
	Confédération des syndicats professionnels (YS)	204.457	209.344
	Landsorganisasjonen i Norge (LO)	831.464	865.392
Nouvelle-Calédonie	Union des syndicats des ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC)	4.781	4.781
Nouvelle-Zélande	New Zealand Council of Trade Unions (NZCTU)	200.000	350.000
Ouganda	National Organisation of Trade Unions (NOTU)	89.500	146.000
Pakistan	All Pakistan Trade Union Congress (APTUC)	64.000	110.000
	Pakistan Workers' Federation (PWF)	880.000	880.000
Palestine	Palestine General Federation of Trade Unions (PGFTU)	318.052	318.052
Panama	Confederación de Trabajadores de la República de Panamá (CTRP)	40.000	40.000
	Confederación General de Trabajadores de Panamá (CGTP)	53.250	53.250
	Convergencia Sindical (CS)	75.000	75.000

¹⁹ Retrait de l'affiliation en octobre 2009

²⁰ Fusion avec la CNSM, organisation non affiliée, en décembre 2007

²¹ Affiliation en décembre 2008

²² Fusion en vue de la création d'une nouvelle organisation NTUC-I

²³ Fusion en vue de la création d'une nouvelle organisation NTUC-I

²⁴ Transfert de l'affiliation à la suite de la fusion entre DECONT et NTUC en vue de la création d'une nouvelle organisation NTUC-I en octobre 2009

²⁵ Affiliation en décembre 2008

Annexe I

Paraguay	Central Nacional de Trabajadores (CNT)	120.840	120.840
	Central Unitaria de Trabajadores Auténtica (CUT-A)	40.000	40.000
	Confederación Paraguaya de Trabajadores (CPT) ²⁶	7.672	-
Pays-Bas	Christelijk Nationaal Vakverbond (CNV)	338.113	334.000
	Federatie Nederlandse Vakbeweging (FNV)	1.200.000	1.362.000
Pérou	Central Autónoma de Trabajadores del Perú (CATP)	12.705	12.705
	Central Unitaria de Trabajadores del Perú (CUT)	25.000	25.000
Philippines	Federation of Free Workers (FFW)	27.078	27.078
	Trade Union Congress of the Philippines (TUCP)	475.000	475.000
Pologne	Niezalezny Samorządny Związek Zawodowy « Solidarnosc » (NSZZ Solidarnosc)	722.000	722.000
	Ogólnopolskie Porozumienie Związków Zawodowych (OPZZ)	318.000	318.000
Polynésie française	A Tia I Mua (TIA)	2.300	2.300
Porto Rico	Central Puertorriqueña de Trabajadores (CPT)	53.000	53.000
Portugal	União Geral de Trabalhadores (UGT-P)	260.000	260.000
République centrafricaine	Confédération syndicale des travailleurs de Centrafrique (CSTC)	11.124	11.124
	Union syndicale des travailleurs de Centrafrique (USTC)	15.000	15.000
République dominicaine	Confederación Autónoma Sindical Clasista (CASC)	172.000	172.000
	Confederación Nacional de Trabajadores Dominicanos (CNTD)	143.000	143.000
	Confederación Nacional de Unidad Sindical (CNUS) ²⁷	-	105.000
République tchèque	Confédération tchéco-morave des syndicats (CMKOS)	511.000	444.570
Roumanie	Blocul National Sindical (BNS)	150.000	150.000
	Confederatia Nationala Sindicala « Cartel Alfa » (CNS Cartel Alfa)	1.050.000	1.050.000
	Confederatia Sindicatelor Democratice din Romania (CSDR)	101.000	101.000
	Confederatia Nationala a Sindicatelor Libere din Romania - Fratia (CNLSR-FRATIA)	500.000	520.000
Rwanda	Centrale des syndicats des travailleurs du Rwanda (CESTRAR)	72.000	72.000
	Congrès du travail et de la fraternité au Rwanda (COTRAF)	4.700	15.000
Sainte-Lucie	National Workers Union - St. Lucia (NWU)	3.000	3.000
	St. Lucia Seamen, Waterfront & General Workers' Trade Union (SWGWTU)	1.000	1.000
Saint-Marin	Confederazione Democratica Lavoratori Sammarinesi (CDLS)	5.620	5.905
	Confederazione Sammarinese del Lavoro (CSDL)	4.500	5.000
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Commercial, Technical and Allied Workers' Union (CTAWU) ²⁸	1.926	-
Samoa	Samoa Trade Union Congress (STUC)	1.502	1.502
São Tomé e Príncipe	Organização Nacional dos Trabalhadores de São Tomé E Príncipe - Central Sindical (ONTSTP-CS)	3.336	3.336
	União Geral de Trabalhadores de São Tomé e Príncipe (UGT-STP)	7.684	7.684
Sénégal	Confédération des syndicats autonomes du Sénégal (CSA)	40.000	40.000
	Confédération nationale des travailleurs du Sénégal - Forces du changement (CNTS-FC)	13.910	13.910
	Confédération nationale des travailleurs du Sénégal (CNTS)	60.000	64.000
	Union démocratique des travailleurs du Sénégal (UDTS)	20.000	20.000
	Union nationale des syndicats autonomes du Sénégal (UNSAS)	53.000	53.000

²⁶ Retrait de l'affiliation en octobre 2009

²⁷ Affiliation en décembre 2007

²⁸ Retrait de l'affiliation en octobre 2009

Annexe I

Serbie	Confederation of Autonomous Trade Unions of Serbia (CATUS)	465.000	465.000
	Ujedinjeni Granski Sindikati « Nezavisnost » (UGS NEZAVISNOST)	158.000	158.000
Seychelles	Seychelles Federation of Workers' Unions (SFWU)	5.000	5.000
Sierra Leone	Central Confederation of Trade Unions (CCOTU)	8.340	8.340
	Sierra Leone Labour Congress (SLLC)	25.000	25.000
Singapour	National Trades Union Congress (NTUC)	225.000	228.432
Slovaquie	Confédération des syndicats de la République slovaque (KOZSR)	386.400	337.600
Sri Lanka	Ceylon Workers' Congress (CWC)	190.000	190.000
	National Trade Union Federation (NTUF) ²⁹	-	400.000
	National Workers' Congress (NWC)	82.972	82.972
	Sri Lanka Nidahas Sevaka Sangamaya (SLNSS) ³⁰	-	68.000
Suède	Landsorganisationen i Sverige (LO)	1.586.927	1.384.879
	Sveriges Akademikers Centralorganisation (SACO)	420.000	579.874
	Tjänstemännens Centralorganisation (TCO)	1.039.870	975.933
Suisse	Schweizerischer Gewerkschaftsbund / Union syndicale suisse (SGB)	315.000	374.001
Suriname	Algemeen Verbond van Vakverenigingen in Suriname "De Moederbond" (AVVS) ³¹	-	5.400
	Organisatie van Samenwerkende Autonome Vakbonden (OSAV)	5.000	5.000
	Progressieve Vakcentrale (C-47)	7.000	7.000
Swaziland	Swaziland Federation of Labour (SFL)	10.900	10.900
	Swaziland Federation of Trade Unions (SFTU)	25.000	65.000
Taiwan	Chinese Federation of Labour (CFL)	500.000	250.000
Tanzanie	Trade Unions' Congress of Tanzania (TUCTA)	350.000	350.000
	Zanzibar Trade Union Congress (ZATUC)	15.000	15.000
Tchad	Confédération libre des travailleurs du Tchad (CLTT)	42.000	42.000
	Union des syndicats du Tchad (UST)	55.000	55.000
Thaïlande	Labour Congress of Thailand (LCT)	25.000	25.000
	National Congress Private Industrial of Employees (NCPE)	150.000	150.000
	State Enterprises Workers' Relations Confederation (SERC) ³²	-	50.000
	Thai Trade Union Congress (TTUC)	8.000	25.000
Togo	Confédération nationale des travailleurs du Togo (CNTT)	35.000	35.000
	Confédération syndicale des travailleurs du Togo (CSTT)	55.250	79.172
	Union nationale des syndicats indépendants du Togo (UNSI)	8.061	8.061
Tonga	Friendly Islands Teachers' Association Tonga Nurses' Association (FITA/TNA)	500	500
Trinidad-et-Tobago	All Trinidad General Workers' Trade Union (ATGWTU)	2.500	550
	National Trade Union Centre of Trinidad and Tobago (NATUC)	45.000	45.000
Tunisie	Union générale tunisienne du travail (UGTT)	539.000	517.000
Turquie	Türkiye Hak İşçi Sendikaları Konfederasyonu (HAK-IS)	330.000	330.000
	Türkiye İşçi Sendikaları Konfederasyonu (TÜRK- IS)	600.000	820.000
	Devrimci İşçi Sendikaları Konfederasyonu (DISK)	30.000	30.000
	Kamu Emekçileri Sendikaları Konfederasyonu (KESK)	200.000	200.000

²⁹ Affiliation en décembre 2007

³⁰ Affiliation en décembre 2008

³¹ Affiliation en décembre 2007

³² Affiliation en décembre 2008

Annexe I

Ukraine	Syndicat panukrainien de la solidarité des travailleurs (VOST)	150.000	150.000
	Confédération des syndicats libres d'Ukraine (KVPU)	242.000	268.000
	Fédération des syndicats d'Ukraine (FPU)	11.192.950	9.755.500
Vanuatu	Vanuatu Council of Trade Unions (VCTU)	1.853	1.853
Vatican	Associazione Dipendenti Laici Vaticani (ADLV)	320	320
Venezuela	Alianza Sindical Independiente (ASI)	120.000	120.000
	Confederación de Sindicatos Autónomos de Venezuela (CODESA)	54.450	54.450
	Confederación de Trabajadores de Venezuela (CTV)	250.000	250.000
	Confederación General de Trabajadores de Venezuela (CGT)	51.000	51.000
Yémen	General Federation of Worker's Trade Unions of Yemen (GFWTUY)	350.000	350.000
Zambie	Zambia Congress of Trade Unions (ZCTU)	350.000	350.000
Zimbabwe	Zimbabwe Congress of Trade Unions (ZCTU)	170.000	250.894
		168.199.402	175.710.343